

**INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL**

**GERS**

**1989**

**3ème inventaire forestier du département**

**Commentaires sur les résultats**

## TABLE DES MATIERES

---

	Pages
<b>I - LE DEPARTEMENT DU GERS</b>	
<b><u>I.1 - APERCU GENERAL DU DEPARTEMENT</u></b>	
11.1 - Situation	1
11.2 - Le milieu humain	1
11.3 - Le milieu naturel	2 à 4
11.4 - Le milieu forestier	4
<b><u>I.2 - LES REGIONS FORESTIERES</u></b>	
12.1 - Bas-Armagnac	5 à 6
12.2 - Rivière basse	7 à 8
12.3 - Astarac	8 à 10
12.4 - Haut-Armagnac	10 à 12
12.5 - Savès	12 à 13
<b><u>I.3 - LES TYPES DE PEUPEMENT</u></b>	
13.1 - Généralités	14
13.2 - Les différents types de peuplement	15 à 24
132.1 - Futaie de chênes	15 à 16
132.2 - Futaie de conifères	16 à 18
132.3 - Mélange futaie feuillue-taillis	18 à 20
132.4 - Taillis simple	20 à 22
132.5 - Boisements morcelés feuillus	22 à 24
13.3 - Comparaison de l'importance des divers types de peuplement	24 à 26
133.1 - Selon la surface	24 à 25
133.2 - Selon le volume sur pied	25
133.3 - Comparaison selon la production brute annuelle	26
<b><u>I.4 - LES ASPECTS DE L'ECONOMIE FORESTIERE</u></b>	
14.1 - Généralités sur les forêts du Gers	27
14.2 - L'exploitation forestière	27 à 29
13.3 - Les scieries	29 à 32
<b>II - LES RESULTATS</b>	
A) - GENERALITES	34 à 40
B) - FORMATIONS BOISEES DE PRODUCTION	41 à 69
C) - PEUPLERAIES	70 à 75
D) - FORMATIONS ARBOREES	76
<b>A) - GENERALITES</b>	
- Tableau 1	34
- Répartition du territoire selon l'utilisation du sol	
- Tableau 2	35
- Répartition du territoire selon l'utilisation du sol et la catégorie de propriété	

- Tableau 3	- Répartition du territoire par grande catégorie d'utilisation du sol et taux de boisement des régions forestières	36
- Tableau 4.1	- Surface des landes et friches par région forestière et type de lande	37
- Tableau 4.2	- Surface des landes et friches par région forestière et nature du terrain	38
- Tableau 4.3	- Surface des landes et friches par région forestière et type écologique	39
- Tableaux 5 et 6	- Volumes et accroissements par essence dans les formations boisées et arborées	40

## B) - FORMATIONS BOISEES DE PRODUCTION

- Tableaux 7	- Surface par structure élémentaire, essence prépondérante et région forestière	
- Tableau 7(S)	- Propriétés soumises au régime forestier	41 à 42
- Tableau 7(P)	- Propriétés non soumises au régime forestier	43 à 44
- Tableau 7.1	- Surface des taillis de mélange futaie-taillis par catégorie de propriété, essence prépondérante et région forestière	45
- Tableau 8	- Surface des boisements, reboisements par région forestière	46
- Tableau 8.1	- Surface couverte par les essences introduites dans les boisements et reboisements par région forestière	47 à 48
- Tableau 8.2	- Surfaces par classe d'âge des essences introduites dans les boisements et reboisements de - de 40 ans	49
- Tableau 9	- Surface par structure élémentaire, essence prépondérante et catégorie de propriété	50
- Tableau 10	- Volume par essence et catégorie de propriété	51
- Tableau 10	- Taillis - Volume des brins de taillis par essence et catégorie de propriété	52
- Tableau 11	- Accroissement courant par essence et catégorie de propriété	53
- Tableau 11	- Taillis - Accroissement courant des brins de taillis par essence et catégorie de propriété	54
- Tableau 11.1	- Recrutement annuel moyen par essence et catégorie de propriété	55
- Tableau 11.1	- Taillis - recrutement annuel moyen des brins de taillis par essence et catégorie de propriété	56
- Tableau 12	- Surface des peuplements par type de peuplement et région forestière	57

- Tableau 12.1	- Volume et production brute des peuplements par type et région forestière	
- Tableau 12.1(S)	- Propriétés soumises au régime forestier	58
- Tableau 12.1(P)	- Propriétés non soumises au régime forestier	59 à 60
- Tableau 13.0	- Volume, accroissement courant, recrutement, production brute et mortalité par type de peuplement	61
- Tableau 13.1	- Volume, accroissement courant, recrutement, production brute et mortalité à l'ha par type de peuplement	62
- Tableau 13.2	- Volume, accroissement courant et recrutement des feuillus et des conifères par type de peuplement	63
- Tableau 13.3	- Volume, accroissement courant et recrutement des feuillus et des conifères par type de peuplement à l'ha	64
- Tableau 14	- Répartition des volumes des feuillus et des conifères par catégorie de dimension et d'utilisation	65
- Tableau 15	- Surface des peuplements selon les conditions d'exploitation des bois et le type de peuplement	66
- Tableau 15.1	- Volume des peuplements selon les conditions d'exploitation des bois et le type de peuplement	67
- Tableau 16	- Surface des peuplements selon la densité de leur couvert	68
- Tableau 17	- Surface des peuplements par classe de volume à l'ha	69

### C) PEUPLERAIES

- Tableau 18.1	- Surface, volume et accroissement moyen par classe d'âge de plantation et clone	70
- Tableau 18.2	- Volume, accroissement moyen et densité des peupleraies à l'ha par classe d'âge et clone	71
- Tableaux 19	- Nombre d'arbres, volume par catégorie de diamètre et classe d'âge de plantation	
- Tableau 19.1	- Robusta	72
- Tableau 19.2	- I 214	73
- Tableau 19.3	- I 45-51	74
- Tableau 19.4	- Autres clones	75

### D) FORMATIONS ARBOREES

- Tableau 20	- Nombre d'arbres et volume par essence - Toutes propriétés	76
--------------	-------------------------------------------------------------	----

**III - ANALYSE DES RESULTATS**

**III.1 - GENERALITES**

77 à 78

**III.2 - SURFACES**

78 à 90

32.1 - Analyse globale

78 à 80

32.2 - Analyse détaillée des résultats de 1989

80 à 87

32.3 - Analyse des surfaces consacrées aux usages non forestiers

87 à 90

**III.3 - VOLUMES - ACCROISSEMENTS - PRODUCTION**

91 à 99

**III.4 - ESSENCES PRINCIPALES**

100 à 127

**ANNEXES**

- 1 - Documents consultés

128

- 2 - Lexique des termes utilisés

129 à 132

- 3 - Précautions à observer dans l'utilisation des résultats

133 à 134

## DEPARTEMENT DU GERS

### I.1 - APERCU D'ENSEMBLE DU DEPARTEMENT

#### 11.1 - SITUATION

Le département du GERS, administrativement rattaché à la région Midi-Pyrénées, occupe une superficie de 630 077 hectares.

De forme relativement massive, il s'étend sur environ 85 km du Nord au Sud et sur 140 km d'est en ouest.

Son centre est approximativement à 150 km de l'Océan et à 80 km de l'axe des Pyrénées. Situé dans la partie sud-est du bassin d'Aquitaine, il appartient, pour l'essentiel de sa surface, aux pays des molasses des Coteaux de Gascogne, qu'enveloppe le vaste croissant formé par la vallée de la moyenne Garonne.

#### 11.2 - LE MILIEU HUMAIN

Lors du recensement de 1990, la population du GERS, répartie en 462 communes, était de 174 587 habitants, soit une densité inférieure à 28 h/km<sup>2</sup>, la plus faible de la région Midi-Pyrénées (50 h/km<sup>2</sup>) et très inférieure à la moyenne nationale (104 h/km<sup>2</sup>). Cette population est en diminution constante depuis 1846, comme le montrent les statistiques suivantes :

Année de recensement	Population	Année de recensement	Population
1846	314 885	1926	196 419
1856	304 497	1936	192 451
1866	295 692	1946	190 431
1876	283 546	1954	181 111
1886	274 391	1962	182 264
1896	250 472	1968	181 577
1906	231 088	1975	175 366
		1982	174 154
		1990	174 587

Parmi les différents départements de la région Midi-Pyrénées, c'est dans le GERS que le dépeuplement a été le plus rapide : - 5,62 % pour la période 1954-1975. Depuis 1975 la population semble se stabiliser autour de 175 000 habitants. Cette diminution est due essentiellement à une perte de population rurale, qui constitue cependant la plus grande partie de la population totale. 64 600 habitants sont groupés dans 11 communes de plus de 2 000 habitants, dont 23 000 à AUCH, le Chef-lieu ; le reste, soit 110 000 habitants environ, est dispersé sur le territoire de 451 communes rurales.

### **11.3 - LE MILIEU NATUREL**

#### ***113.1 - Relief - Géologie - Régions naturelles***

Les Coteaux de Gascogne forment un pays au relief vallonné, d'altitude faiblement décroissante du sud au nord (de 400 m à 150 m environ), sillonné par un éventail de vallées, d'orientation générale sud-nord.

Presque toutes ces vallées sont remarquables par leur profil dissymétrique (versant raide de rive droite, glacis en pente douce de rive gauche), ce caractère s'estompant progressivement de l'amont vers l'aval.

Dans la partie sud-ouest du département, les reliefs se modifient fortement et font place à une large plaine alluviale correspondant à la vallée de l'Adour et de son affluent, l'Arros.

Du point de vue géologique, le pays est essentiellement le domaine des formations molassiques, déposées dans le golfe aquitain à l'oligocène et au miocène. Le soubassement éocène et crétacé, fortement plissé et qui ne présente que quelques affleurements à l'intérieur du département, a été recouvert de puissants dépôts d'origine continentale de nature variée, mais dont le type général correspond à un grès friable à ciment calcaire.

Cette phase de sédimentation lente en milieu lacustre s'est poursuivie jusqu'à la fin du Tortonien, époque à laquelle une transgression marine a amené les sables d'estuaire (sables fauves), non seulement dans toute la partie ouest du département (Bas-Armagnac) où on les retrouve aujourd'hui, mais même jusqu'aux environs de Condom où ils subsistent encore sous forme de quelques buttes-témoins.

A partir du Pontien et jusqu'au début du quaternaire, est intervenue une phase de creusement d'ébauches de vallées fluviales, suivie d'une nouvelle phase de comblement d'origine torrentielle, avec apport de matériaux détritiques d'origine pyrénéenne.

Au cours du quaternaire, les dépôts tertiaires, affectés par l'action compliquée de phénomènes érosifs et de phénomènes plus discrets de remblaiement, ont été plus ou moins profondément altérés et remaniés.

Compte-tenu de l'orientation générale des vallées, c'est naturellement en allant du sud vers le nord que se manifestent de façon croissante les effets de l'érosion.

Dès lors, il est possible de distinguer, au sud, une région naturelle, l'ASTARAC, dans laquelle la couverture pliocène a été presque entièrement conservée et où dominent les formations non calcaires, argileuses, limono-argileuses et les bouillottes. C'est dans cette région qu'apparaît avec le plus de netteté le profil typique des vallées dissymétriques.

Au centre et au nord, dans le HAUT-ARMAGNAC, dominent les formations molassiques miocènes argilo-calcaires, entrecoupées d'assises calcaires au relief assez ferme.

A l'ouest du département, le BAS-ARMAGNAC appartient au bassin de l'Adour : les sables fauves et les grès sont ici responsables d'un relief mollement vallonné, d'altitude généralement plus faible que dans le HAUT-ARMAGNAC.

Au sud-ouest, la petite région de la RIVIERE BASSE est formée essentiellement par la plaine alluviale de l'Adour et de son affluent, l'Arros.

A l'est enfin, le SAVES, qui s'étend de part et d'autre de la vallée de la Save, est caractérisé par l'absence de sols calcimorphes et par des reliefs aplatis.

#### ***113.2 - Hydrographie***

Deux grands bassins se partagent le réseau hydrographique du département.

Le premier, celui de la Garonne, attire à lui la grande majorité des rivières qui prennent naissance sur le plateau de Lannemezan et dont les principales sont la Save, la Gesse, la Gimone, le Gers, la Baise. Coupées des ressources en eau provenant de la fonte des neiges, ainsi que des précipitations importantes qui tombent sur les reliefs, ces rivières, disposées en éventail régulier et présentant un régime de type pluvial, sont artificiellement alimentées en eau au moyen d'un canal qui capte les eaux de la Neste et qui, outre un certain nombre d'importantes retenues collinaires (Barrages de Miélan, de l'Arrats, de Thoux), est à la base de toute le système d'irrigation des coteaux de Gascogne.

Le deuxième bassin, celui de l'Adour, n'affecte que le sud-ouest du département et concerne des cours d'eau d'origines pyrénéenne (Adour, Arros), sous-pyréenne (Bouès) ou gasconne (Douze, Midou). Leur régime est, en majorité, de type pluvio-nival.

### 113.3 - Climat

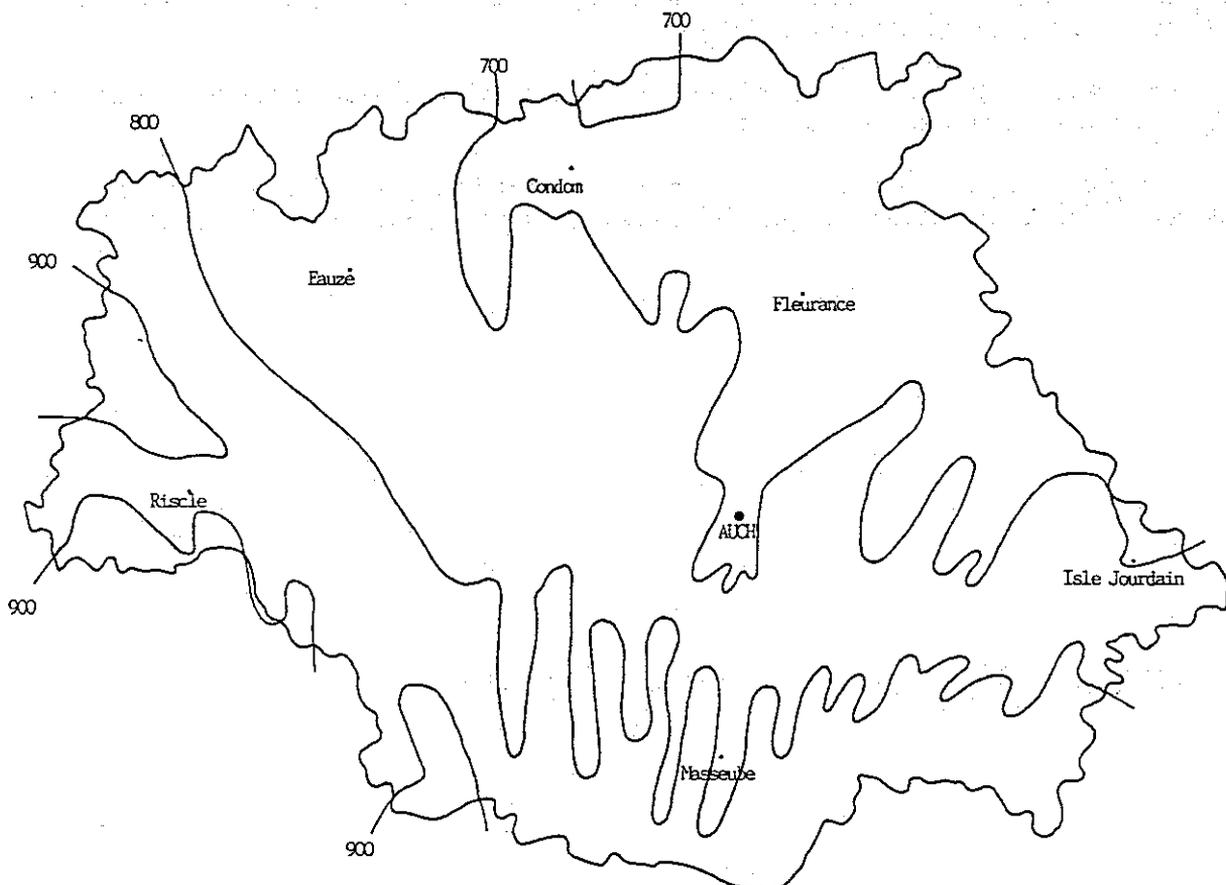
Le département du GERS est soumis à des conditions climatiques d'une assez grande instabilité, due au jeu des influences océaniques et méditerranéennes qui s'exercent dans le couloir compris entre le Massif Central et les Pyrénées. Il en résulte des irrégularités très importantes dans les régimes pluviométriques et thermiques.

Du point de vue thermique, le climat du GERS se caractérise par :

- une température moyenne annuelle qui est à AUCH (160 m) de 12,7 °
- une température moyenne mensuelle ne s'abaissant en-dessous de 6 ° qu'en Janvier (5,4 °) et Décembre (5,8 °)
- une moyenne des températures minima du mois le plus froid de 1,5 °
- une amplitude annuelle de la température de 13 °
- un nombre moyen de jours de gelée de 42 à AUCH, égal ou inférieur à cette valeur au nord d'AUCH, supérieur au sud.

D'une façon générale, les températures moyennes s'abaissent régulièrement de 1 à 2 degrés en allant du nord vers le sud.

CARTE DES ISOHYETES



**Précipitations** : le régime des pluies est très irrégulier d'une année à l'autre, mais présente, en moyenne, deux maxima, en décembre-janvier et en mai.

Les précipitations augmentent en allant vers le sud (influence du voisinage des Pyrénées) et vers l'ouest (influence océanique) ; elles diminuent, par contre, progressivement au fur et à mesure qu'on se dirige vers le nord-est.

Il tombe en moyenne plus de 700 mm de pluie sur presque toute la surface du département, plus de 800 mm à l'ouest et au sud (cf. carte climatique page 3).

Les chutes de neige sont très rares.

Par contre, les orages accompagnés de chutes de grêle sont très fréquents : le centre du département constitue, du reste, l'épicentre des plus grandes fréquences pour tout le sud-ouest de la FRANCE.

**Vents** : leur régime est caractérisé par une nette dominance des vents doux et humides du secteur ouest. Cependant, les vents de secteur est/sud-est (vent d'autan) peuvent provoquer de brusques abaissements du degré hygrométrique et sont à redouter en été.

## **11.4 - LE MILIEU FORESTIER**

### *114.1 - Généralités*

Le GERS n'est pas un département forestier : son taux de boisement n'est en effet que de 12,2 %, soit moins de la moitié du taux national.

Malgré une très forte réduction de sa population rurale depuis 130 ans et bien que 30 % de ses sols soient reconnus inaptes à une culture intensive (1), le GERS est resté, avant tout un pays essentiellement agricole.

La plupart des formations boisées occupent des stations-refuges dans lesquelles la forte pente du sol ou sa médiocre fertilité s'opposent à la mise en culture. Ces stations sont essentiellement, en terrains calcaires, les abrupts de rive droite des vallées principales ainsi que les sommets des pentes exposées au sud, dans certains vallons secondaires où s'accuse également une dissymétrie des versants.

En terrains siliceux, les sols de bouldiers sur les glacis de rive gauche sur les plateaux interfluviaux sont également le plus souvent abandonnés à la forêt.

Par ailleurs, le réseau très dense de rivières et de petites vallées a favorisé le développement d'une populiculture assez importante, concentrée essentiellement dans le bassin de l'Adour, à l'ouest du département.

(1) Etude pédologique de la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne.

## **I.2 - LES REGIONS FORESTIERES**

Le département a été divisé en cinq régions forestières, comme l'indique le tableau ci-après :

Régions	Surface (ha)	% de la surface départementale
Bas-Armagnac	89 256	14,2
Rivière basse	36 734	5,8
Astarac	141 419	22,4
Haut-Armagnac	267 484	42,5
Savès	5 184	15,1
<b>TOTAL</b>	<b>630 077</b>	<b>100,0</b>

Ces régions font l'objet des descriptions qui suivent.

### **12.1 - BAS-ARMAGNAC**

#### *121.1 - Situation - Relief - Hydrographie*

Il s'agit d'une région bien individualisée à l'ouest du département et qui se prolonge dans le département voisin des Landes.

Le relief est formé de collines assez basses, ne dépassant guère 150 m d'altitude que dans le sud de la région.

Entre ces collines, serpentent de multiples petites rivières dont les plus importantes sont le Midou et la Douze, appartenant au bassin de l'Adour, et la Gélise à l'est, appartenant à celui de la Garonne.

#### *121.2 - Sols*

Ils se sont formés à partir des dépôts d'âge miocène supérieur, constitués essentiellement de sables colorés en jaune ou brique par de l'argile ferrugineuse (sables fauves). Ces sables grossiers, acides et filtrants, ont donné des sols bruns, argilo-sableux, fortement lessivés.

#### *121.3 - Climat*

Les influences océaniques, particulièrement marquées dans la région, se traduisent par des températures moyennes très légèrement supérieures aux moyennes des régions plus orientales, bien que très voisines,

- des précipitations supérieures à celles des régions plus orientales, et un gradient assez sensible en allant du nord-est vers le sud-ouest.

On a ainsi relevé à Salles d'Armagnac, située au centre de la région, les valeurs suivantes, entre 1965 et 1988 :

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
T° minimales moyennes	2,9	3,4	4,5	6,8	9,8	12,9	14,9	14,9	12,6	9,7	5,3	3,5	8,4
T° maximales moyennes	9,4	10,7	13,3	16,1	19,4	23,2	26,2	25,6	23,6	19,1	13,2	9,7	17,4
T° moyennes	6,2	7,1	8,9	11,4	14,6	18	20,6	20,2	18,1	14,4	9,3	6,6	12,9
Précipitations (en mm)	90,1	78,6	74,6	72,1	92	73,9	50,6	66,6	62,6	68,5	75	90,9	895,5

#### 121.4 - Paysage et végétation forestière

Le bas-Armagnac possède le taux de boisement le plus élevé du département (19,8 %), avec 17 628 ha de formations boisées.

Le paysage est de type sylvo-agricole, avec parcelles généralement de petites dimensions, aussi bien en domaine agricole qu'en domaine forestier.

Les peuplements sont composés presque exclusivement d'essences feuillues, l'ensemble des conifères (pin maritime principalement) n'occupant même pas 10 % de la surface boisée. Le pin maritime se rencontre soit à l'état disséminé, soit sous forme d'ilôts ou de quelques rares reboisements en lignes et, pour la plus grande partie, au nord d'une ligne Estang-Eauze, en bordure du massif landais.

Le chêne pédonculé reste l'essence prépondérante des peuplements qui comprennent des boisements morcelés, des mélanges futaie-taillis, voire des futaies. Les plus belles parcelles de chêne se localisent principalement en bordure des nombreux cours d'eau (Gélise, Douze, Midou, Izaute), le long desquels on trouve également de nombreuses parcelles de peupliers.

Les essences des taillis sont très variées : chênes pédonculé et rouvre, chêne tauzin, plus abondant à l'ouest, charme, châtaignier, robinier, (ces deux essences associées à la culture de la vigne), orme, aune, etc ...

On peut noter aussi une présence de hêtre et de chêne rouge d'Amérique, surtout dans quelques forêts soumises au régime forestier, qui ne représentent que 720 ha dans la région.

#### 121.5 - Quelques données chiffrées tirées de l'inventaire

Surface boisée totale :	17 628 ha
Landes :	1 222 ha
Eaux et improductifs :	6 061 ha
Terrains agricoles :	64 345 ha

Surface de la région : 89 256 ha

Répartition de la surface boisée de production par types de peuplement :

Futaie de chênes :	879 ha
Futaie de conifères :	1 529 ha
Mélange futaie feuillue-taillis :	4 490 ha
Taillis :	124 ha
Boisements morcelés feuillus :	10 039 ha

Formations boisées de production : 17 061 ha

Surface momentanément déboisée : 35 ha

## 12.2 - RIVIERE BASSE

### 122.1 - Situation - Relief - Hydrographie

S'étendant en écharpe dans l'angle sud-ouest du département, cette petite région se prolonge dans les départements voisins des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées, pour former la grande région interdépartementale dite Plaine et Coteaux du Moyen Adour.

Outre la large plaine alluviale de l'Adour et de son affluent l'Arros, la région comprend, notamment sur la rive gauche de l'Adour, en aval de Préchac, un ensemble de collines et de coteaux atteignant 150 m d'altitude et se rattachant au pays viticole voisin du Madiranais et du Vic-Bilh.

### 122.2 - Sols

Plusieurs types de sols se rencontrent dans la région, à savoir :

- sols d'alluvions récentes, plus ou moins hydromorphes, occupant le lit majeur des rivières,
- sols légers, acides, à structure fragile et se rapprochant des bouldènes, sur les alluvions anciennes et sur les pentes peu prononcées,
- terreforts sur les coteaux.

### 122.3 - Climat

Les températures moyennes sont très voisines de celles du département.

La pluviométrie est importante et comprise entre 850 et 1 020 mm. On a ainsi relevé à Maumusson, entre 1965 et 1988, les valeurs suivantes :

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
T° minimales moyennes	2,3	2,9	4,3	6,7	9,9	12,9	15,2	14,8	12,6	9,3	5	2,8	8,2
T° maximales moyennes	9,7	11,0	13,7	16,5	19,9	23,6	26,7	25,9	24	19,4	13,7	10	17,8
T° moyennes	6	7	9	11,6	14,8	18,2	20,9	20,4	18,3	14,3	9,3	6,4	13
Précipitations (en mm)	98,4	91,9	95,1	88,3	105,2	72,7	52,3	70	67,8	87,7	83,5	105,6	1013,5

### 122.4 - Paysage et végétation forestière

La région comprend 4 264 ha de formations forestières et son taux de boisement n'est que de 11,6 %. Pour l'essentiel, ces formations sont localisées sur les coteaux de la rive gauche de l'Adour et sont surtout représentées par des boisements morcelés feuillus dans lesquels le chêne pédonculé est l'essence largement prépondérante, aussi bien dans la futaie que dans le taillis. En bordure même de l'Adour, ces formations font place à des boisements de type forêts-galeries comportant, à côté du chêne pédonculé, une proportion importante d'essences hygrophiles telles que le frêne et l'aune.

La populiculture est bien développée sur les alluvions de l'Adour, ainsi que sur celles de l'Arros, notamment au sud de Plaisance.

Seuls quelques 200 ha, à l'état de conversions de taillis-sous-futaie de chêne et hêtre, sont soumis au régime forestier dans cette région.

### 122.5 - Quelques données chiffrées tirées de l'inventaire

Surface boisée totale :	4 264 ha
Landes :	179 ha
Eaux et improductifs :	2 747 ha
Terrains agricoles :	29 544 ha

Surface de la région : 36 734 ha

Répartition de la surface boisée de production par types de peuplement :

Futaie de chênes :	159 ha
Futaie de conifères :	62 ha
Mélange futaie feuillue-taillis :	773 ha
Boisements morcelés feuillus :	3 120 ha

Formations boisées de production : 3 949 ha

## 12.3 - ASTARAC

### 123.1 - Situation - Relief - Hydrographie

Limité par la Rivière Basse, le Bas-Armagnac, le Haut-Armagnac et le Savès, l'ASTARAC occupe la partie sud du GERS jusqu'à la limite du département des HAUTES-PYRENEES, où il est relayé ensuite par la région du Lannemezan.

D'une surface totale de 141 419 ha, l'ASTARAC comprend une dizaine de grandes vallées dissymétriques, de 5 à 6 km de large, aux versants abrupts à l'est, en pente douce à l'ouest, qui sillonnent le pays molassique compris entre l'Arros et la Gimone. L'altitude moyenne est de 250 à 300 m mais atteint 400 m à l'extrême sud du département. Dans la partie nord-ouest, qui fait transition avec le Bas-Armagnac, le profil des vallées dissymétriques s'estompe graduellement.

De la Gimone, à l'est, à l'Auzone, au nord-ouest, l'ASTARAC est drainé par une série de rivières qui, après avoir pris naissance sur le plateau de Lannemezan, s'écoulent vers le nord pour rejoindre la rive gauche de la Garonne : outre les deux déjà citées, les principales sont l'Arrats, le Gers, la Grande et la Petite Baïse.

A l'ouest, d'autres petites rivières dont la Douze, le Midou et le Bouès dirigent, par contre, leur cours vers la rive droite de l'Adour.

### 123.2 - Sols

Ils se sont formés sur des molasses argilo-sableuses plus ou moins remaniées, ne renfermant que peu ou pas de calcaire et surmontées de dépôts siliceux éoliens. Pour l'essentiel, et notamment sur les versants peu inclinés des vallées dissymétriques, on a affaire à des boubènes, caractérisées par un horizon limono-sableux gris-brun clair, décalcifié, surmontant un horizon d'accumulation de structure plus fine et plus compact, de couleur bigarrée ou marmorisée.

A l'ouest et au nord-ouest, apparaissent les terreforts qui sont, ici, peu ou pas calcaires et se rapprochent beaucoup des terres franches.

### 123.3 - Climat

A tendance atlantique très nette, il est aussi influencé, surtout dans le sud de la région, par la proximité du Lannemezan et des Pyrénées.

Les températures sont légèrement inférieures aux moyennes du département.

Les précipitations sont, par contre, plus importantes. Elles sont comprises entre 800 et 900 mm au sud d'une ligne approximative Plaisance - Mirande - Masseube, et inférieures à 800 mm au nord.

On a ainsi relevé à Masseube, entre 1962 et 1988, les valeurs suivantes :

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
T° minimales moyennes	0,6	1,4	2,7	5,2	8,3	11,7	13,9	13,5	11,1	7,7	3,2	1,2	6,7
T° maximales moyennes	9,5	10,8	13,5	16,4	20	23,8	26,9	26,1	24,2	19,6	13,5	13	17,9
T° moyennes	5,1	6,1	8,1	10,8	14,2	17,8	20,4	19,8	17,6	13,6	8,4	5,6	12,3
Précipitations (en mm)	80,3	68,8	78,4	73,2	88,8	70,7	48,5	56,1	57,5	64,1	63,2	81,7	831,2

#### 123.4 - Paysage et végétation forestière

Avec un taux de boisement de 17,2 %, l'ASTARAC est la région qui possède la plus grande surface forestière du département : 24 381 ha.

La partie sud-ouest est nettement la plus boisée et comprend des peuplements essentiellement composés de chêne pédonculé, châtaignier, charme et, localement, hêtre. A l'est de la Grande Baïse, la forêt est surtout cantonnée sur les versants abrupts des vallées et le chêne pubescent y prend une place relativement importante.

Partout, le paysage agricole domine et la forêt se présente sous forme de petits îlots ou de massifs plus ou moins étendus, mais presque toujours très divisés : les boisements morcelés feuillus constituent 44 % des peuplements de la région et la structure forestière dominante est celle du mélange de futaie et de taillis.

C'est dans l'ASTARAC que se trouvent près de la moitié des forêts soumises au régime forestier du département. Elles sont constituées en majorité par des taillis-sous-futaie de chêne, châtaignier, charme, et même hêtre, localement engagés dans la voie de la conversion. On note aussi l'importance des enrésinements en essences diverses : pin Laricio, sapin de Douglas, sapin pectiné, pin maritime, pin Weymouth, etc ...

Quelques parcelles font aussi l'objet de plantation de chênes.

Les peupliers, en parcelles ou en alignements, se rencontrent assez fréquemment dans les vallées de multiples rivières, surtout dans la partie ouest : vallées du Bouès, de l'Auzone, de la Douze notamment.

#### 123.5 - Quelques données chiffrées tirées de l'inventaire

Surface boisée totale :	24 381 ha
Landes :	3 280 ha
Eaux et improductifs :	9 204 ha
Terrains agricoles :	104 554 ha

Surface de la région : 141 419 ha

Répartition de la surface boisée de production par types de peuplement :

Futaie de chênes :	504 ha
Futaie de conifères :	1 066 ha
Mélange futaie feuillue-taillis :	11 353 ha
Taillis :	499 ha
Boisements morcelés feuillus :	10 710 ha

Formations boisées de production : 24 132 ha

Surface momentanément déboisée : 31 ha

## 12.4 - HAUT-ARMAGNAC

### 124.1 - *Situation - Relief - Hydrographie*

Le HAUT-ARMAGNAC qui s'étend sur 267 484 ha est la région la plus vaste du département ; elle est entourée par le Bas-Armagnac, l'Astarac et le Savès et se prolonge dans le LOT-ET-GARONNE par le Néracais, avec lequel elle forme la région interdépartementale de la Gascogne Centrale.

Ce vaste ensemble est formé par la succession d'une multitude de coteaux, collines et vallées, essentiellement agricoles. Le relief n'y est pourtant pas semblable partout. Au nord-est, dans le Lectourois, dominant les plateaux calcaires d'altitude comprise entre 150 et 250 m, rappelant ceux de l'Agenais (LOT-ET-GARONNE) par leurs hautes corniches sinueuses. Au nord-ouest, dans le Condomois, ainsi que plus au sud, dans le Pays d'AUCH, les coteaux molassiques et les hautes collines sont souvent coupés par un ou plusieurs abrupts calcaires.

Au centre et au sud, ces deux formes de relief se côtoient ou se superposent, deviennent parfois plus vigoureuses (sud d'Auch notamment) en même temps que les vallées se resserrent et accusent leur dissymétrie.

Le réseau hydrographique est très important et comporte, outre toutes les rivières déjà rencontrées plus au sud dans l'Astarac, un grand nombre de petits affluents de celles-ci. Tous ces cours d'eau appartiennent au bassin de la Garonne.

### 124.2 - *Sols*

Sur les plateaux calcaires du pays d'Auch et du Lectourois, existent plusieurs types de sols, dont la nature est conditionnée par la nature de la roche-mère, le degré de décalcification, la position topographique et la proportion de placages molassiques, à savoir :

- terres grises très calcaires, fertiles, à céréales
- terres rouges, moins calcaires, formant de minces bordures le long des corniches et portant des friches ou des maigres peuplements de chêne pubescent.
- terres jaunes argilo-calcaires, issues de l'altération des placages de molasses sur la surface calcaire, très fertiles, consacrées aux cultures (céréales, vignes)
- "peyrusquets", sols très calcaires, pierreux, formés sur les éboulis de gélivation au bas des corniches, souvent affectés à la culture de la vigne.

En alternance avec les sols précédents, les "terreforts" occupent de vastes surfaces, notamment dans le Condomois et de part et d'autre du Gers. Ce sont des sols de coteaux, formés à partir des produits de remaniement des molasses. Ils peuvent contenir plus ou moins de calcaire, de sables, de limons ou d'argile et se rattachent généralement aux sols bruns calcaires. Ils sont utilisés en quasi-totalité par l'agriculture (terres labourées, prairies).

Beaucoup moins développées que dans l'Astarac, les boubènes n'occupent qu'une place restreinte et se localisent dans quelques cuvettes élargies, telles que celle entourant Fleurance, de part et d'autre du Gers.

Assez souvent, ces boubènes sont abandonnées à la forêt.

Enfin, le fond des vallées est occupé par des alluvions récentes qui ont donné des sols profonds, plus ou moins calcaires et à texture limono-argileuse.

### 124.3 - Climat

- Les températures sont celles définies pour l'ensemble du département

- Au nord et à l'est d'une ligne Auch/Valence-sur-Baïse, les précipitations sont en moyenne inférieures à 700 mm ; au sud et à l'ouest, elles dépassent sensiblement cette valeur.

On a ainsi relevé à Auch, entre 1959 et 1988 les valeurs suivantes :

	Janv.	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep	Oct.	Nov.	Déc.	Année
T° minimales moyennes	1,5	2,2	3,6	6	8,9	12,2	14,4	14,2	12	8,6	4,2	2,1	7,5
T° maximales moyennes	9,3	10,9	13,6	16,4	19,9	24	27,3	26,4	24,4	19,2	13,2	9,6	17,9
T° moyennes	5,4	6,6	8,6	11,2	14,4	18,1	20,8	20,3	18,2	13,9	8,7	5,8	12,7
Précipitations (en mm)	72	62,7	64,3	67,3	86,6	59,1	39,6	55,4	53,7	57,3	55	79,1	752,2

### 124.4 - Paysage et végétation forestière

Avec 24 228 ha de formations boisées, le HAUT-ARMAGNAC possède un taux de boisement de 9,1 % seulement. Il se présente comme un très vaste territoire agricole dans lequel la forêt, plutôt mieux représentée dans le sud de la région, est reléguée dans quelques zones peu fertiles ou trop difficiles à cultiver : brousses acides, pentes trop raides, calcaires superficiels, liserés au bas des corniches.

Les landes et friches sont elles-mêmes relativement peu étendues et occupent 4 600 ha.

Pour leur majorité, les boisements sont disposés sous forme de franges boisées, fréquemment entrecoupées de friches à genévrier, ou d'îlots fortement morcelés ou découpés. Presque uniquement représentés par des mélanges de futaie et de taillis ou par des taillis simples, ils sont avant tout composés de chênes : chênes pédonculé, rouvre et pubescent, ce dernier représentant le plus souvent l'essence principale des taillis simples.

Dans les mélanges de futaie et de taillis, par contre, les essences de taillis sont plus variées et comportent une certaine proportion de charme, châtaignier, robinier, érable. quelques taillis-sous futaie sont à l'état de conversion ou font l'objet de travaux d'ensémençage, notamment dans les quelques 800 ha de forêts soumises de la région : les essences utilisées sont des pins laricio, maritime, sapin de Douglas et même cèdre.

Au nord-ouest de la région, aux confins du Néracais et du Massif landais, on note la présence de pin maritime et d'assez nombreux chênes-lièges épars.

Les fonds plats des vallées offrent, dans les zones non encore remembrées un aspect bocager contrastant avec celui des coteaux et des plateaux voisins : de nombreux chênes, robiniers, peupliers d'Italie y sont présents, soit dans les haies, soit épars, et font place en maints endroits à des plantations de peupliers. Celles-ci sont particulièrement développées dans la vallée du Gers au nord de Lectoure et, à un moindre degré, dans la région de Fleurance, ainsi que dans les vallées de l'Auloue, de la Baïse, de l'Osse.

### 124.5 - Quelques données chiffrées tirées de l'inventaire

Surface boisée totale :	24 228 ha
Landes :	4 595 ha
Eaux et improductifs :	17 166 ha
Terrains agricoles :	221 495 ha

Surface de la région : 267 484 ha

Répartition de la surface boisée de production par types de peuplement :

Futaie de chênes :	188 ha
Futaie de conifères :	831 ha
Mélange futaie feuillue-taillis :	7 491 ha
Taillis :	750 ha
Boisements morcelés feuillus :	13 906 ha
Formations boisées de production :	<u>23 166 ha</u>

## 12.5 - SAVES

### 125.1 - Situation - Relief - Hydrographie

Situé à l'est du département, de part et d'autre de la vallée de la Save, il forme avec le Bas-Comminges (Haute-Garonne) et la Lomagne (Haute-Garonne et Tarn-et-Garonne) la région interdépartementale des Coteaux orientaux de Gascogne.

Le SAVES affecte la forme d'un ensemble étendu de basses collines, au relief mou et aplati, sans grandes lignes directrices, si ce n'est celle de la cuvette étroite et allongée empruntée par la Save ; cette dépression est bordée, au-delà des collines molassiques, sur la limite de la Haute-Garonne, par des nappes perchées de cailloutis fluviatiles, localement occupées par des formations boisées. Le point culminant (346 m) se situe au sud de la région, en limite du département.

Le réseau hydrographique s'articule autour de deux vallées principales, celles de la Save et de la Gimone, toutes deux affluents de la Garonne.

### 125.2 - Sols

Le SAVES est, par excellence, le pays des terreforts : ils se sont formés partout sur les molasses sableuses occupant les versants des collines.

De couleur générale ocre-jaune, ils sont profonds, très fertiles et sont à peu près entièrement voués à l'agriculture.

### 125.3 - Climat

Les moyennes des températures sont très légèrement inférieures à celles qui ont été définies pour l'ensemble du département.

La pluviométrie est comprise entre 700 mm au nord et 800 mm au sud.

On a ainsi relevé à l'Isle-Jourdain, entre 1968 et 1988, les valeurs suivantes :

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
T° minimales moyennes	1,5	2,3	3,1	5,6	8,7	11,9	14,1	14	11,5	8,4	4,4	2,2	7,3
T° maximales moyennes	8,9	10,5	13,2	16,2	19,7	23,8	27,5	26,7	24,3	19,3	13	9,2	17,7
T° moyennes	5,2	6,4	8,2	10,9	14,2	17,8	20,8	20,4	17,9	13,8	8,7	5,7	12,5
Précipitations (en mm)	71,9	54,7	66,8	61,2	88,8	68,5	45	53,1	54	56,9	50,9	70,6	742,4

#### 125.4 - Paysage et végétation forestière

Les formations boisées n'occupent que 6 096 ha, ce qui confère au SAVES le taux de boisement le plus faible de toutes les régions du département : 6,4 %.

Le paysage agricole s'étend à perte de vue sur les basses collines et vallons aplatis, avec cependant, en quelques endroits, subsistance d'un réseau bocager assez dense de haies et d'arbres épars. La forêt n'existe sporadiquement que sous forme de petits îlots.

Le chêne pubescent est l'essence dominante de ces peuplements, notamment au niveau des affleurements marneux ou calcaires présents dans la molasse. Les autres essences principales sont les chênes rouvre et pédonculé. Le châtaignier, le charme et le robinier sont tout à fait accessoires.

Taillis simple et surtout taillis-sous-futaie forment la quasi-totalité des structures rencontrées, notamment dans les 470 ha de forêts soumises au régime forestier. Quelques petites parcelles, proches des villages, sont à l'état de futaies de chêne rouvre ou pédonculé.

En limite de la Haute-Garonne, à l'est de l'Isle-Jourdain, une masse boisée importante annonce le massif de Bouconne (Haute-Garonne) qui occupe une partie des hautes terrasses alluviales de la Garonne. On y trouve des peuplements bien constitués, formés par la juxtaposition ou le mélange de pin maritime, pin sylvestre, chêne pédonculé.

Les haies nombreuses sont composées de chênes traités en têtards ou émondés, ainsi que d'autres feuillus. Des alignements de platanes bordent souvent les routes et chemins.

Les plantations de peupliers revêtent une certaine importance dans la vallée de la Save, entre Samatan et l'Isle-Jourdain, ainsi que dans celle de la Gimone, au nord de Gimont.

#### 125.5 - Quelques données chiffrées tirées de l'inventaire

Surface boisée totale :	6 096 ha
Landes :	1 043 ha
Eaux et improductifs :	6 122 ha
Terrains agricoles :	81 923 ha

Surface de la région : 95 184 ha

Répartition de la surface boisée de production par types de peuplement :

Futaie de chênes :	31 ha
Futaie de conifères :	489 ha
Mélange futaie feuillue-taillis :	2 314 ha
Taillis :	156 ha
Boisements morcelés feuillus :	2 887 ha

Formations boisées de production : 5 877 ha

### I.3 - LES TYPES DE PEUPEMENT

#### 13.1 - GENERALITES

On appelle "types de peuplement" des ensembles forestiers, continus ou discontinus, qui présentent une unité suffisante du point de vue de leur intérêt économique direct ou indirect et des problèmes qu'ils posent pour leur mise en valeur et leur exploitation.

Les critères servant de base à la définition des types de peuplement sont :

1) la structure d'ensemble, structure au sens large (structure forestière classique : futaie, taillis, mélange de futaie et de taillis) ou structure spéciale (résultant de la prise en compte du morcellement foncier ou d'un facteur de marginalité ou de précarité imputable aux conditions de la station).

2) la composition, c'est-à-dire la nature des essences représentées, que cette désignation soit faite par essence ou groupe d'essences.

La notion de type de peuplement s'applique à des ensembles assez vastes excédant généralement la taille d'une parcelle forestière classique : c'est pourquoi il peut apparaître dans l'analyse des résultats des disparités ou des irrégularités localisées dont il n'a pas été tenu compte, en raison de leur caractère accessoire, dans la délimitation des types (par exemple bouquets de conifères isolés dans un ensemble presque totalement constitué de feuillus).

En règle générale, le minimum de surface d'un élément de type se situe aux alentours de 4 ha. Exceptionnellement, ce seuil a été sensiblement abaissé pour certains peuplements à limites particulièrement nettes et tranchées tels que des reboisements par exemple.

Naturellement, le minimum de 4 ha ne s'applique pas aux formations boisées de surface moindre : bosquets (de 5 ares à 50 ares) et boqueteaux (de 50 ares à 4 ha).

Les formations boisées de production du GERS ont été subdivisées en 5 types de peuplement dont la description va être présentée ci-après dans l'ordre du tableau 12 (P).

Au début de la présentation de chaque type de peuplement, un tableau donnera la surface qu'il occupe, son volume sur pied et sa production annuelle en distinguant les forêts soumises au régime forestier et les forêts privées. On notera que les surfaces dont il est question sont les surfaces réellement boisées ; en effet les coupes rases restées sans régénération n'ont pas été prises en compte.

Pour permettre de situer chaque type de peuplement, voici les données analogues au niveau de l'ensemble du département.

	Forêts soumises		Forêts privées		Total
Surfaces (ha)	3 755	5,1 %	70 430	94,9 %	74 185
Volumes sur pied (m <sup>3</sup> ) soit en m <sup>3</sup> /ha	604 961 161,1	6,6 %	8 529 784 121,1	93,4 %	9 134 745 123,1
Production annuelle (m <sup>3</sup> ) soit en m <sup>3</sup> /ha	25 503 6,79	7,3 %	325 949 4,63	92,7 %	351 452 4,74
Nombre d'unités d'échantillonnage au sol	200	26,3 %	560	73,7 %	760

### 13.2 - LES DIFFERENTS TYPES DE PEUPEMENT

A titre indicatif, il est rappelé que pour la France entière les dernières données disponibles sont les suivantes ( 1<sup>er</sup> Janvier 1992 ) :

- le volume moyen à l'hectare des formations boisées de production est de 133,0 m<sup>3</sup>.
- la production brute annuelle moyenne de ces mêmes formations boisées est de 5,32 m<sup>3</sup>/ha.

**Nota** : Les types de peuplement qui avaient été distingués et analysés lors du cycle précédent dans le département étaient un peu différents ; un des types du cycle actuel (futaie de conifères) était représenté par deux types distincts : futaie de pins et futaie d'autres conifères.

#### 132.1 - FUTAIE DE CHENES

##### a) Définition

Il s'agit de peuplements dans lesquelles les chênes, essentiellement le chêne pédonculé, existent à l'état pur ou prépondérant (couvert relatif supérieur à 50 %) et présentent une structure d'ensemble de futaie.

##### b) Caractéristiques quantitatives et répartition par type de propriété

	Forêts soumises		Forêts privées		Total des forêts de production
	Valeur absolue	%	Valeur absolue	%	
Surfaces (ha)	721	40,9	1 040	59,1	1 761
Volumes sur pied (m <sup>3</sup> ) soit en m <sup>3</sup> /ha	153 194 212,5	48,2 /	164 441 158,1	51,8 /	317 635 180,4
Production annuelle (m <sup>3</sup> ) soit en m <sup>3</sup> /ha	4 565 6,3	44,4 /	5 711 5,5	55,6 /	10 276 5,8
Nombre d'unités d'échantillonnage au sol	47	/	25	/	72

##### c) Localisation

Le type de peuplement est surtout rencontré en forêts privées, puisque celles-ci représentent environ 59 % de la surface occupée par le type.

49,9 % des surfaces de ce type, soit 879 ha, se trouvent dans le Bas-Armagnac. La région Astarac contient 504 ha de futaie de chênes, soit 28,6 % des surfaces du type.

Les autres régions du département ne renferment qu'une faible part des futaies de chênes (378 ha) ; toutefois le type de peuplement existe dans toutes les régions.

##### d) Importance relative

Avec ses 2,37 % de la surface totale boisée de production, le type "Futaie de chênes" se classe au 4<sup>ème</sup> rang de l'ensemble des types de peuplements que l'on a définis.

Il n'y a aucune région où le type se classe parmi les deux types les mieux représentés. Son meilleur classement (3<sup>ème</sup>) est observé en région Rivière-Basse. On le rencontre aussi au 4<sup>ème</sup> rang dans les régions suivantes : Bas-Armagnac et Astarac.

#### e) Variations dans le matériel sur pied

Le matériel sur pied est plutôt fort (180 m<sup>3</sup>/ha), ce qui place le type de peuplement au 1<sup>er</sup> rang de tous les types. Ce matériel est très nettement supérieur à celui du type "Mélange futaie feuillue-taillis" classé en seconde position et qui atteint 125 m<sup>3</sup>/ha.

Le volume moyen ne peut être défini significativement que dans 4 régions car la surface du type est trop restreinte dans la région Savès.

Le volume moyen est le plus fort en région Astarac où il atteint 207 m<sup>3</sup>/ha. Ensuite on trouve la région Bas-Armagnac où le type de peuplement atteint encore 188 m<sup>3</sup>/ha. En troisième position vient la région Rivière-Basse avec un volume moyen par ha de 140 m<sup>3</sup>/ha. Le volume le plus faible se trouve en région Haut-Armagnac où on n'a que 122 m<sup>3</sup>/ha.

Sur l'ensemble du département, le volume du type de peuplement est constitué de 95 % de feuillus et de 5 % de conifères. Mais il y a des écarts à cette moyenne selon les régions ; le tableau qui suit indique les parts respectives des feuillus et des conifères pour les régions où le type est suffisamment représenté.

Régions	Feuillus	Conifères
Bas-Armagnac	97,5 %	2,5 %
Rivière-Basse	100,0 %	0,0 %
Astarac	88,8 %	11,2 %
Haut-Armagnac	100,0 %	0,0 %

#### f) Composition et structure élémentaire

Sur les 1761 ha du type Futaie de chênes, la structure ponctuelle futaie se trouve sur 1 596 ha ; la structure mélange de futaie et de taillis est présente sur 103 ha, tandis que la structure taillis occupe 62 ha.

Dans chacune de ces structures élémentaires, la surface se répartit ainsi entre les essences prépondérantes :

**Futaie** : chêne pédonculé : 890 ha ; chêne rouvre : 297 ha ; chêne rouge : 144 ha ; chêne pubescent : 52 ha ; frêne : 56 ha ; petits érables : 44 ha ; merisier : 15 ha ; eucalyptus : 31 ha ; pin laricio : 15 ha ; douglas : 52 ha.

**Mélange futaie-taillis** : chêne pédonculé : 32 ha ; chêne rouvre : 27 ha ; chêne tauzin : 44 ha.

**Taillis** : charme : 31 ha ; saules : 31 ha.

### 132.2 - FUTAIE DE CONIFERES

#### a) Définition

Il s'agit de peuplements de futaies dans lesquels les conifères existent généralement à l'état pur (couvert libre relatif supérieur ou égal à 75 %) quels que soient leur âge et leur origine (naturelle ou artificielle) et dont la

structure parcellaire d'ensemble est peu morcelée. Ils peuvent être formés d'une seule ou de plusieurs essences (pin maritime, pin sylvestre, pin laricio, pin noir, douglas, sapin, épicéa, . . .).

Ce type regroupe les deux anciens types nommés Futaie de pins et Futaie d'autres résineux.

#### b) Caractéristiques quantitatives et répartition par type de propriété

	Forêts soumises		Forêts privées		Total des forêts de production
	Valeur absolue	%	Valeur absolue	%	
Surfaces (ha)	1 351	34,0	2 626	66,0	3 977
Volumes sur pied (m <sup>3</sup> ) soit en m <sup>3</sup> /ha	184 778 136,8	47,1 /	207 917 79,2	52,9 /	392 695 98,7
Production annuelle (m <sup>3</sup> ) soit en m <sup>3</sup> /ha	11 235 8,3	36,6 /	19 461 7,4	63,4 /	30 696 7,7
Nombre d'unités d'échantillonnage au sol	95	/	57	/	152

#### c) Localisation

Le type de peuplement est surtout rencontré en forêts privées, puisque celles-ci représentent environ 66 % de la surface occupée par le type.

Plus du tiers des surfaces de ce type, soit 1 529 ha, se trouvent dans le Bas-Armagnac. L'Astarac et le Haut-Armagnac ont respectivement 1 066 et 831 ha de futaie de conifères, soit 26,8 % et 20,9 % des surfaces du type.

Le Savès compte 489 ha de ces futaies ; mais il n'y en a pratiquement pas en région Rivière-Basse.

#### d) Importance relative

Avec ses 5,36 % de la surface totale boisée de production, le type "Futaie de conifères" se classe au 3<sup>ème</sup> rang de l'ensemble des types de peuplements que l'on a définis.

Il n'y a aucune région où le type se classe parmi les deux types les mieux représentés.

Son meilleur classement (3<sup>ème</sup>) est observé dans les 4 régions suivantes : Bas-Armagnac, Astarac, Haut-Armagnac, Savès.

On le rencontre aussi au 4<sup>ème</sup> rang dans la région Rivière-Basse.

#### e) Variations dans le matériel sur pied

Le matériel sur pied est faible (99 m<sup>3</sup>/ha), ce qui place le type de peuplement au 5<sup>ème</sup> rang de tous les types. Ce matériel est très peu différent de celui du type "Taillis simple" classé immédiatement devant et qui se monte à 100 m<sup>3</sup>/ha.

Le volume moyen ne peut être défini significativement que dans 4 régions car la surface du type est trop restreinte dans la région Rivière-Basse.

Le volume moyen est le plus fort en région Savès où il atteint 157 m<sup>3</sup>/ha. Ensuite on trouve la région Astarac où le type de peuplement atteint encore 102 m<sup>3</sup>/ha. En troisième position vient la région Bas-Armagnac avec un volume moyen par ha de 92 m<sup>3</sup>/ha. Le volume le plus faible se trouve en région Haut-Armagnac où on n'a que 77 m<sup>3</sup>/ha.

Sur l'ensemble du département, le volume du type de peuplement est constitué de 24 % de feuillus et de 76 % de conifères. Mais il y a des écarts à cette moyenne selon les régions ; le tableau qui suit indique les parts respectives des feuillus et des conifères pour les régions où le type est suffisamment représenté.

Régions	Feuillus	Conifères
Bas-Armagnac	18,3 %	81,7 %
Astarac	16,5 %	83,5 %
Haut-Armagnac	43,8 %	56,2 %
Savès	28,7 %	71,3 %

#### **f) Composition et structure élémentaire**

Sur les 3 977 ha du type Futaie de conifères, la structure ponctuelle futaie se trouve sur 3 342 ha ; la structure mélange de futaie et de taillis est présente sur 635 ha, tandis que la structure taillis n'est pas représentée. Les essences prépondérantes occupent les surfaces suivantes au sein de chacune des structures élémentaires :

**Futaie** : chêne pédonculé : 181 ha ; chêne rouvre : 36 ha ; chêne rouge : 41 ha ; chêne pubescent : 8 ha ; frêne : 35 ha ; chêne chevelu : 9 ha ; pin maritime : 1428 ha ; pin sylvestre : 24 ha ; pin laricio : 841 ha ; pin noir : 335 ha ; pin Weymouth : 15 ha ; douglas : 352 ha ; sapin de Nordmann : 37 ha.

**Mélange futaie-taillis** : chêne pédonculé : 210 ha ; chêne rouvre : 69 ha ; chêne pubescent : 14 ha ; pin maritime : 125 ha ; pin laricio : 15 ha ; sapin : 36 ha ; douglas : 85 ha ; sapin de Nordmann : 81 ha.

### **132.3 - MELANGE FUTAIE FEUILLUE-TAILLIS**

#### **a) Définition**

Il s'agit de peuplements mixtes (futaie et taillis, soit en 2 étages, soit par éléments juxtaposés) dans lesquels la futaie est composée de feuillus purs ou prépondérants et qui se présentent sous forme d'ensembles à structure foncière peu morcelée contrairement aux " boisements morcelés ".

Ce type englobe :

- les peuplements de taillis sous futaie ou dérivant de taillis sous futaie.
- les mélanges de futaie à prépondérance feuillue (moins de 50 % de conifères) et de taillis, dans lesquels le taillis occupe plus de 25 % de la surface du sol et la futaie plus de 10 % (sans excéder 65 % du couvert boisé total).

**b) Caractéristiques quantitatives et répartition par type de propriété**

	Forêts soumises		Forêts privées		Total des forêts de production
	Valeur absolue	%	Valeur absolue	%	
Surfaces (ha)	1 683	6,4	24 738	93,6	26 421
Volumes sur pied (m <sup>3</sup> ) soit en m <sup>3</sup> /ha	266 989 158,6	8,1 /	3 031 590 122,5	91,9 /	3 298 579 124,8
Production annuelle (m <sup>3</sup> ) soit en m <sup>3</sup> /ha	9 703 5,8	7,7 /	116 118 4,7	92,3 /	125 821 4,8
Nombre d'unités d'échantillonnage au sol	58	/	238	/	296

**c) Localisation**

Le type de peuplement est surtout rencontré en forêts privées, puisque celles-ci représentent environ 94 % de la surface occupée par le type.

Près de la moitié des surfaces de ce type de peuplement (11 353 ha, soit 43 %) ont été trouvés dans l'Astarac. Le Haut-Armagnac et le Bas-Armagnac, avec respectivement 7 491 et 4 490 ha, comprennent une part notable de ces mélanges futaie-taillis (28,4 et 17,0 %). Le reste se trouve réparti entre le Savès (2 314 ha) et la Rivière-Basse (773 ha).

**d) Importance relative**

Le type "Mélange futaie feuillue-taillis" couvre environ 35,6 % de la surface des formations boisées de production, ce qui le place au 2<sup>ème</sup> rang parmi les 5 types distingués.

Le type arrive en premier rang dans la région Astarac.

En outre le type arrive au second rang dans les 4 régions suivantes : Bas-Armagnac ; Rivière-Basse ; Haut-Armagnac et Savès.

**e) Variations dans le matériel sur pied**

Le matériel sur pied est plutôt faible (125 m<sup>3</sup>/ha), ce qui place le type de peuplement au 2<sup>ème</sup> rang de tous les types. Ce matériel est très nettement différent de celui du type "Futaie de chênes" classé immédiatement devant et qui se monte à 180 m<sup>3</sup>/ha.

Le volume moyen peut être étudié en toutes régions, puisqu'il n'y a pas de régions où le type serait présent seulement sur des surfaces très faibles.

Le volume moyen est le plus fort en région Rivière-Basse où il atteint 155 m<sup>3</sup>/ha. Ensuite on trouve la région Savès où le type de peuplement atteint encore 149 m<sup>3</sup>/ha. En troisième position vient la région Bas-Armagnac avec un volume moyen par ha de 145 m<sup>3</sup>/ha. Dans la région Haut-Armagnac le volume moyen par ha est de 125 m<sup>3</sup>/ha. C'est en région Astarac que le volume sur pied est le plus faible (110 m<sup>3</sup>/ha).

Sur l'ensemble du département, le volume du type de peuplement est constitué de 100 % de feuillus et de 0 % de conifères. Mais il y a de très légers écarts à cette moyenne selon les régions ; le tableau qui suit indique les parts respectives des feuillus et des conifères pour les diverses régions.

Régions	Feuillus	Conifères
Bas-Armagnac	100,0 %	0,0 %
Rivière Basse	100,0 %	0,0 %
Astarac	99,5 %	0,5 %
Haut-Armagnac	99,5 %	0,5 %
Savès	100,0 %	0,0 %

#### **f) Composition et structure élémentaire**

Sur les 26 421 ha du type Mélange futaie feuillue-taillis, la structure ponctuelle futaie se trouve sur 5 423 ha ; la structure mélange de futaie et de taillis est présente sur 17 714 ha, tandis que la structure taillis occupe 3 284 ha.

Dans chacune de ces structures élémentaires, la surface se répartit ainsi entre les essences prépondérantes :

**Futaie** : chêne pédonculé : 2 537 ha ; chêne rouvre : 1 058 ha ; chêne pubescent : 1 178 ha ; chêne tauzin : 257 ha ; hêtre : 115 ha ; charme : 123 ha ; pin maritime : 29 ha ; pin sylvestre : 103 ha ; pin laricio : 23 ha.

**Mélange futaie-taillis** : chêne pédonculé : 9 396 ha ; chêne rouvre : 5 365 ha ; chêne pubescent : 2 631 ha ; chêne tauzin : 99 ha ; hêtre : 100 ha ; merisier : 123 ha.

**Taillis** : chêne pédonculé : 580 ha ; chêne rouvre : 450 ha ; chêne pubescent : 860 ha ; châtaignier : 251 ha ; charme : 520 ha ; aune glutineux : 205 ha ; robinier : 226 ha ; tremble : 93 ha ; noisetier : 99 ha.

### **132.4 - TAILLIS SIMPLE**

#### **a) Définition**

Ce sont des peuplements présentant une structure forestière dominante de taillis simple et qui ne sont pas fragmentés en très petites parcelles.

On range aussi dans ce type les peuplements feuillus de moins de 10 m de haut à l'âge adulte, quelle que soit leur structure forestière, sous réserve que l'émiettement foncier ne conduise pas à un classement dans les boisements morcelés.

### b) Caractéristiques quantitatives et répartition par type de propriété

	Forêts soumises		Forêts privées		Total des forêts de production
	Valeur absolue	%	Valeur absolue	%	
Surfaces (ha)	0	0,0	1 529	100,0	1 529
Volumes sur pied (m <sup>3</sup> ) soit en m <sup>3</sup> /ha	0 0,0	0,0 /	153 551 100,4	100,0 /	153 551 100,4
Production annuelle (m <sup>3</sup> ) soit en m <sup>3</sup> /ha	0 0,0	0,0 /	5 169 3,4	100,0 /	5 169 3,4
Nombre d'unités d'échantillonnage au sol	0	/	15	/	15

### c) Localisation

Ce type n'existe pas en forêt soumise.

La moitié environ de ces taillis simples se localise dans la région du Haut-Armagnac (750 ha, soit 49,1 %). L'Astarac en possède aussi une part importante (499 ha, soit 32,6 %). Le type est présent en très faible quantité dans le Savès et dans le Bas-Armagnac (respectivement 156 et 124 ha). Mais il est absent de la région Rivière-Basse.

### d) Importance relative

Avec ses 2,06 % de la surface totale boisée de production, le type "Taillis simple" se classe au 5ème rang de l'ensemble des types de peuplement que l'on a définis.

Il n'y a aucune région où le type se classe parmi les trois types les mieux représentés.

Son meilleur classement (4ème) est observé en régions Haut-Armagnac et Savès.

### e) Variations dans le matériel sur pied

Le matériel sur pied est plutôt faible (100 m<sup>3</sup>/ha), ce qui place le type de peuplement au 4ème rang de tous les types. Ce matériel est nettement différent de celui du type "Boisements morcelés de feuillus purs" classé immédiatement devant et qui se monte à 123 m<sup>3</sup>/ha.

Le volume moyen ne peut être défini significativement que dans 4 régions.

Le volume moyen est le plus fort en région Savès où il atteint 164 m<sup>3</sup>/ha ensuite on trouve la région Haut-Armagnac où le type de peuplement atteint encore 96 m<sup>3</sup>/ha. En troisième position vient la région Bas-Armagnac avec un volume moyen par ha de 90 m<sup>3</sup>/ha. Le volume le plus faible se trouve en région Astarac où on n'a que 89 m<sup>3</sup>/ha.

Sur l'ensemble du département, le volume du type de peuplement est constitué de 94 % de feuillus et de 6 % de conifères. Mais il y a des écarts à cette moyenne selon les régions : le tableau qui suit indique les parts respectives des feuillus et des conifères pour les régions où le type est suffisamment représenté.

Régions	Feuillus	Conifères
Bas-Armagnac	100,0 %	0,0 %
Astarac	100,0 %	0,0 %
Haut-Armagnac	88,1 %	11,9 %
Savès	100,0 %	0,0 %

#### f) Composition et structure élémentaire

Sur les 1529 ha du type Taillis simple, la structure ponctuelle futaie se trouve sur 339 ha ; la structure mélange de futaie et de taillis est présente sur 487 ha, tandis que la structure taillis occupe 703 ha.

Les essences prépondérantes occupent les surfaces suivantes au sein de chacune des structures élémentaires :

**Futaie** : chêne pédonculé : 111 ha ; chêne pubescent : 150 ha ; charme : 78 ha.

**Mélange futaie-taillis** : chêne pédonculé : 62 ha ; chêne rouvre : 150 ha ; chêne pubescent : 275 ha.

**Taillis** : chêne pédonculé : 154 ha ; chêne pubescent : 300 ha ; charme : 124 ha ; aune glutineux : 125 ha.

### 132. 5 - BOISEMENTS MORCELES FEUILLUS

#### a) Définition

C'est un peuplement où les feuillus sont à l'état pur (c'est-à-dire ont un couvert libre relatif supérieur à 75 %).

Comme dans tout boisement morcelé, on retrouve un grand émiettement parcellaire et la proximité de zones habitées ou le voisinage immédiat de terres agricoles.

Les boisements lâches, trop peu représentés pour être érigés en types autonomes, leur sont rattachés.

#### b) Caractéristiques quantitatives et répartition par type de propriété

	Forêts soumises		Forêts privées		Total des forêts de production
	Valeur absolue	%	Valeur absolue	%	
Surfaces (ha)	0	0,0	40 497	100,0	40 497
Volumes sur pied (m3) soit en m3/ha	0 0,0	0,0 /	4 972 296 122,8	100,0 /	4 972 296 122,8
Production annuelle (m3) soit en m3/ha	0 0,0	0,0 /	179 497 4,4	100,0 /	179 497 4,4
Nombre d'unités d'échantillonnage au sol	0	/	225	/	225

### c) Localisation

Ce type n'existe pas en forêt soumise.

C'est un type de peuplement très bien représenté dans le Haut-Armagnac (13 906 ha, soit 34,3 % des surfaces du type), l'Astarac (10 710 ha, soit 26,4 % des surfaces du type) et le Bas-Armagnac (10 039 ha, soit 24,8 %).

La Rivière-Basse en contient 2 955 ha (7,3 %) ; dans la région du Savès, le type couvre 2 887 ha, ce qui représente 7,1 %.

Le type est donc bien présent dans toutes les régions.

### d) Importance relative

Le type "Boisements morcelés de feuillus purs" couvre environ 54,6 % de la surface des formations boisées de production, ce qui le place au 1er rang parmi les 5 types distingués.

Le type arrive en premier rang dans les 4 régions suivantes : Bas-Armagnac ; Rivière-Basse ; Haut-Armagnac et Savès.

En outre le type arrive au second rang dans la région Astarac.

### e) Variations dans le matériel sur pied

Le matériel sur pied est plutôt faible ( $123 \text{ m}^3/\text{ha}$ ), ce qui place le type de peuplement au 3ème rang de tous les types. Ce matériel est très peu différent de celui du type "Mélange futaie feuillue-taillis" classé immédiatement devant et qui se monte à  $125 \text{ m}^3/\text{ha}$ .

Le volume moyen peut être étudié en toutes régions, puisqu'il n'y a pas de régions où le type serait présent seulement sur des surfaces très faibles.

Le volume moyen est le plus fort en région Bas-Armagnac où il atteint  $163 \text{ m}^3/\text{ha}$ . Ensuite on trouve la région Savès où le type de peuplement atteint encore  $111 \text{ m}^3/\text{ha}$ . En troisième position vient la région Haut-Armagnac avec aussi un volume moyen par ha de  $111 \text{ m}^3/\text{ha}$ . Dans la région Astarac le volume moyen par ha est de  $108 \text{ m}^3/\text{ha}$ . C'est en région Rivière-Basse que le volume sur pied est le plus faible ( $105 \text{ m}^3/\text{ha}$ ).

Sur l'ensemble du département, le volume du type de peuplement est constitué de 98 % de feuillus et de 2 % de conifères. Mais il y a quelques écarts à cette moyenne selon les régions ; le tableau qui suit indique les parts respectives des feuillus et des conifères pour les diverses régions.

Régions	Feuillus	Conifères
Bas-Armagnac	93,8 %	6,2 %
Rivière Basse	100,0 %	0,0 %
Astarac	100,0 %	0,0 %
Haut-Armagnac	100,0 %	0,0 %
Savès	100,0 %	0,0 %

### f) Composition et structure élémentaire

Sur les 40 497 ha du type Boisements morcelés feuillus, la structure ponctuelle futaie se trouve sur 15 282 ha ; la structure mélange de futaie et de taillis est présente sur 16 350 ha, tandis que la structure taillis occupe 8 865 ha.

Dans chacune de ces structures élémentaires, la surface se répartit ainsi entre les essences prépondérantes :

**Futaie** : chêne pédonculé : 7 546 ha ; chêne rouvre : 1 363 ha ; chêne pubescent : 4 872 ha ; châtaignier : 142 ha ; robinier : 203 ha ; frêne : 31 ha ; tremble : 196 ha ; pin maritime : 742 ha ; pin laricio : 126 ha ; douglas : 61 ha.

**Mélange futaie-taillis** : chêne pédonculé : 8 172 ha ; chêne rouvre : 1 747 ha ; chêne pubescent : 5 597 ha ; châtaignier : 208 ha ; frêne : 193 ha ; pin maritime : 433 ha.

**Taillis** : chêne pédonculé : 1 135 ha ; chêne rouvre : 424 ha ; chêne pubescent : 3 584 ha ; châtaignier : 1 316 ha ; charme : 208 ha ; aune glutineux : 464 ha ; robinier : 615 ha ; frêne : 196 ha ; orme : 175 ha ; tremble : 514 ha ; noisetier : 203 ha ; peuplier : 31 ha.

## 13.3 - COMPARAISON DE L'IMPORTANCE DES DIVERS TYPES DE PEUPEMENT

### *133.1 - Comparaison selon la surface*

Les cinq types de peuplement ont été classés par ordre d'importance relative décroissante, suivant la surface qu'ils occupent, toutes natures de propriétés réunies.

Types de peuplement	Surfaces			%
	Forêts soutises	Forêts privées	Total	
Boisements morcelés feuillus		40 497	40 497	54,6
Mélange futaie feuillue-taillis	1 683	24 738	26 421	35,6
Futaie de conifères	1 351	2 626	3 977	5,4
Futaie de chênes	721	1 040	1 761	2,4
Taillis simple		1 529	1 529	2,0
TOTAL	3 755	70 430	74 185	100,0

En forêts privées, l'ordre de classement est presque le même que pour l'ensemble des forêts de production ; cela tient à la place considérable de la forêt privée dans le département : 94,9 %. Toutefois, aux 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> rangs, on constate une permutation : les taillis simples viennent prendre la quatrième place à la futaie de chênes.

Les forêts soumises ont un classement qui respecte la même hiérarchie, mais avec seulement trois types représentés : mélange futaie feuillue-taillis qui occupe 44,8 % de la surface de la forêt soumise, futaie de conifères qui représente 36,0 % de cette surface et futaie de chênes (19,2 % de la même surface).

### 133.2 - Comparaison selon le volume sur pied

Les cinq types de peuplement ont été classés par ordre d'importance relative décroissante, suivant le volume qu'ils représentent, toutes natures de propriétés réunies.

Types de peuplement	Volume (en 1000 m <sup>3</sup> )			%
	Forêts soumises	Forêts privées	Total	
Boisements morcelés feuillus		4 972,3	4 972,3	54,4
Mélange futaie feuillue-taillis	267,0	3 031,6	3 298,6	36,1
Futaie de conifères	184,8	207,9	392,7	4,3
Futaie de chênes	153,2	164,4	317,6	3,5
Taillis simple		153,6	153,6	1,7
TOTAL	605,0	8 529,8	9 134,8	100,0

Le classement ne diffère pas de celui établi selon les surfaces. La hiérarchie reste exactement la même.

Toutefois on observe, d'un classement à l'autre, des modifications dans les pourcentages réalisés. Ainsi la futaie de chênes prend une part du volume un peu plus forte que sa part de surface. Il en est de même pour le mélange futaie feuillue-taillis ; mais, dans ce cas, la différence entre les deux pourcentages est faible.

C'est la variation inverse qui s'observe pour la futaie de conifères.

Pour les deux autres types de peuplement, les parts de volumes sont très proches des parts de surfaces respectives.

### 133.3 - Comparaison selon la production brute annuelle

D'après la production brute annuelle, toutes natures de propriétés réunies, on a établi le classement suivant :

Types de peuplement	Production (en m <sup>3</sup> /an)			%
	Forêts soumises	Forêts privées	Total	
Boisements morcelés feuillus	0	179 495	179 495	51,1
Mélange futaie feuillue-taillis	9 703	116 116	125 819	35,8
Futaie de conifères	11 235	19 458	30 693	8,7
Futaie de chênes	4 565	5 711	10 276	2,9
Taillis	0	5 169	5 169	1,5
TOTAL	25 503	325 949	351 452	100,0

Le classement ne diffère pas de celui établi selon les surfaces ou selon les volumes sur pied. La hiérarchie reste exactement la même sauf en forêts soumises.

Toutefois on observe, d'un classement à l'autre, des modifications dans les pourcentages réalisés. Ainsi la futaie de conifères assure une part de production nettement plus forte que sa part de volume sur pied.

C'est le phénomène inverse qui se produit pour tous les autres types de peuplement ; mais cela se voit surtout pour les boisements morcelés feuillus.

## I.4 - ASPECTS DE L'ECONOMIE FORESTIERE

### 14.1 - GENERALITES SUR LES FORETS DU GERS

Les surfaces boisées soumises au régime forestier représentent seulement 4,9 % de la superficie forestière du GERS et sont constituées pour 50 % de petites unités domaniales.

Les forêts privées sont caractérisées, au moins pour une part importante de leur surface, par un morcellement important. Près de 46 000 propriétaires se partagent un peu plus de 69 000 ha (moyenne 1,50 ha) selon les répartitions suivantes :

Classe de taille  des forêts privées	Ensemble des propriétaires	
	% du nombre	% de la surface
moins de 1 ha	60,7	11,0
de 1 à 4 ha	26,7	30,5
de 4 à 25 ha	12,1	48,1
plus de 25 ha	0,5	10,4
	100,0	100,0

### 14.2. - L'EXPLOITATION FORESTIERE (cf. tableau A ci-après)

Pour l'année 1988, on peut dresser le bilan suivant.

#### *142.1 - Les entreprises*

Le GERS compte 35 entreprises d'exploitation forestière dont 24 sont intégrées à une scierie. En outre, 35 entreprises extérieures au département y ont également une activité.

Le nombre de salariés permanents employés en exploitation forestière dans les entreprises du département est de 41.

Trois de ces entreprises exploitent plus de 4 000 m<sup>3</sup> chacune. Leur production globale représente 61,4 % de celle du département.

La production d'ensemble du GERS se situe à 12,1 % du volume total exploité dans la Région Midi-Pyrénées.

### 142.2 - Les flux

Exploitation des grumes de feuillus : 50 % des bois d'oeuvre feuillus du département restent dans la Région Midi-Pyrénées, l'autre moitié est répartie comme suit :

- Exportation vers l'Espagne : 27 %	Destination : Aquitaine : 8 %
- Exportation vers l'Italie : 12 %	Destination : Languedoc-Roussillon : 3 %

Exploitation des grumes de conifères : 98 % des grumes de résineux sont utilisés en Midi-Pyrénées, 2 % en Languedoc-Roussillon.

### 142.3 - Les essences

Selon les essences, les volumes de grumes de bois d'oeuvre exploités représentent les valeurs suivantes, exprimées en pourcentages du volume total mobilisé dans le département.

- **Chêne** : 27,5 % - Sa destination est la suivante :

Midi-Pyrénées : 80 % - Aquitaine : 10 % - Espagne : 9 %

- **Peuplier** : 49 % - Sa destination est la suivante :

Midi-Pyrénées : 30 % - Aquitaine : 8 % - Languedoc-Roussillon : 5 % - Espagne : 38 % - Italie : 19 %

- **Frêne, merisier** : 1,5 %. Ces essences sont utilisées en Midi-Pyrénées à 95 % et le reste en Aquitaine (5 %).

- **Autres feuillus** : 6 %, dont 60 % restent en Midi-Pyrénées et 19 % sont exportés en Espagne.

- **Conifères** : pin maritime 15 % (dont moitié de qualité "placage") utilisés à 98 % en Midi-Pyrénées.

### 142.4 - Destination des bois

Les volumes de grumes exploités dans le GERS se répartissent entre les diverses destinations selon les proportions ci-après :

- Scierie intégrée à l'exploitation forestière :	44 %
- Scierie non intégrée :	12 %
- Autre entreprise :	39 %
- Négociant :	5 %

- **Bois d'industrie** :

Les bois d'industrie proviennent :

- de feuillus pour 93 %
- de conifères pour 7 %

Les feuillus restent dans la Région Midi-Pyrénées dans la proportion de 99 %, le 1 % restant est exporté en Italie.

Le département du GERS n'est pas utilisateur de bois d'industrie, mais il est certain que les quantités conservées dans le département sont en grande partie acheminées vers la HAUTE-GARONNE, moitié par les exploitants forestiers indépendants et moitié par la SEBSO, Société d'approvisionnement, filiale de la CDRA/Usine de Saint-Gaudens (31).

Le peu de bois d'industrie provenant de conifères est utilisé dans la fabrication de panneaux de fibres et, surtout, de pâte à papier. Leur destination essentielle est la Papeterie de LEDAR à Saint-Girons en ARIEGE.

#### 14.3 - LES SCIERIES (cf. tableau B ci-après)

Toujours pour l'année 1988, le bilan est le suivant : vingt quatre scieries sont en activité. Leur effectif global de salariés permanents est de 71. La part des feuillus est prépondérante : 75 % contre 25 % de conifères.

Une proportion importante des bois débités (74 %) reste dans la région, 19 % part dans l'Ouest, le Centre et l'Est de la France ; 7 % est exporté en Espagne.

##### 143.1 - Les sciages des feuillus

Les essences concernées, ainsi que la part de chacune dans le volume total des sciages feuillus, s'analysent ainsi :

- **Chêne** : 39 % - L'écoulement en est le suivant :  
Midi-Pyrénées : 46 % - Ouest et Est de la France : 33 % - Export en Espagne : 21 %

- **Peuplier** : 43 % - Sa destination s'opère ainsi :  
Midi-Pyrénées : 77 % - Ouest de la France : 23 %

- **Frêne, Merisier** : 4 %, écoulés en :  
Midi-Pyrénées : 79 % - Centre : 21 %

- **Autre feuillus** : 13 % dont hêtre 5 % - Leur destination est la suivante :  
Midi-Pyrénées : 83 % - Ouest de la France : 5 % - Centre : 5 % - Espagne : 7 %

##### 143.2 - Les sciages de conifères

Ils restent à 100 % dans la Région. Il s'agit principalement de pin maritime.

##### 143.3 - Utilisation de l'ensemble des sciages (F. et R.)

Emballage-Caisserie :	43 %
Charpente-Construction Bois :	17 %
Menuiserie :	20 %
Ameublement :	20 %

##### 143.4 - Structure de la branche scierie

Au 31 Décembre 1988, cette structure peut être résumée dans le tableau suivant :

Classes de tailles (m <sup>3</sup> S)	Nombre de scieries	% de la production
1 à 499	18	23,6
500 à 1 999	6	76,4
2 000 à +	0	0
TOTAL	24	100

- Note relative au paragraphe I.4 "ASPECTS DE L'ECONOMIE FORESTIERE" et tableaux annexes A et B.

**Sources :** Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt de Midi-Pyrénées  
Service Régional de la Forêt et du Bois  
Enquêtes annuelles de branches exploitation forestière et scierie. (S.R.F.B./S.R.S.A.)

**TABLEAU A - PRODUCTION DES EXPLOITATIONS FORESTIERES -**  
(unité : 1000 m<sup>3</sup> rond sur écorce)

	1984	1985	1986	1987	1988	Moyenne des 5 dernières années
<b>BOIS d'OEUVRE</b>						
Chêne	25,10	31,90	30,00	20,60	27,90	27,1
Hêtre	0,90	0,50	0,60	0,90	1,40	0,9
Peuplier	23,20	31,40	53,40	52,50	50,00	42,1
Divers	4,00	3,50	3,80	4,40	6,20	4,4
<b>TOTAL FEUILLUS</b>	<b>53,20</b>	<b>67,30</b>	<b>87,80</b>	<b>78,40</b>	<b>85,50</b>	<b>74,4</b>
Pin maritime	8,60	8,70	10,90	14,60	15,30	11,6
Autres conifères	0,10	0,10	0,20	0,20	0,50	0,2
<b>TOTAL CONIFERES</b>	<b>8,70</b>	<b>8,80</b>	<b>11,10</b>	<b>14,80</b>	<b>15,80</b>	<b>11,8</b>
<b>TOTAL BOIS D'OEUVRE</b>	<b>61,90</b>	<b>76,10</b>	<b>98,90</b>	<b>93,20</b>	<b>101,30</b>	<b>86,3</b>
<b>BOIS D'INDUSTRIE</b>						
Trituration						
Feuillus	93,80	77,40	99,70	113,00	97,00	96,2
Conifères	2,80	3,30	6,80	4,80	7,00	4,9
Autres Bois d'Industrie						
Feuillus		0,10				
Conifères						
<b>TOTAL FEUILLUS</b>	<b>93,80</b>	<b>77,50</b>	<b>99,70</b>	<b>113,00</b>	<b>97,00</b>	<b>96,2</b>
<b>TOTAL CONIFERES</b>	<b>2,80</b>	<b>3,30</b>	<b>6,80</b>	<b>4,80</b>	<b>7,00</b>	<b>4,9</b>
<b>TOTAL BOIS D'INDUSTRIE</b>	<b>96,60</b>	<b>80,80</b>	<b>106,50</b>	<b>117,80</b>	<b>104,00</b>	<b>101,1</b>
<b>BOIS DE FEU</b>	<b>6,60</b>	<b>12,80</b>	<b>15,00</b>	<b>13,50</b>	<b>12,90</b>	<b>12,2</b>

**TABLEAU B - PRODUCTION DES SCIERIES -**  
(unité : 1 000 m<sup>3</sup> S)

	1984	1985	1986	1987	1988	Moyenne des 5 dernières années
<b>SCIAGES FEUILLUS</b>						
Chêne	6,70	5,20	5,50	4,30	5,50	5,4
Hêtre	1,30	0,20	0,40	0,50	0,70	0,6
Peuplier	5,00	4,60	5,30	5,70	6,00	5,3
Divers	1,30	1,60	1,20	1,10	1,80	1,4
<b>TOTAL FEUILLUS</b>	<b>14,30</b>	<b>11,60</b>	<b>12,40</b>	<b>11,60</b>	<b>14,00</b>	<b>12,8</b>
<b>SCIAGES CONIFERES</b>						
Pin maritime	2,30	2,60	2,30	3,10	2,80	2,6
Autres conifères	1,00	0,60	0,70	1,80	1,90	1,2
<b>TOTAL CONIFERES</b>	<b>3,30</b>	<b>3,20</b>	<b>3,00</b>	<b>4,90</b>	<b>4,70</b>	<b>3,8</b>
<b>BOIS TROPICAUX</b>		<b>0,10</b>	<b>0,20</b>	<b>0,10</b>		<b>0,1</b>
<b>TOTAL SCIAGES</b>	<b>17,60</b>	<b>14,90</b>	<b>15,60</b>	<b>16,60</b>	<b>18,70</b>	<b>16,7</b>
<b>BOIS SOUS RAILS</b>						
Traverses	2,20	1,90	2,30	1,20	1,80	1,9
Appareils de voie	0,30	0,60	0,40	0,30	0,20	0,4
<b>TOTAL BOIS SOUS RAILS</b>	<b>2,50</b>	<b>2,50</b>	<b>2,70</b>	<b>1,50</b>	<b>2,00</b>	<b>2,2</b>
<b>MERRAINS</b>				<b>0,10</b>	<b>0,10</b>	<b>0,0</b>
<b>TOTAL SCIAGES BOIS SOUS RAILS ET MERRAINS</b>	<b>20,10</b>	<b>17,40</b>	<b>18,30</b>	<b>18,20</b>	<b>20,80</b>	<b>19,0</b>
<b>CHUTES DE SCIERIES</b> (en 1000 tonnes)						
Trituration	4,10	2,30	4,20	5,10	4,30	4,0
Autres utilisations	1,50	2,00	1,80	1,00	0,70	1,4
<b>TOTAL CHUTES</b>	<b>5,60</b>	<b>4,30</b>	<b>6,00</b>	<b>6,10</b>	<b>5,00</b>	<b>5,4</b>

## **II - TABLEAUX DE RESULTATS**

A) - GENERALITES

B) - FORMATIONS BOISEES DE PRODUCTION

C) - PEUPLERAIES

D) - FORMATIONS ARBOREES

32 - Tableau 1

## Répartition du territoire selon l'utilisation du sol

Utilisation du sol	Surface ha	%
Formations boisées	76 597	12.2
Landes et friches	10 319	1.7
Terrains agricoles	501 861	79.6
Eaux	4 484	0.7
Terrains improductifs	36 816	5.8
<b>TOTAL</b>	<b>630 077</b>	<b>100.0</b>

**Répartition du territoire selon l'utilisation  
du sol et la catégorie de propriété**

Utilisation du sol	Terrains soumis au régime forestier		Terrains non soumis au régime forestier	Total ha
	Domaniaux ha	Communaux et assimilés ha	(=privés) ha	
<b>A . Terrains non boisés</b>				
.Terrains agricoles	44	40	501 777	501 861
.Landes	8	52	10 259	10 319
.Eaux	8		4 476	4 484
.Improductifs			36 816	36 816
<b>TOTAL PAR CATEGORIE DE PROPRIETE - A -</b>	<b>60</b>	<b>92</b>	<b>553 328</b>	<b>553 480</b>
<b>B . Terrains boisés</b>				
<u>Formations boisées de production</u>				
. Forêts	1 453	2 302	52 172	55 927
. Boqueteaux			15 508	15 508
. Bosquets			2 816	2 816
<b>TOTAL</b>	<b>1 453</b>	<b>2 302</b>	<b>70 496</b>	<b>74 251</b>
<u>Autres formations boisées</u>			2 346	2 346
<b>TOTAL PAR CATEGORIE DE PROPRIETE - B -</b>	<b>1 453</b>	<b>2 302</b>	<b>72 842</b>	<b>76 597</b>
<b>TOTAL A + B</b>	<b>1 513</b>	<b>2 394</b>	<b>626 170</b>	<b>630 077</b>
	Total soumis = 3 907			
<b>Taux de boisement B/(A+B)</b>				<b>12.2%</b>

(1) Sont comprises dans les terrains agricoles et les landes, les formations arborées suivantes :

Alignements	. longueur dans le département	1 173 km
Peupleraies	. surface dans le département	2 501 ha

32 - Tableau 3

Répartition du territoire par grande catégorie d'utilisation du sol et taux de boisement des régions forestières

Toutes propriétés

Région forestière	Surface totale ha	Terrains agricoles ha	Landes ha	Eaux et improductifs ha	Formations boisées			Taux de boisement %
					de production ha	autres ha	total ha	
Bas - Armagnac	89 256	64 345	1 222	6 061	17 096	532	17 628	19.7
Rivière basse	36 734	29 544	179	2 747	3 949	315	4 264	11.6
Astarac	141 419	104 554	3 280	9 204	24 163	218	24 381	17.2
Haut - Armagnac	267 484	221 495	4 595	17 166	23 166	1 062	24 228	9.1
Savès	95 184	81 923	1 043	6 122	5 877	219	6 096	6.4
<b>TOTAL</b>	<b>630 077</b>	<b>501 861</b>	<b>10 319</b>	<b>41 300</b>	<b>74 251</b>	<b>2 346</b>	<b>76 597</b>	<b>12.2</b>

N.B. Les surfaces ventilées à partir du tableau 7 sont celles des seules formations boisées de production, déduction faite de la surface des coupes rases de moins de 5 ans sans régénération ( 66 hectares).

## 32 - Tableau 4.1

## Landes et friches

## Surface par région forestière et type de lande

## Toutes propriétés

Type de lande	Région forestière	Bas-Armagnac ha	Rivière basse ha	Astarac ha	Haut-Armagnac ha	Savès ha	TOTAL ha
Vides forestiers		374		889	961	62	2 286
Grande lande		62		156	345		563
Incultes		786	179	2 235	3 289	981	7 470
TOTAL		1 222	179	3 280	4 595	1 043	10 319

## Landes et friches

## Surface par région forestière et nature de terrain

## Toutes propriétés

Région forestière	Bas-Armagnac ha	Rivière basse ha	Astarac ha	Haut-Armagnac ha	Savès ha	TOTAL ha
<b>Pente inférieure à 30%</b>						
Sol meuble	1 191	70	1 645	3 163	716	6 785
Sol tourbeux	31		378			409
Sol rocheux par place				250		250
<b>Pente supérieure à 30%</b>						
Sol meuble		109	1 257	1 026	327	2 719
Sol rocheux par place				156		156
<b>TOTAL</b>	<b>1 222</b>	<b>179</b>	<b>3 280</b>	<b>4 595</b>	<b>1 043</b>	<b>10 319</b>

## Surface par région forestière et type écologique

Toutes propriétés

Région forestière Type écologique	Bas-Armagnac ha	Rivière basse ha	Astarac ha	Haut-Armagnac ha	Savès ha	TOTAL ha
Landes à ajoncs, fougère, genêt à balais éricacées, ciste	889		98	93		1 080
Landes arbustives à épineux, buis, genévrier	271		935	2 231	981	4 418
Landes à genêt d'Espagne, dorycnie, genêt scorpion, corroyères			322	615		937
Pelouses à brachypode penné, fétuque ovine		179	1 539	1 531	31	3 280
Landes marécageuses à joncs, carex, roseaux	62		386	125	31	604
<b>TOTAL</b>	<b>1 222</b>	<b>179</b>	<b>3 280</b>	<b>4 595</b>	<b>1 043</b>	<b>10 319</b>

**Formations boisées de production et formations arborées**  
**Volumes et accroissements par essence**  
**Toutes propriétés**

Essence	Formations boisées de production		Peupleraies	Alignements	Volume total 1 000 m <sup>3</sup>
	Volume 1 000 m <sup>3</sup>	Accroissement (1) 100 m <sup>3</sup>			
Chêne pédonculé	3 427.8	1 039.0	0.6		3 428.4
Chêne rouvre	1 347.3	452.5			1 347.3
Chêne pubescent	1 766.3	489.0		0.1	1 766.4
Autres chênes	91.9	28.5			91.9
Hêtre	134.4	49.5			134.4
Châtaignier	506.1	264.0			506.1
Charme	518.7	222.0			518.7
Frêne	130.5	51.5	0.4	0.7	131.6
Peupliers de clones cultivés			231.2	62.5	293.7
Autres feuillus	777.4	361.5	2.3	50.6	830.3
<b>Total feuillus</b>	<b>8 700.4</b>	<b>2 957.5</b>	<b>234.5</b>	<b>113.9</b>	<b>9 048.8</b>
Pin maritime	249.5	148.5			249.5
Pin laricio	96.3	83.5		0.5	96.8
Autres pins	46.2	19.5			46.2
Douglas	30.1	26.5			30.1
Autres conifères	12.3	9.0			12.3
<b>Total conifères</b>	<b>434.4</b>	<b>287.0</b>		<b>0.5</b>	<b>434.9</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9 134.8</b>	<b>3 244.5</b>	<b>234.5</b>	<b>114.4</b>	<b>9 483.7</b>

(1) Il s'agit de l'accroissement courant sur écorce calculé sur la période (1984 - 1988)

(2) Il s'agit du volume des arbres de toutes formes (futaie, taillis, émonde)

Les accroissements correspondants n'ont pas été mesurés. Seul l'accroissement moyen des peupliers de clones cultivés a été calculé, il s'élève à 16 500 m<sup>3</sup> /an dans les peupleraies et 3 950 m<sup>3</sup>/an dans les alignements de peupliers.

## 32 - Tableau 7 (S)

Formations boisées de production  
Surface par essence prépondérante et région forestière  
Propriétés soumises au régime forestier

Structure forestière élémentaire	Essence prépondérante	Bas-Armagnac ha	Rivière basse ha	Astarac ha	Haut-Armagnac ha	Savès ha	TOTAL ha
FUTAIES	Chêne pédonculé	291	42	143	134		610
	Chêne rouvre	31	33	321	122	66	573
	Chêne pubescent			8	34		42
	Autres chênes	28		81			109
	Autres feuillus	12		15			27
	Total feuillus	362	75	568	290	66	1 361
TOTAL FUTAIES	Pin maritime	34		29		138	201
	Pin laricio	10		315	122		447
	Autres pins	28		95	70	24	217
	Douglas	42		33	44		119
	Autres conifères			15	22		37
	Total conifères	114		487	258	162	1 021
		476	75	1 055	548	228	2 382
MELANGE FUTAIE-TAILLIS (I)	Chêne pédonculé	85	66	326	14		491
	Chêne rouvre	139	66	132	136	107	580
	Chêne pubescent				14		14
	Total feuillus	224	132	458	164	107	1 085

## 32 - Tableau 7 (S) (Suite)

Formations boisées de production  
Surface par essence prépondérante et région forestière

Propriétés soumises au régime forestier

Structure forestière élémentaire	Essence prépondérante	Bas-Armagnac ha	Rivière basse ha	Astarac ha	Haut-Armagnac ha	Savès ha	TOTAL ha
MELANGE- FUTAIE-TAILLIS (Suite I)	Pin maritime			15		38	53
	Pin laricio			15			15
	Douglas			85			85
	Autres conifères			15	66		81
	Total conifères			130	66	38	234
TOTAL FUTAIE-TAILLIS		224	132	588	230	145	1 319
TAILLIS SIMPLE	Chêne rouvre					54	54
TOTAL PAR REGION FORESTIERE		700	207	1 643	778	427	3 755

(1) Seules les essences prépondérantes de la futaie sont prises en compte ici, les essences prépondérantes du taillis étant étudiées dans le tableau 7.1.

Formations boisées de production  
Surface par essence prépondérante et région forestière  
Propriétés non soumises au régime forestier

Structure forestière élémentaire	Essence prépondérante	Bas-Armagnac ha	Rivière basse ha	Astarac ha	Haut-Armagnac ha	Savès ha	TOTAL ha
FUTAIES	Chêne pédonculé	4 268	1 357	2 085	2 644	301	10 655
	Chêne rouvre	236		274	1 298	373	2 181
	Chêne pubescent			1 675	3 419	1 124	6 218
	Autres chênes	166			176		342
	Chataignier			142			142
	Charme			123		78	201
	Robinier					203	203
	Autres feuillus	430			31	35	496
	Total feuillus	5 100	1 357	4 299	7 568	2 114	20 438
	TOTAL FUTAIES	Pin maritime	1 843	62	52	41	
Pin laricio				417	69	72	558
Autres pins				52	172	36	260
Douglas		119		52	175		346
Total conifères		1 962	62	573	457	108	3 162
MELANGE FUTAIE-TAILLIS (1)	Total conifères	7 062	1 419	4 872	8 025	2 222	23 600
	Chêne pédonculé	4 656	1 674	7 633	2 913	505	17 381
	Chêne rouvre	853	47	3 778	1 571	529	6 778
	Chêne pubescent			1 933	5 142	1 428	8 503
	Autres chênes	143					143
Chataignier	208					208	
Autres feuillus	293		123				416
Total feuillus	6 153	1 721	13 467	9 626	2 462	33 429	

## 32 - Tableau 7 (P) (Suite)

Formations boisées de production  
Surface par essence prépondérante et région forestière  
Propriétés non soumises au régime forestier

Structure forestière élémentaire	Essence prépondérante	Bas-Armagnac ha	Rivière basse ha	Astarac ha	Haut-Armagnac ha	Savès ha	TOTAL ha
MELANGE-FUTAIE-TAILLIS (Suite)	Pin maritime	433				72	505
	Sapin pectiné					36	36
	Total conifères	433				108	541
TOTAL FUTAIE-TAILLIS		6 586	1 721	13 467	9 626	2 570	33 970
TAILLIS SIMPLE	Chêne pédonculé	308	255	886	420		1 869
	Chêne rouvre			437	383		820
	Chêne pubescent	1 287	47	1 123	3 356	265	4 744
	Châtaignier	31	88	233			1 567
	Charme			764			883
	Robinier			341	310	190	841
Autres feuillus	1 087	212	366	268	203	2 136	
TOTAL TAILLIS SIMPLE		2 713	602	4 150	4 737	658	12 860
TOTAL PAR REGION FORESTIERE		16 361	3 742	22 489	22 388	5 450	70 430

(1) Voir note (1) du tableau 7 (S)

Formations boisées de production  
Surface des taillis de mélange futaie-taillis par catégorie de propriété, essence prépondérante et région forestière

Propriété	Essence prépondérante	Bas-Armagnac ha	Rivière basse ha	Astarac ha	Haut - Armagnac ha	Savès ha	TOTAL ha
Soumise au régime forestier	Chêne pédonculé		33	102	22		157
	Chêne rouvre	31	33	93	74	118	349
	Chêne pubescent				84		84
	Autres chênes		33	20			20
	Hêtre			27			60
	Châtaignier	27		65			92
	Charme	166		248			491
	Autres feuillus		33	33	50		66
	<b>TOTAL PROPRIETE</b>		224	132	588	230	145
Non soumise au régime forestier	Chêne pédonculé	429	76	3 572	1 592	94	5 763
	Chêne rouvre	462		2 296	1 026	491	4 275
	Chêne pubescent		212	1 936	4 396	1 574	8 118
	Hêtre	336		273			609
	Châtaignier	3 480	523	776	282		5 061
	Charme	759	69	3 506	1 374	146	5 854
	Robinier	312	259	91	93	265	1 020
	Autres feuillus	808	582	1 017	863		3 270
	<b>TOTAL PROPRIETE</b>	6 586	1 721	13 467	9 626	2 570	33 970
<b>TOTAL TOUTES PROPRIETES</b>	6 810	1 853	14 055	9 856	2 715	35 289	

N.B. Ces surfaces ne sont pas à ajouter à celles données dans les tableaux 7 car elles ont déjà été prises en compte au titre des futaies de mélange futaie-taillis.

**Formations boisées de production  
Surface des boisements et des reboisements par région forestière**

Région forestière	Propriétés soumises au régime forestier		Propriétés non soumises au régime forestier	
	Boisements artificiels (1) ha	Reboisements artificiels (2) ha	Boisements artificiels (1) ha	Reboisements artificiels (2) ha
Bas - Armagnac		92	112	971
Rivière basse			62	
Astarac	126	399	282	291
Haut - Armagnac	106	204	192	134
Savès		14	72	144
<b>TOTAL</b>	<b>232</b>	<b>709</b>	<b>720</b>	<b>1 540</b>

(1) Plantations de moins de 40 ans entraînant une extension de la surface boisée

(2) Plantations de moins de 40 ans n'entraînant pas d'extension de la surface boisée

(3) Dont 439 ha réalisés depuis le 1<sup>er</sup> inventaire (1979).

(4) Dont 972 ha réalisés depuis le premier inventaire.

**Formations boisées de production**  
**Surface couverte par les essences introduites dans les boisements et reboisements par région forestière**  
**Toutes propriétés**

Région forestière	Surface reboisée (1) ha	Essences introduites (ou groupe d'essences)	Surface couverte en % de la surface reboisée	
			depuis moins de 40 ans	depuis le précédent inventaire (10 ans)
Bas - Armagnac	1 175	Pin maritime	79	58
		Autres pins	5	
		Douglas	11	
		Autres conifères	1	
		Feuillus	4	4
Rivière basse	62	Pin maritime	100	100
Astarac	1 098	Pin laricio	60	19
		Pin noir	12	5
		Autres pins	9	3
		Douglas	15	5
		Autres conifères	3	
		Feuillus	1	1
Haut - Armagnac	636	Pin laricio	31	18
		Pin noir	17	6
		Autres pins	6	6
		Douglas	29	11
		Autres conifères	17	3
Savès	230	Pin maritime	34	6
		Pin laricio	31	
		Pin noir	16	16
		Sapins	19	
Toutes régions	3 201	Pin maritime	38	26
		Pin laricio	30	10
		Autres pins	10 (a)	3 (b)
		Douglas	15	4
		Sapins	5 (a)	
		Autres conifères	1 (a)	1 (b)
		Feuillus	1 (a)	1 (b)

(1) Il s'agit des surfaces figurant au tableau 8 dans les colonnes "Boisements et reboisements artificiels".

.../...

## 32 - Tableau 8.1 (Suite)

## Formations boisées de production

Surface couverte par les essences introduites dans les boisements et reboisements par région forestière  
Toutes propriétés

Détail des essences groupées :

		(a)	(b)
<b>Autres pins :</b>	. Pin noir	9.6	2.9
	. Pin Weymouth	0.8	
<b>Sapins :</b>	. Sapin pectiné	1.1	-
	. Sapin de Nordmann	3.6	-
	. Sapin de Vancouver	0.2	-
<b>Autres conifères :</b>	. Epicéa commun	0.7	0.1
	. Cèdre de l'Atlas	0.6	0.4
<b>Feuillus :</b>	. Chêne rouge d'Amérique	0.4	0.4
	. Chêne pédonculé	0.2	0.2
	. Eucalyptus	1.0	1.0

## 32 - Tableau 8.2

**Formations boisées de production**  
**Surface par classe d'âge des essences introduites**  
**dans les boisements et reboisements de moins de 40 ans**  
**Toutes propriétés**

Essence	Surface [1] ha	Surface par classe d'âge en % de la surface par essence					
		0 - 4 ans	5 - 9 ans	10 - 14 ans	15 - 19 ans	20 - 29 ans	30 - 39 ans
Pin maritime	1 196	17	52	15	5	11	
Pin laricio	940		20	23	27	26	4
Autres pins	332	16	12	14	21	14	23
Douglas	481		22	19	23	26	10
Sapins	160				14	86	
Autres conifères	41		39			24	37
Feuillus	51	100					
<b>TOTAL</b>	<b>3 201</b>	<b>10</b>	<b>30</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>22</b>	<b>6</b>

(1) Il s'agit de la surface totale des boisements et reboisements figurant au tableau 8

32 - Tableau 9

Formations boisées de production  
Surface par structure élémentaire, essence prépondérante et catégorie de propriété

Structure élémentaire	Peuplements à feuillus prépondérants			Peuplements à conifères prépondérants			TOTAL ha
	Domaniaux ha	Communaux ha	Privés ha	Domaniaux ha	Communaux ha	Privés ha	
Futaie régulière	455	785	18 340	515	506	2 966	23 567
Futaie irrégulière	121		2 098			196	2 415
Mélange futaie-taillis (1)	308	777	33 429	54	180	541	35 289
Taillis simple		54	12 860				12 914
TOTAL PAR PROPRIETE	884	1 616	66 727	569	686	3 703	74 185
TOTAL FEUILLUS - CONIFERES		69 227			4 958		

(1) Seules les essences prépondérantes de la futaie sont prises en compte pour la distinction entre feuillus et conifères

## 32 - Tableau 10

## Formations boisées de production

## Volume par essence et catégorie de propriété

Essence	Propriété			Total par essence  m3
	Domaniale m3	Communale m3	Privée m3	
Chêne pédonculé	26 700	126 200	3 274 900	3 427 800
Chêne rouvre	99 000	104 600	1 143 700	1 347 300
Chêne pubescent	4 600	9 000	1 752 700	1 766 300
Autres chênes	19 800	1 600	70 500	91 900 [1]
Hêtre	2 700	3 300	128 400	134 400
Châtaignier	3 600	7 000	495 500	506 100
Charme	6 900	13 100	498 700	518 700
Frêne		2 400	128 100	130 500
Autres feuillus	4 700	12 700	760 000	777 400 [2]
<b>Total feuillus</b>	<b>168 000</b>	<b>279 900</b>	<b>8 252 500</b>	<b>8 700 400</b>
Pin maritime	37 900	12 400	199 200	249 500
Pin laricio	37 900	29 600	28 800	96 300
Autres pins	16 300	7 600	22 300	46 200 [3]
Douglas	3 800	3 200	23 100	30 100
Autres conifères	5 500	2 900	3 900	12 300 [4]
<b>Total conifères</b>	<b>101 400</b>	<b>55 700</b>	<b>277 300</b>	<b>434 400</b>
<b>TOTAL FORMATIONS BOISEES DE PRODUCTION</b>	<b>269 400</b>	<b>335 600</b>	<b>8 529 800</b>	<b>9 134 800</b>

(1) Dont chêne tauzin 66%, chêne rouge d'Amérique 32%

(2) Dont petits érables 20%, tremble 15%, robinier 14%, merisier 10%, aunes 10%, fruitiers 6%

(3) Dont pin sylvestre 54%, pin noir 45%

(4) Dont cèdre de l'Atlas 50%, épicéa commun 20%, sapin de Nordmann 15%

## 32 - Tableau 10 Taillis (1)

## Formations boisées de production

## Volume des brins de taillis par essence et catégorie de propriété

Essence	Propriété			Total par essence m3
	Domaniale m3	Communale m3	Privée m3	
Chêne pédonculé	1 500	16 300	382 000	399 800
Chêne rouvre	15 200	36 800	454 000	506 000
Chêne pubescent	1 800	4 900	669 200	675 900
Autres chênes	100		2 800	2 900 [2]
Hêtre	500	300	61 100	61 900
Châtaignier	2 400	6 000	357 700	366 100
Charme	6 800	12 800	432 300	451 900
Aunes	100		73 200	73 300
Robinier			78 500	78 500
Frêne			63 100	63 100
Petits érables	300	2 100	115 000	117 400
Autres feuillus	1 800	4 300	182 700	188 800 [3]
<b>TOTAL FORMATIONS BOISEES DE PRODUCTION</b>	<b>30 500</b>	<b>83 500</b>	<b>2 871 600</b>	<b>2 985 600</b>

(1) Ces volumes, concernant les seuls brins de taillis des essences en cause, sont déjà comptabilisés dans les résultats du tableau 10.

(2) Chêne tauzin 96%, chêne rouge d'Amérique 4%.

(3) Dont merisier 25%, tremble 24%, fruitiers 18%, ormes 15%, saules 7%.

## 32 - Tableau 11

## Formations boisées de production

## Accroissement courant par essence et catégorie de propriété

Essence	Propriété			Total par essence  m3
	Domaniale m3	Communale m3	Privée m3	
Chêne pédonculé	750	3 500	99 650	103 900
Chêne rouvre	3 050	3 250	38 950	45 250
Chêne pubescent	150	300	48 450	48 900
Autres chênes	900	50	1 900	2 850 [1]
Hêtre	100	100	4 750	4 950
Châtaignier	150	350	25 900	26 400
Charme	300	600	21 300	22 200
Frêne		150	5 000	5 150
Autres feuillus	150	600	35 400	36 150 [2]
<b>Total feuillus</b>	<b>5 550</b>	<b>8 900</b>	<b>281 300</b>	<b>295 750</b>
Pin maritime	1 400	600	12 850	14 850
Pin laricio	2 450	2 650	3 250	8 350
Autres pins	900	550	500	1 950 [3]
Douglas	300	350	2 000	2 650
Autres conifères	150	300	450	900 [4]
<b>Total conifères</b>	<b>5 200</b>	<b>4 450</b>	<b>19 050</b>	<b>28 700</b>
<b>TOTAL FORMATIONS BOISEES DE PRODUCTION</b>	<b>10 750</b>	<b>13 350</b>	<b>300 350</b>	<b>324 450</b>

(1) Dont chêne tauzin 52 %, chêne rouge 46 %

(2) Dont tremble 23 %, petits érables 17 %, robinier 15 %, aunes 14 %, merisier 12 %, fruitiers 5 %, peupliers de clones non cultivés 5 %.

(3) Dont pin noir 73 %, pin sylvestre 25 %

(4) Dont épicéa commun 26 %, sapin de Nordmann 26 %, cèdre de l'Atlas 23 %

## 32 - Tableau 11 Taillis (1)

## Formations boisées de production

## Accroissement courant des brins de taillis par essence et catégorie de propriété

Essence	Propriété			Total par essence  m3
	Domaniale m3	Communale m3	Privée m3	
Chêne pédonculé	50	550	16 650	17 250
Chêne rouvre	650	1 350	18 500	20 500
Chêne pubescent	50	200	23 900	24 150
Autres chênes			200	200 [2]
Hêtre	50		2 750	2 800
Châtaignier	100	300	21 250	21 650
Charme	300	600	19 200	20 100
Aunes			4 650	4 650
Robinier			4 350	4 350
Frêne			2 750	2 750
Petits érables		100	4 650	4 750
Autres feuillus	100	250	9 400	9 750 [3]
<b>TOTAL FORMATIONS BOISEES DE PRODUCTION</b>	<b>1 300</b>	<b>3 350</b>	<b>128 250</b>	<b>132 900</b>

(1) Ces accroissements, concernant les seuls brins de taillis des essences en cause, sont déjà comptabilisés dans les résultats du tableau 11.

(2) Chêne tauzin 96%, chêne rouge d'Amérique 4%

(3) Dont tremble 36%, merisier 23%, fruitiers 14%, ormes 11%, bouleau 7%, saules 7%

## 32 - Tableau 11.1

## Formations boisées de production

## Recrutement annuel moyen par essence et catégorie de propriété

Essence	Propriété			Total par essence  m3
	Domaniale m3	Communale m3	Privée m3	
Chêne pédonculé		100	2 100	2 200
Chêne rouvre		150	1 450	1 600
Chêne pubescent	50		3 450	3 500
Hêtre	50		950	1 000
Châtaignier		50	4 100	4 150
Charme	100	350	4 150	4 600
Frêne			350	350
Autres feuillus	50	150	6 500	6 700 [1]
<b>Total feuillus</b>	<b>250</b>	<b>800</b>	<b>23 050</b>	<b>24 100</b>
Pin maritime			1 950	1 950
Pin laricio	100	50	450	600
Autres pins		50	50	100 [2]
Douglas		100	50	150
Autres conifères		50	50	100 [3]
<b>Total conifères</b>	<b>100</b>	<b>250</b>	<b>2 550</b>	<b>2 900</b>
<b>TOTAL FORMATIONS BOISEES DE PRODUCTION</b>	<b>350</b>	<b>1 050</b>	<b>25 600</b>	<b>27 000</b>

(1) Dont petits érables 27%, fruitiers 16%, merisier 11%, tremble 9%, aunes 7%, robinier 7%, saules 7%, noisetier 7%.

(2) Pin noir 84%, pin Weymouth 16%

(3) Sapin de Nordmann 44%, sapin pectiné 31%, sapin de Vancouver 25%

## 32 - Tableau 11.1 Taillis (1)

## Formations boisées de production

## Recrutement annuel moyen des brins de taillis par essence et catégorie de propriété

Essence	Propriété			Total par essence  m3
	Domaniale m3	Communale m3	Privée m3	
Chêne pédonculé		50	1 700	1 750
Chêne rouvre		100	1 200	1 300
Chêne pubescent	50		3 400	3 450
Hêtre			700	700
Châtaignier		50	4 000	4 050
Charme	150	350	4 000	4 500
Aunes			500	500
Robinier			500	500
Frêne			150	150
Petits érables			1 650	1 650
Autres feuillus	50	150	3 350	3 550 [2]
<b>TOTAL FORMATIONS BOISEES DE PRODUCTION</b>	<b>250</b>	<b>700</b>	<b>21 150</b>	<b>22 100</b>

(1) Ces volumes, concernant les seuls brins de taillis des essences en cause, sont déjà comptabilisés dans les résultats du tableau 11.1.

(2) Dont fruitiers 30%, tremble 17%, merisier 14%, saules 14%, noisetier 13%, ormes 10%

Formations boisées de production  
Surface des peuplements par type de peuplement et région forestière  
S) Propriétés soumises au régime forestier P) Propriétés non soumises au régime forestier

Type de peuplement	Région forestière	Bas-Armagnac ha	Rivière basse ha	Astarac ha	Haut-Armagnac ha	Savès ha	TOTAL ha
S) Futaie de chênes		257	42	390	32		721
Futaie de conifères		114		619	380	238	1 351
Mélange futaie feuillue - taillis		329	165	634	366	189	1 683
TOTAL		700	207	1 643	778	427	3 755
P) Futaie de chênes		622	117	114	156	31	1 040
Futaie de conifères		1 415	62	447	451	251	2 626
Mélange futaie feuillue - taillis		4 161	608	10 719	7 125	2 125	24 738
Taillis		124		499	750	156	1 529
Boisements morcelés feuillus		10 039	2 955	10 710	13 906	2 887	40 497
TOTAL		16 361	3 742	22 489	22 388	5 450	70 430
TOTAL TOUTES PROPRIETES		17 061	3 949	24 132	23 166	5 877	74 185

## 32 - Tableau 12.1 (S)

**Formation boisées de production**  
**Volume et production brute des peuplements par type et région forestière**  
**Propriétés soumises au régime forestier**

Région forestière	Volume (m3)			Production brute (m3/an) (1)		
	feuillus	conifères	total	feuillus	conifères	total
<b>FUTAIE DE CHENES</b>			<b>Surface : 721 ha</b>			
Bas - Armagnac	53 700	2 300	56 000	1 500	100	1 600
Rivière basse	4 100		4 100	100		100
Astarac	78 300	10 800	89 100	2 350	400	2 750
Haut - Armagnac	4 000		4 000	100		100
<b>Total</b>	<b>140 100</b>	<b>13 100</b>	<b>153 200</b>	<b>4 050</b>	<b>500</b>	<b>4 550</b>
<b>FUTAIE DE CONIFERES</b>			<b>Surface : 1 351 ha</b>			
Bas - Armagnac	1 200	12 500	13 700	100	1 050	1 150
Astarac	17 000	64 400	81 400	950	4 800	5 750
Haut - Armagnac	9 100	18 000	27 100	450	1 800	2 250
Savès	20 500	42 100	62 600	850	1 250	2 100
<b>Total</b>	<b>47 800</b>	<b>137 000</b>	<b>184 800</b>	<b>2 350</b>	<b>8 900</b>	<b>11 250</b>
<b>MELANGE FUTAIE FEUILLUE - TAILLIS</b>			<b>Surface : 1 683 ha</b>			
Bas - Armagnac	51 600		51 600	1 900		1 900
Rivière basse	30 200		30 200	850		850
Astarac	97 800	6 200	104 000	3 700	500	4 200
Haut - Armagnac	55 400	800	56 200	1 750	100	1 850
Savès	25 000		25 000	900		900
<b>Total</b>	<b>260 000</b>	<b>7 000</b>	<b>267 000</b>	<b>9 100</b>	<b>600</b>	<b>9 700</b>
<b>TOTAL PROPRIETE</b>	<b>447 900</b>	<b>157 100</b>	<b>605 000</b>	<b>15 500</b>	<b>10 000</b>	<b>25 500</b>

(1) La production brute est la somme de l'accroissement courant et du recrutement annuel moyen.

## 32 - Tableau 12.1 (P)

**Formation boisées de production**  
**Volume et production brute des peuplements par type et région forestière**  
**Propriétés non soumises au régime forestier**

Région forestière	Volume (m3)			Production brute (m3/an) (1)		
	feuillus	conifères	total	feuillus	conifères	total
<b>FUTAIE DE CHENES</b>						
			<b>Surface : 1 040 ha</b>			
Bas - Armagnac	107 400	1 700	109 100	3 900	50	3 950
Rivière basse	18 100		18 100	400		400
Astarac	14 500	900	15 400	550	100	650
Haut - Armagnac	19 000		19 000	600		600
Savès	2 800		2 800	150		150
<b>Total</b>	<b>161 800</b>	<b>2 600</b>	<b>164 400</b>	<b>5 600</b>	<b>150</b>	<b>5 750</b>
<b>FUTAIE DE CONIFERES</b>						
			<b>Surface : 2 626 ha</b>			
Bas - Armagnac	24 600	102 600	127 200	1 350	10 700	12 050
Rivière basse	1 800	1 000	2 800	100	200	300
Astarac	900	26 000	26 900	150	3 250	3 400
Haut - Armagnac	18 900	17 900	36 800	750	1 350	2 100
Savès	1 500	12 700	14 200	150	1 450	1 600
<b>Total</b>	<b>47 700</b>	<b>160 200</b>	<b>207 900</b>	<b>2 500</b>	<b>16 950</b>	<b>19 450</b>
<b>MELANGE FUTAIE FEUILLUE - TAILLIS</b>						
			<b>Surface : 24 738 ha</b>			
Bas - Armagnac	600 500		600 500	23 400		23 400
Rivière basse	89 700		89 700	3 600		3 600
Astarac	1 143 800		1 143 800	46 850		46 850
Haut - Armagnac	873 900	4 200	878 100	31 650	100	31 750
Savès	319 500		319 500	10 500		10 500
<b>Total</b>	<b>3 027 400</b>	<b>4 200</b>	<b>3 031 600</b>	<b>116 000</b>	<b>100</b>	<b>116 100</b>
<b>TAILLIS</b>						
			<b>Surface : 1 529 ha</b>			
Bas - Armagnac	11 200		11 200	400		400
Astarac	44 500		44 500	2 300		2 300
Haut - Armagnac	63 600	8 600	72 200	1 800	100	1 900
Savès	25 700		25 700	550		550
<b>Total</b>	<b>145 000</b>	<b>8 600</b>	<b>153 600</b>	<b>5 050</b>	<b>100</b>	<b>5 150</b>

(1) La production brute est la somme de l'accroissement courant et du recrutement annuel moyen.

## 32 - Tableau 12.1 (P) (Suite)

**Formation boisées de production**  
**Volume et production brute des peuplements par type et région forestière**  
**Propriétés non soumises au régime forestier**

Région forestière	Volume (m3)			Production brute (m3/an) (1)		
	feuillus	conifères	total	feuillus	conifères	total
<b>BOISEMENTS MORCELES FEUILLUS</b>			<b>Surface : 40 497 ha</b>			
Bas - Armagnac	1 531 100	101 700	1 632 800	61 100	4 300	65 400
Rivière basse	310 500		310 500	13 200		13 200
Astarac	1 161 100		1 161 100	45 600		45 600
Haut - Armagnac	1 546 300		1 546 300	46 300		46 300
Saves	321 600		321 600	9 000		9 000
<b>Total</b>	<b>4 870 600</b>	<b>101 700</b>	<b>4 972 300</b>	<b>175 200</b>	<b>4 300</b>	<b>179 500</b>
<b>TOTAL PROPRIETE</b>	<b>8 252 500</b>	<b>277 300</b>	<b>8 529 800</b>	<b>304 350</b>	<b>21 600</b>	<b>325 950</b>

(1) La production brute est la somme de l'accroissement courant et du recrutement annuel moyen.

**Formations boisées de production**  
**Volume, accroissement courant, recrutement, production brute et mortalité par type de peuplement**  
**S) Propriétés soumises au régime forestier P) Propriétés non soumises au régime forestier**

Type de peuplement	Surface ha	Volume m3	Accroissement m3/an	Recrutement m3/an	Production brute [1]	Mortalité annuelle m3/an
S) Futaie de chênes	721	153 200	4 450	100	4 550	
Futaie de conifères	1 351	184 800	10 550	700	11 250	500
Mélange futaie feuillue - taillis	1 683	267 000	9 100	600	9 700	600
<b>TOTAL PROPRIETE</b>	<b>3 755</b>	<b>605 000</b>	<b>24 100</b>	<b>1 400</b>	<b>25 500</b>	<b>1 100</b>
P) Futaie de chênes	1 040	164 400	5 450	300	5 750	100
Futaie de conifères	2 626	207 900	16 500	2 950	19 450	800
Mélange futaie feuillue - taillis	24 738	3 031 600	106 450	9 650	116 100	5 000
Taillis	1 529	153 600	4 500	650	5 150	200
Boisements morcelés feuillus	40 497	4 972 300	167 450	12 050	179 500	12 800
<b>TOTAL PROPRIETE</b>	<b>70 430</b>	<b>8 529 800</b>	<b>300 350</b>	<b>25 600</b>	<b>325 950</b>	<b>18 900</b>
<b>TOTAL TOUTES PROPRIETES</b>	<b>74 185</b>	<b>9 134 800</b>	<b>324 450</b>	<b>27 000</b>	<b>351 450</b>	<b>20 000</b>

(1) La production brute est la somme de l'accroissement courant sur écorce et du recrutement annuel moyen

## 32 -Tableau 13.1

Formations boisées de production  
Volume, accroissement courant, recrutement, production brute et mortalité à l'hectare par type de peuplement  
S) Propriétés soumises au régime forestier P) Propriétés non soumises au régime forestier

Type de peuplement	Surface ha	Volume m3/ha	Accroissement m3/ha/an	Recrutement m3/ha/ha	Production brute (1) m3/ha/an	Mortalité annuelle m3/ha/an
S) Futaie de chênes	721	212.5	6.21	0.12	6.33	0.04
Futaie de conifères	1 351	136.8	7.81	0.51	8.32	0.36
Mélange futaie feuillue - taillis	1 683	158.6	5.39	0.37	5.76	0.35
TOTAL PROPRIETE	3 755	161.1	6.42	0.37	6.79	0.30
P) Futaie de chênes	1 040	158.1	5.23	0.27	5.50	0.13
Futaie de conifères	2 626	79.2	6.29	1.12	7.41	0.29
Mélange futaie feuillue - taillis	24 738	122.6	4.30	0.39	4.69	0.20
Taillis	1 529	100.4	2.94	0.44	3.38	0.12
Boisements morcelés feuillus	40 497	122.8	4.13	0.30	4.43	0.32
TOTAL PROPRIETE	70 430	121.1	4.26	0.36	4.63	0.27
TOTAL TOUTES PROPRIETES	74 185	123.1	4.37	0.36	4.74	0.27

(1) La production brute est la somme de l'accroissement courant sur écorce et du recrutement annuel moyen

32 - Tableau 13.2

Formations boisées de production

Volume, accroissement courant et recrutement des feuillus et des conifères par type de peuplement  
**S) Propriétés soumises au régime forestier P) Propriétés non soumises au régime forestier**

Type de peuplement	Surface ha	Volume (1 000 m3)			Accroissement (100 m3)			Recrutement (100 m3)		
		feuillus de futaie	feuillus de taillis	conifères	feuillus de futaie	feuillus de taillis	conifères	feuillus de futaie	feuillus de taillis	conifères
S) Futaie de chênes	721	137.7	2.4	13.1	38.5	1.0	5.0	0.5	0.5	
Futaie de conifères	1 351	27.1	20.7	137.0	10.0	10.0	85.5	0.5	3.0	3.5
Mélange futaie feuillue - taillis	1 683	169.1	90.9	7.0	49.5	35.5	6.0	0.0	6.0	
<b>TOTAL PROPRIETE</b>	<b>3 755</b>	<b>333.9</b>	<b>114.0</b>	<b>157.1</b>	<b>98.0</b>	<b>46.5</b>	<b>96.5</b>	<b>1.0</b>	<b>9.5</b>	<b>3.5</b>
P) Futaie de chênes	1 040	146.9	14.9	2.6	46.0	7.0	1.5	1.0	2.0	
Futaie de conifères	2 626	40.3	7.4	160.2	17.0	4.0	144.0	0.5	3.5	25.5
Mélange futaie feuillue - taillis	24 738	1 715.6	1 311.8	4.2	490.0	573.5	1.0	5.0	91.5	
Taillis	1 529	81.2	63.8	8.6	19.5	24.5	1.0	1.0	5.5	
Boisements morcelés feuillus	40 497	3 396.9	1 473.7	101.7	958.0	673.5	43.0	11.5	109.0	
<b>TOTAL PROPRIETE</b>	<b>70 430</b>	<b>5 380.9</b>	<b>2 871.6</b>	<b>277.3</b>	<b>1 530.5</b>	<b>1 282.5</b>	<b>190.5</b>	<b>19.0</b>	<b>211.5</b>	<b>25.5</b>
<b>TOTAL TOUTES PROPRIETES</b>	<b>74 185</b>	<b>5 714.8</b>	<b>2 985.6</b>	<b>434.4</b>	<b>1 628.5</b>	<b>1 329.0</b>	<b>287.0</b>	<b>20.0</b>	<b>221.0</b>	<b>29.0</b>

## 32 - Tableau 13.3

## Formations boisées de production

Volumé, accroissement courant, recrutement, à l'hectare des feuillus et des conifères par type de peuplement

S) Propriétés soumises au régime forestier P) Propriétés non soumises au régime forestier

Type de peuplement	Surface ha	Volume (m3/ha)			Accroissement (m3/ha/an)			Recrutement (m3/ha/an)		
		feuillus de futaie	feuillus de taillis	conifères	feuillus de futaie	feuillus de taillis	conifères	feuillus de futaie	feuillus de taillis	conifères
S) Futaie de chênes	721	190.9	3.4	18.2	5.36	0.13	0.72	0.04	0.08	
Futaie de conifères	1 351	20.1	15.3	101.4	0.76	0.74	6.32	0.05	0.21	0.24
Mélange futaie feuillue - taillis	1 683	100.5	54.0	4.2	2.92	2.11	0.35	0.02	0.35	
TOTAL PROPRIETE	3 755	88.9	30.4	41.8	2.61	1.24	2.57	0.04	0.25	0.09
P) Futaie de chênes	1 040	141.3	14.4	2.5	4.39	0.69	0.14	0.09	0.18	
Futaie de conifères	2 626	15.3	2.8	61.0	0.64	0.16	5.49	0.01	0.14	0.98
Mélange futaie feuillue - taillis	24 738	69.4	53.0	0.2	1.98	2.32		0.02	0.37	
Taillis	1 529	53.1	41.7	5.6	1.29	1.59	0.06	0.07	0.37	
Boisements morcelés feuillus	40 497	83.9	36.4	2.5	2.37	1.66	0.11	0.03	0.27	
TOTAL PROPRIETE	70 430	76.4	40.8	3.9	2.17	1.82	0.27	0.03	0.30	0.04
TOTAL TOUTES PROPRIETES	74 185	77.0	40.3	5.9	2.20	1.79	0.39	0.03	0.30	0.04

## Formations boisées de production

Répartition des volumes des feuillus et des conifères  
par catégorie de dimension (1) et catégorie d'utilisation (1)

Toutes propriétés

Essence	Catégorie de dimension	Volume total m3	Proportion des différentes catégories d'utilisation		
			Catégorie 1 %	Catégorie 2 %	Catégorie 3 %
Feuillus de futaie	Petit bois	982 500		0.6	99.4
	Moyen bois	2 256 500	1.1	43.3	55.6
	Gros bois	2 475 800	12.4	59.3	28.3
	TOTAL	5 714 800	5.8	42.9	51.3
Feuillus de taillis	Petit bois	2 535 400		0.1	99.9
	Moyen bois	437 800		12.0	88.0
	Gros bois	12 400		40.2	59.8
	TOTAL	2 985 600		2.0	98.0
Conifères	Petit bois	149 600		2.2	97.8
	Moyen bois	86 600	2.3	40.4	57.3
	Gros bois	198 200	21.5	59.1	19.4
	TOTAL	434 400	10.3	35.8	53.9

N.B. Le volume des arbres têtards a été ajouté aux feuillus de futaie.

(1) Voir définitions à l'annexe 2

## 32 - Tableau 15

Formations boisées de production  
 Surface des peuplements selon les conditions d'exploitation des bois et le type de peuplement  
 S) Propriétés soumises au régime forestier P) Propriétés non soumises au régime forestier

Conditions d'exploitation Type de peuplement	Débardage sans création de nouvelles infrastructures			Débardage avec création de nouvelles infrastructures	TOTAL ha
	Moins de 200 m ha	200 à 500 m ha	Plus de 500 m ha		
S) Futaie de chênes	349	250	107		706
Futaie de conifères	362	496	441		1 299
Mélange futaie feuillue - taillis	706	578	330		1 614
	69				69
TOTAL	1 417	1 324	878		3 619
	82	54			136
P) Futaie de chênes	302	496	198		996
Futaie de conifères	839	996	739		2 574
Mélange futaie feuillue - taillis	6 471	10 459	4 130		21 060
Taillis	808	1 705	1 165		3 678
	304	582	290		1 176
	150	78	125		353
Boisements morcelés feuillus	13 631	15 352	3 881		32 864
	3 064	2 806	1 536	227	7 633
TOTAL	21 547	27 885	9 238		58 670
	4 074	4 633	2 826	227	11 760

N.B. Pour chaque type de peuplement, les résultats sont décomposés le cas échéant en deux lignes :

la première correspond à des pentes inférieures à 30 % sur le point de sondage la deuxième à des pentes supérieures à 30 %.

32 - Tableau 15.1

Formations boisées de production

Volume des peuplements selon les conditions d'exploitation des bois et le type de peuplement

S) Propriétés soumises au régime forestier - P) Propriétés non soumises au régime forestier

Conditions d'exploitation	Débardage sans création de nouvelles infrastructures						Débardage avec création de nouvelles infrastructures	
	moins de 200 m		200 à 500 m		plus de 500 m		Toutes distances	
	Volume total m3	Dont caté- gories 1 + 2 m3	Volume total m3	Dont caté- gories 1 + 2 m3	Volume total m3	Dont caté- gories 1 + 2 m3	Volume total m3	Dont caté- gories 1 + 2 m3
S) Futaie de chênes	70 000	40 300	54 500 2 200	22 700 1 600	26 500	17 800		
Futaie de conifères	50 700 1 900	21 700 200	64 300 6 700	20 700 1 900	61 200	31 000		
Mélange futaie feuillue - taillis	109 000 12 900	46 600 3 700	94 900	46 900	50 200	13 600		
<b>TOTAL PROPRIETE</b>	<b>229 700 14 800</b>	<b>108 600 3 900</b>	<b>213 700 8 900</b>	<b>90 300 3 500</b>	<b>137 900</b>	<b>62 400</b>		
P) Futaie de chênes	56 400	28 300	60 600 7 300	25 800 4 700	40 100	21 400		
Futaie de conifères	89 600 8 000	28 000	65 100	22 200	45 200	15 900		
Mélange futaie feuillue - taillis	849 700 59 900	261 500 22 400	1 347 500 204 400	379 200 74 700	462 900 107 300	172 300 38 400		
Taillis	1 700 9 200		92 200 14 900	23 700 10 400	23 600 12 000	12 000 2 900		
Boisements morcelés feuillus	1 636 600 332 900	521 500 67 900	1 967 500 350 600	633 600 141 200	610 000 68 100	258 500 9 100		6 600
<b>TOTAL PROPRIETE</b>	<b>2 634 000 410 000</b>	<b>839 300 90 300</b>	<b>3 532 900 577 200</b>	<b>1 084 500 231 000</b>	<b>1 181 800 187 400</b>	<b>480 100 50 400</b>		<b>6 600</b>

N.B. Pour chaque type de peuplement, la première ligne correspond à des pentes inférieures à 30%, la deuxième à des pentes supérieures à 30%.

## 32 - Tableau 16

Formations boisées de production  
 Surface des peuplements selon la densité de leur couvert  
 S) Propriétés soumises au régime forestier P) Propriétés non soumises au régime forestier

Peuplements	Densité de couvert des peuplements						TOTAL ha
	non recensables [1] ha	10 % à 24 % [2] ha	25 % à 49 % [2] ha	50 % à 74 % [2] ha	75 % et plus [2] ha		
S) Peuplements à feuillus prépondérants (3)	71			115	2 314	2 500	
Peuplements à conifères prépondérants (3)	169		29	234	823	1 255	
<b>TOTAL</b>	240		29	349	3 137	3 755	
P) Peuplements à feuillus prépondérants (3)	3 490	858	2 660	8 683	51 036	66 727	
Peuplements à conifères prépondérants (3)	1 018		237	649	1 799	3 703	
<b>TOTAL</b>	4 508	858	2 897	9 332	52 835	70 430	
<b>TOTAL TOUTES PROPRIETES</b>	4 748	858	2 926	9 681	55 972	74 185	

(1) Peuplements formés principalement par des arbres non recensables, le couvert des arbres recensables étant inférieur à 10 % (diamètre de recensabilité = 7,5 cm à 1,30 m)

(2) Peuplements dans lesquels le couvert des arbres recensables est supérieur à 10 %, le couvert total des peuplements comprenant également le couvert libre des arbres non recensables.

(3) La distinction entre peuplements à feuillus prépondérants et peuplements à conifères prépondérants est faite par les essences prépondérantes.

**Formations boisées de production**  
**Surface des peuplements par classe de volume à l'hectare**  
**S) Propriétés soumises au régime forestier P) Propriétés non soumises au régime forestier**

Peuplements	Classe de volume à l'hectare							
	Moins de 20 m <sup>3</sup>		20 à 50 m <sup>3</sup>	50 à 150 m <sup>3</sup>	150 à 250 m <sup>3</sup>	250 à 400 m <sup>3</sup>	Plus de 400 m <sup>3</sup>	TOTAL
	Surface totale ha	Dont surface des peuplements non recensables ha	ha	ha	ha	ha	ha	ha
S) Peuplements à feuillus prépondérants (1)	83	71	46	931	1 091	329	20	2 500
Peuplements à conifères prépondérants (1)	313	169	163	333	173	181	92	1 255
<b>TOTAL</b>	<b>396</b>	<b>240</b>	<b>209</b>	<b>1 264</b>	<b>1 264</b>	<b>510</b>	<b>112</b>	<b>3 755</b>
P) Peuplements à feuillus prépondérants (1)	8 574	3 490	7 840	27 501	16 682	6 053	77	66 727
Peuplements à conifères prépondérants (1)	1 246	1 018	443	1 220	454	305	35	3 703
<b>TOTAL</b>	<b>9 820</b>	<b>4 508</b>	<b>8 283</b>	<b>28 721</b>	<b>17 136</b>	<b>6 358</b>	<b>112</b>	<b>70 430</b>
<b>TOTAL TOUTES PROPRIETES</b>	<b>10 216</b>	<b>4 748</b>	<b>8 492</b>	<b>29 985</b>	<b>18 400</b>	<b>6 868</b>	<b>224</b>	<b>74 185</b>

(1) Cf. note 3 du tableau 16.

## 32 - Tableau 18.1

## Peupleraies

Surface, volume et accroissement moyen (1) par classe d'âge de plantation et par clone

Surface (ha)	Clone	Age						TOTAL
		5 - 9 ans	10 - 14 ans	15 - 19 ans	20 - 24 ans	>= 25 ans	TOTAL	
	Robusta	121	133	20	31	13	318	
	I 214	55	400	171	77		703	
	I 45 - 51	309	19				328	
	Autres clones	298	124	191	92	8	713	
	TOTAL	783	676	382	200	21	2 062 [2]	
Volume total (m3)	Robusta	3 000	11 400	5 100	7 100	3 700	30 300	
	I 214	1 600	37 500	36 000	35 000		110 100	
	I 45 - 51	18 900	1 100				20 000	
	Autres clones	6 100	8 800	32 200	21 800	1 900	70 800	
	TOTAL	29 600	58 800	73 300	63 900	5 600	231 200 [3]	
Accroissement total (m3/an)	Robusta	350	900	300	300	150	2 000	
	I 214	200	3 350	2 100	1 650		7 300	
	I 45 - 51	2 550	100				2 650	
	Autres clones	900	750	1 850	1 000	50	4 550	
	TOTAL	4 000	5 100	4 250	2 950	200	16 500	

(1) Accroissement calculé depuis la plantation

(2) Il convient d'ajouter 439 hectares de peupleraies âgés de 0 à 4 ans où les clones n'ont pas été distingués ce qui porte la surface totale des peupleraies à 2 501 hectares

(3) Il convient d'ajouter 3 300 m3 de feuillus présents avec les peupliers

## Peupleraies

Volume, accroissement moyen et densité des peupleraies à l'hectare par classe d'âge et clone

Volume à l'hectare (m <sup>3</sup> / ha)	Clone		Age						Tous âges
	Robusta I 214 I 45-51 Autres clones	Tous clones	5 - 9 ans	10 - 14 ans	15 - 19 ans	20 - 24 ans	>= 25 ans		
Accroissement à l'hectare (m <sup>3</sup> / ha / an)	Robusta I 214 I 45-51 Autres clones	Tous clones	24.8 29.1 61.2 20.5	85.7 93.8 57.9 71.0	255.0 210.5 168.6	229.0 454.5 237.0	284.6	95.3 156.6 61.0 99.3	
	Robusta I 214 I 45-51 Autres clones	Tous clones	2.9 3.6 8.3 3.0	6.8 8.4 5.3 6.0	15.0 12.3 9.7	9.7 21.4 10.9	11.5 6.3	6.3 10.4 8.1 6.4	
	Tous clones	Tous clones	37.8	87.0	191.9	319.5	266.7	112.1	
	Tous clones	Tous clones	5.1	7.5	11.1	14.8	9.5	8.0	
Nombre de peupliers plantés à l'hectare	Robusta I 214 I 45-51 Autres clones	Tous clones	255 219 214 216	214 212 191 223	214 235 230	221 225 401	448	240 219 213 246	
	Robusta I 214 I 45-51 Autres clones	Tous clones	222	214	231	305	380	231 [1]	
	Robusta I 214 I 45-51 Autres clones	Tous clones	243 191 209 208	212 196 186 207	201 218 204	154 199 310	221 171	221 201 208 219	
	Tous clones	Tous clones	213	201	209	243	202	208 [1]	

[1] Si l'on ajoute les peupleraies de 0 à 4 ans où les clones n'ont pas été distingués, ces résultats deviennent :

Nombre de peupliers plantés à l'hectare : 226

Nombre de peupliers vivants à l'hectare : 211

## 32 - Tableau 19.1

## Peuplerates

## Nombre d'arbres, volume par catégorie de diamètre et classe d'âge de plantation

Clone : Robusta

Catégorie de diamètre cm	5 à 9 ans		10 à 14 ans		15 à 19 ans		20 à 24 ans		25 à 29 ans		30 ans et plus	
	Nombre d'arbres	Volume moyen par arbre m3	Nombre d'arbres	Volume moyen par arbre m3	Nombre d'arbres	Volume moyen par arbre m3	Nombre d'arbres	Volume moyen par arbre m3	Nombre d'arbres	Volume moyen par arbre m3	Nombre d'arbres	Volume moyen par arbre m3
10	4 899	0.040										
15	7 976	0.120	2 108	0.156							75	0.213
20	7 001	0.219	7 696	0.228							187	0.455
25	1 022	0.318	12 758	0.392							449	0.635
30			4 414	0.710	274	0.613					1 008	0,001
35			1 266	0.886	822	0.848					591	0,001
40					2 264	1.409					491	0,001
45					672	1.612						
50												
TOTAL	20 898	0.144	28 242	0.401	4 032	1.274	4 734	1.503	2 304	0.954	1 572	0.94

**Peupleraies**  
**Nombre d'arbres, volume par catégorie de diamètre et classe d'âge de plantation**  
**Clone : I214**

Catégorie de diamètre cm	5 à 9 ans		10 à 14 ans		15 à 19 ans		20 à 24 ans	
	Nombre d'arbres	Volume moyen par arbre m <sup>3</sup>	Nombre d'arbres	Volume moyen par arbre m <sup>3</sup>	Nombre d'arbres	Volume moyen par arbre m <sup>3</sup>	Nombre d'arbres	Volume moyen par arbre m <sup>3</sup>
10	1 394	0.046	966	0.057	606	0.054		
15	3 662	0.093	4 359	0.122	929	0.114		
20	4 497	0.211	17 783	0.225	2 941	0.236	593	0.332
25	645	0.309	21 865	0.402	7 916	0.479	593	0.789
30			24 388	0.611	3 837	0.674	496	1.478
35			6 701	0.939	12 911	1.071	1 109	1.498
40			1 637	1.252	5 666	0.001	5 060	1.781
45			553	1.577	1 016	2.278	3 208	2.130
50							1 089	3.004
55							1 089	3.226
60					266	3.015	992	4.361
65					798	3.347	1 089	4.547
80					266	5.274		
<b>TOTAL</b>	<b>10 198</b>	<b>0.152</b>	<b>78 252</b>	<b>0.479</b>	<b>37 152</b>	<b>0.970</b>	<b>15 318</b>	<b>2.283</b>

## 32 - Tableau 19.3

## Peupleraies

Nombre d'arbres, volume par catégorie de diamètre et classe d'âge de plantation

Clone : I 45-51

Catégorie de diamètre cm	Classe d'âge		Nombre d'arbres	Volume moyen par arbre m <sup>3</sup>	Nombre d'arbres	Volume moyen par arbre m <sup>3</sup>
	5 à 9 ans	10 à 14 ans				
10	1 036			0.050		
15	9 929		267	0.118		0.146
20	26 429		534	0.195		0.193
25	16 652		2 745	0.375		0.358
30	9 340			0.581		
35	1 060			0.770		
<b>TOTAL</b>	<b>64 446</b>		<b>3 546</b>	<b>0.293</b>		<b>0.318</b>

**Peupleraies**  
**Nombre d'arbres, volume par catégorie de diamètre et classe d'âge de plantation**  
**Autres clones**

Catégorie de diamètre cm	5 à 9 ans		10 à 14 ans		15 à 19 ans		20 à 24 ans		25 à 29 ans	
	Nombre d'arbres	Volume moyen par arbre m <sup>3</sup>	Nombre d'arbres	Volume moyen par arbre m <sup>3</sup>	Nombre d'arbres	Volume moyen par arbre m <sup>3</sup>	Nombre d'arbres	Volume moyen par arbre m <sup>3</sup>	Nombre d'arbres	Volume moyen par arbre m <sup>3</sup>
10	12 672	0.039	2 159	0.032	1 382	0.116	2 047	0.106	112	0.402
15	26 458	0.091	2 442	0.092	2 039	0.238	4 164	0.230	112	0.473
20	13 289	0.196	6 269	0.226	11 243	0.449	6 088	0.534	224	0.862
25	1 833	0.316	4 983	0.632	7 779	0.664	9 225	0.877	264	1.174
30			324	0.799	10 510	1.054	2 144	0.999	80	1.738
35					2 917	1.399	4 193	1.359	494	2.134
40					654	1.709	819	1.767	40	2.325
45					670	2.206				
50					1 340	2.657				
55										
60										
65										
70										
<b>TOTAL</b>	<b>54 252</b>	<b>0.112</b>	<b>25 620</b>	<b>0.346</b>	<b>38 534</b>	<b>0.835</b>	<b>28 680</b>	<b>0.760</b>	<b>1 326</b>	<b>1.423</b>

**32 - Tableau 20**  
**Formations aborées**  
**Alignements**  
**Nombres d'arbres et volume par essence**  
**Toutes propriétés**

Essence	Arbres de futaie de forme normale (1)		Arbres d'autres types
	Nombre d'arbres en centaines	Volume m3	Volume m3
Peupliers de clones cultivés	829	62 500	-
Peupliers de clones non cultivés	134	16 500	2 900
Platane	3	400	29 300
Autres feuillus (2)	2	100	2 200
Pin laricio	19	500	-
<b>TOTAL</b>	<b>987</b>	<b>80 000</b>	<b>34 400</b>

Rappel de la longueur des alignements dans le département : 1 173 km.

(1) Arbres de forme futaie non émondés n'appartenant pas à un alignement de bord de route.

(2) Tilleul, frêne, robinier, grands érables, chêne pubescent

N.B. Les accroissements courants n'ont pas été mesurés ; seul l'accroissement moyen de peupliers de clones cultivés à été calculé à 3 950 m3/an.

### III - ANALYSE DES RESULTATS

#### III.1 - GENERALITES

La situation forestière du département du GERS, telle qu'elle apparaît à la suite du 3<sup>ème</sup> inventaire de 1989, est décrite dans les tableaux de la présente publication.

Les levés de terrain du troisième inventaire ont été effectués de la fin mars 1989 à la mi-septembre 1989 ; l'inventaire est donc daté de 1989. Il est rappelé que le second inventaire de ce département avait été réalisé, en ce qui concerne les levés au sol, de mai 1979 à septembre 1979 et avait été daté de 1979.

Durant le laps de temps qui s'est écoulé entre ces deux inventaires (10 ans pour toutes les forêts du département), les modalités de réalisation de l'inventaire ont fait l'objet de diverses adaptations ou innovations, à la lumière de l'expérience acquise.

La surface du département n'a pas varié, étant restée à 630 077 ha. Mais, les surfaces des régions forestières ne sont plus exactement les mêmes. Au surplus, quand les régions sont restées sur leurs limites anciennes, c'est le nouveau planimétrage qui est seul pris en considération.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des surfaces des régions forestières.

Régions forestières	2 <sup>ème</sup> cycle	3 <sup>ème</sup> cycle
Bas-Armagnac	89 930	89 256
Rivière-Basse	36 576	36 734
Astarac	141 572	141 419
Haut-Armagnac	267 607	267 484
Savès	94 392	95 184
Total	630 077	630 077

D'autre part, certains types de peuplement ont changé entre les deux inventaires, pour tenir compte de la connaissance du département acquise au précédent inventaire ; ainsi les futaies de pin et les futaies d'autres conifères qui couvraient respectivement 1 940 ha et 660 ha ont été réunies en un seul type nommé futaie de conifères.

Il résulte de cette évolution inévitable de la méthodologie qu'il n'est pas possible de mettre en parallèle la totalité des résultats obtenus au cours des deux inventaires successifs car, à l'exception des résultats globaux afférents à l'ensemble du département, beaucoup de ces résultats sont connus sur des domaines différents.

Les comparaisons ne peuvent se faire, d'autre part, sans certaines précautions motivées par les considérations suivantes :

- les deux inventaires successifs reposent sur deux échantillons différents et indépendants, de sorte que les erreurs d'échantillonnage de chaque inventaire se cumulent dans la comparaison de leurs résultats ;

- le rapprochement de certains résultats se heurte aussi à la marge d'incertitude qui affecte la classification de certaines formations situées à la limite des conditions définissant des catégories différentes (par

exemple taillis vieilli et futaie feuillue, formation boisée de production et formation boisée de protection, landes et boisements lâches).

Ces remarques préliminaires étant faites, l'analyse des résultats obtenus à l'occasion du troisième inventaire du GERS permet de dresser le bilan exposé ci-après.

## **III.2 - SURFACES**

### **32.1 - ANALYSE GLOBALE**

#### **A) - Situation actuelle**

En 1989, la surface boisée a été évaluée à 76 597 ha, dont 2 346 ha de peuplements de protection ou d'agrément, pour une surface territoriale de 630 077 ha ; ceci correspond à un taux moyen de boisement de 12,2 %.

Ce taux est très inférieur au taux moyen de la France métropolitaine, évalué à 25,5 % au 1<sup>er</sup> Janvier 1992.

Le taux de boisement moyen subit quelques variations selon les régions du département, ainsi que le montre le tableau ci-dessous qui classe les régions forestières par taux de boisement décroissants.

Régions forestières	Surfaces totales boisées	Taux de boisement
Bas-Armagnac	17 628	19,7 %
Astarac	24 381	17,2 %
Rivière-Basse	4 264	11,6 %
Haut-Armagnac	24 228	9,1 %
Savès	6 096	6,4 %
Département entier	76 597	12,2 %

Aucune région n'a un taux de boisement élevé ; ce taux est partout plus faible que le taux moyen national. Les deux régions forestières qui ont le plus fort taux de boisement sont situées dans la moitié Sud-Ouest du département.

#### **B) - Evolution de la surface boisée**

Les statistiques établies à diverses époques indiquaient les surfaces suivantes pour les forêts du GERS :

Cadastre 1862	62 074 ha
Statistique forestière 1878	53 162 ha
Enquête daubrée (1904-1908)	48 092 ha
Cadastre 1908	50 608 ha
Cadastre 1948	58 408 ha
Cadastre 1961	62 362 ha

Inventaire forestier 1962 (Cycle 1)		89 454 ha
Statistique agricole 1974		72 500 ha
Enquête "Utilisation du territoire" 1974	(1)	74 157 ha
Inventaire forestier 1979 (Cycle 2)		74 616 ha
Enquête "Utilisation du territoire" 1982	(1)	80 900 ha
Enquête "Utilisation du territoire" 1987	(1)	82 000 ha
Statistique agricole 1987		70 800 ha
Enquête "Utilisation du territoire" 1989	(1)	80 400 ha
Inventaire forestier 1989 (Cycle 3)		76 597 ha

(1) Bois et forêts proprement dits, de plus de 50 ares.

Cette série chronologique comporte une valeur un peu surprenante : il s'agit de la surface trouvée par la Statistique agricole de 1987, qui paraît nettement trop faible.

Mais si on fait abstraction de cette valeur, on remarque une diminution sensible de la surface boisée jusque vers 1910, date à laquelle on est tombé à moins de 50 000 ha de surface boisée ; puis jusque vers 1960 la surface des bois remonte fortement pour atteindre presque 90 000 ha ; une chute rapide de la surface se produit entre 1962 et 1974 et depuis cette dernière date on note que les surfaces boisées oscillent légèrement autour de 75 000 ha.

L'augmentation de la surface boisée semble s'être produite surtout entre 1910 et 1960, c'est-à-dire aux alentours des deux guerres mondiales.

On remarque aussi que les trois enquêtes "Utilisation du territoire" de 1982, 1987 et 1989 donnent des surfaces très voisines entre elles et un peu plus fortes que celles trouvées par l'Inventaire Forestier National.

### *C) - Comparaison entre les deux derniers inventaires*

a) Pour l'ensemble des formations boisées (forêts de production, forêts de protection ou d'agrément), on constate qu'en 10 ans la surface a augmenté de 1 981 ha, passant de 74 616 ha à 76 597 ha ; cette augmentation représente 2,7 % des surfaces boisées trouvées au 2<sup>ème</sup> inventaire.

L'augmentation s'est surtout produite dans la forêt privée : 1 727 ha ; alors que dans la forêt soumise la surface semble s'être accrue plus légèrement (254 ha) ; en réalité, les taux d'augmentation de la surface sont plus forts en forêts soumises : l'accroissement des surfaces y est de 7,3 %, contre 2,4 % en domaine privé.

L'augmentation a touché surtout les forêts de protection et d'agrément (290 ha, soit 14,1 %) ; mais les forêts de production ont, elles aussi, progressé, quoique moins nettement (1 691 ha, soit 2,3 %).

Ainsi que le prouve la comparaison des taux de boisement, la place de la couverture forestière totale a donc un peu crû : 11,8 % au cycle précédent contre 12,2 % au cycle actuel ; on notera que la surface totale du département est restée parfaitement stable à 630 077 ha.

b) Si on se limite aux formations boisées de production, l'augmentation de surface, qui est de 2,3 %, s'analyse ainsi : au second inventaire, la forêt de production couvrait 72 560 ha dont 56 140 ha en massifs de plus de 4 ha, 14 319 ha en boqueteaux et 2 101 ha en bosquets ; elle en couvre maintenant 74 251, dont 55 927 en massifs de plus de 4 ha, 15 508 en boqueteaux et 2 816 en bosquets.

Si la surface en boqueteaux a peu augmenté (1 189 ha, soit 8,3 %), la surface en bosquets a beaucoup crû en 10 ans : 2 816 ha au lieu de 2 101 ha, gain de 715 ha qui représente 34 % en valeur relative.

A cause de cette hausse des bosquets et boqueteaux, il y a une surface moindre en massifs de plus de 4 ha : perte de 213 ha, soit 0,4 % environ.

Dans la forêt de production, les surfaces en propriété domaniale sont restées stables (gain de 40 ha, soit 2,8 %) ; la propriété communale a gagné 214 ha (gain relatif de 10 %) ; quant à la forêt privée, elle a gagné 1 437 ha, soit 2,1 % en valeur relative.

On peut remarquer aussi que les surfaces réellement boisées ont évolué de la même façon que les surfaces boisées de production, car les surfaces de coupes rases sans régénération sont restées pratiquement les mêmes ; de 14 ha en 1979, elles ne sont passées qu'à 66 ha en 1989. L'hiver de 1985 et ses fortes gelées n'a pas provoqué ici de mortalités et de remplacements de peuplements.

### c) Variations régionales

Il est intéressant de rechercher si la légère hausse des surfaces forestières affecte tout le département ou si elle est localisée sur certaines régions.

La surface des régions ayant un peu changé entre les deux inventaires, il vaut mieux comparer les taux de boisement que les surfaces absolues.

Régions forestières	2ème inventaire			3ème inventaire		
	Surfaces		Taux de bois. <sup>t</sup>	Surfaces		Taux de bois. <sup>t</sup>
	totale	boisée		totale	boisée	
Bas-Armagnac	89 930	17 232	19,2 %	89 256	17 628	19,7 %
Rivière-Basse	36 576	4 634	12,7 %	36 734	4 264	11,6 %
Astarac	141 572	25 228	17,8 %	141 419	24 381	17,2 %
Haut-Armagnac	267 607	22 541	8,4 %	267 484	24 228	9,1 %
Savès	94 392	4 981	5,3 %	95 184	6 096	6,4 %
<b>TOTAL du département</b>	<b>630 077</b>	<b>74 616</b>	<b>11,8 %</b>	<b>630 077</b>	<b>76 597</b>	<b>12,2 %</b>

Le taux de boisement n'a progressé vraiment que dans le Savès : le taux y a augmenté de plus de 1 point. On note aussi une hausse légère de 0,7 point dans le Haut-Armagnac, ainsi que dans le Bas-Armagnac : 0,5 point.

Par contre le taux a baissé (de 1,1 point) dans la région Rivière-Basse et, de manière moins sensible (0,6 point), dans l'Astarac.

Aucune région forestière n'a gardé un taux de boisement stable, mais toutes les modifications intervenues sont de faible amplitude.

## 32.2 - ANALYSE DETAILLÉE DES RESULTATS DE 1989

### A) - Répartition selon la situation à l'égard du régime forestier

Examinées selon le régime juridique de la propriété et selon le rôle principal des peuplements, les

surfaces boisées se répartissent ainsi :

Propriétés	Form. boisées de protection et d'agrément	Form. boisées de production	Total	% de la surface totale
Soumises au R.F	0	3 755	3 755	4,9 %
Particulières	2 346	70 496 *	72 842	95,1 %
Total	2 346	74 251	76 597	100,0 %
% de surf. totale	3,1 %	96,9 %	100,0 %	

\* dont 15 508 ha en boqueteaux et 2 816 en bosquets.

Les terrains boisés soumis au régime forestier, répartis entre 2 forêts domaniales, 2 forêts départementales, 39 forêts communales ou sectionales et 1 forêt d'établissement public, ne couvrent que 4,9 % de la surface boisée du département.

La surface soumise est composée de 1 513 ha de forêt domaniale, 603 ha de de forêts départementales, 1 683 ha de forêts communales et 108 ha de forêts appartenant à des établissements publics. De cette surface soumise, il faut retrancher 60 ha non boisés en forêt domaniale et 92 ha non boisés en forêts soumises non domaniales.

#### a) Forêts domaniales

Les seules forêts domaniales sont la forêt d'Armagnac et un canton de la forêt de Bouconne. Cette dernière est située pour la majeure partie dans le département de HAUTE-GARONNE et déborde de 169 ha dans le GERS, région du Savès. Quant à la forêt d'Armagnac, elle couvre 1 344 ha disséminés en 12 cantons dans les régions Astarac (8 cantons, soit 1 033 ha), Haut-Armagnac (3 cantons, soit 255 ha) et Bas-Armagnac (1 canton, soit 56 ha).

Elles couvrent environ 1 513 ha, mais ne comporte que 1 453 ha boisés, puisqu'on y trouve aussi 44 ha de terrains agricoles, 8 ha de landes et 8 ha en eaux ; ces terrains non boisés se répartissent de la façon suivante entre les régions : 10 ha en Bas-Armagnac, 30 ha en Astarac, 5 ha en Haut-Armagnac et 15 ha dans le Savès.

#### b) Forêts communales

Ces forêts ont des étendues très variables, de 169 ha pour la plus vaste (forêt d'Aignan) à 2 ha seulement pour la plus petite (forêt de la section de Malartic, dans la commune de Montaut-les-Créneaux) ; 5 forêts couvrent plus de 100 ha, parmi lesquelles 1 seule a plus de 150 ha. A l'opposé, 5 forêts ont moins de 10 ha.

C'est la région du Bas-Armagnac qui compte le plus de forêts communales ou sectionales (11 forêts pour 686 ha). C'est là aussi qu'on trouve deux des plus grandes forêts communales du département : Aignan (169 ha) et Monlezun d'Armagnac (122 ha). On y trouve aussi les forêts de St-Griede (81 ha), de Maupas (66 ha), de Lelin-Lapujolle (48 ha), de Caupenne (39 ha), de Perchede (36 ha), d'Ayzieu (21 ha), de Magnan, de Vergoignan et une partie de la forêt de Gondrin (28 ha au total).

Les autres régions comptent chacune de 200 à 300 ha de forêts communales ou sectionales.

La région de Rivière-Basse compte 207 ha de forêts communales parmi lesquelles celle de Barcelonne-du-Gers (131 ha) est la plus vaste ; les deux autres sont celle de Villecomtal (60 ha) et celle de Termes d'Armagnac.

La région de l'Astarac compte 7 forêts communales et 2 forêts sectionales ; ce sont toutes de petites forêts ; les deux plus grandes couvrent respectivement 80 ha et 48 ha et appartiennent aux communes de Laguian-Mazous et de Loubersan.

La surface totale des forêts communales et sectionales de cette région n'est que de 200 ha.

Dans la région du Haut-Armagnac se trouvent 326 ha de forêts communales et sectionales en 8 forêts, dont la forêt d'Auch (105 ha), celle de Montaut-les-Créneaux (67 ha), celle d'Aubiet (49 ha), celles de Ste-Mère, de Préchac et de Lamothe-Goas, une partie de la forêt de Gondrin et la forêt sectionale de Malartic déjà citée.

Enfin la région du Savès compte 273 ha de forêts communales et sectionales en 9 forêts ; la plus vaste de celles-ci est la forêt de l'Isle-Jourdain (111 ha) ; les autres forêts notables sont celles de St-Elix d'Astarac, de St-Germier, de Montpezat, de Laymont.

### c) Forêts départementales

Le département du GERS possède 600 ha de forêts situées sur son territoire et soumises au Régime forestier ; cette surface est éclatée en 9 cantons qui ont été gérés séparément jusqu'en 1986 ; à cette date, 5 ha situés au Nord-ouest du département, sur le territoire de la commune de Lannemaignan en bordure du département des LANDES ont été confiés à la gestion du Centre de Mont-de-Marsan tandis que le reste continuait à dépendre du Centre de Toulouse. Il y a donc en fait 2 unités de gestion pour cette forêt départementale.

Mis à part les 5 ha dépendant de Mont-de-Marsan qui sont situés en région Bas-Armagnac, les 595 ha dépendant de Toulouse sont situés en région Astarac (448 ha répartis entre 7 cantons) et en région Haut-Armagnac (147 ha en 2 cantons).

### d) Forêts d'établissements publics

Le Centre Hospitalier d'Auch possède une forêt de 107 ha, au Nord-est d'Auch, dans le Haut-Armagnac.

### e) Récapitulation des forêts soumises non domaniales

Le tableau ci-dessous présente la répartition par régions des surfaces de ces forêts.

Régions forestières	Surfaces des forêts soumises non domaniales			
	totale	boisée production	boisée protection	non boisée
Bas-Armagnac	686	654	0	32
Rivière-Basse	207	207	0	0
Astarac	648	640	0	8
Haut-Armagnac	580	528	0	52
Savès	273	273	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 394</b>	<b>2 302</b>	<b>0</b>	<b>92</b>

Ce sont les régions Bas-Armagnac, Astarac et Haut-Armagnac qui contiennent la majeure partie de ces forêts (respectivement 28,6 %, 27,1 % et 24,2 %) ; les deux autres régions n'en ont que 20,0 %.

Plus de 55 % des surfaces non boisées sont concentrées dans la région Haut-Armagnac. Il s'agit alors de landes. Pour le reste de ces surfaces, il s'agit de peupleraies.

### *B) - Surface occupée par les coupes rases sans régénération*

Le département compte 74 251 ha de formations boisées de production, mais l'analyse n'a pas pu porter sur les coupes rases restées sans régénération depuis moins de 5 ans ; comme ces coupes rases représentent 66 ha, il ne reste que 74 185 ha soumis aux analyses qui vont suivre.

On notera que ces 66 ha de coupes rases se répartissent ainsi selon les régions :

Bas-Armagnac : 35 ha  
Astarac : 31 ha

Dans le Bas-Armagnac, les coupes rases observées avaient eu lieu sur des futaies de conifères (35 ha).

Dans l'Astarac, les coupes rases affectaient des futaies de chênes.

Toutes régions réunies, les coupes rases se répartissent ainsi entre les types de peuplement :

Futaie de chênes : 31 ha  
Futaie de conifères : 35 ha

Il n'a pas été trouvé de coupes rases en forêt soumise.

Les 66 hectares de coupes rases sont en totalité en forêt privée.

### *C) - Répartition selon la composition*

Le tableau ci-après indique comment se répartissent, par nature de propriété, les peuplements à feuillus ou à conifères prépondérants ; il s'agit de la composition élémentaire relevée sur une surface de 20 ares autour de chaque unité de sondage, telle qu'elle figure de façon détaillée dans les tableaux 7. Pour les peuplements comportant à la fois de la futaie et du taillis, la composition prise en compte est celle de la futaie.

Propriétés	Feuillus		Conifères		Total	
	Surface	%	Surface	%	Surface	%
Soumises au R.F.	2 500	66,6	1 255	33,4	3 755	100,0
Particulière	66 727	94,7	3 703	5,3	70 430	100,0
<b>TOTAL</b>	<b>69 227</b>	<b>93,3</b>	<b>4 958</b>	<b>6,7</b>	<b>74 185</b>	<b>100,0</b>

Ce tableau permet de voir que les feuillus sont très prédominants : ils devancent les conifères de 87 points d'écart environ.

Les feuillus sont surtout le Chêne pédonculé (31 006 ha), le Chêne pubescent (19 521 ha), le Chêne rouvre (11 017 ha), le Châtaignier (1 917 ha) et le Charme (1 084 ha).

Le conifère est presque toujours le Pin maritime (2 792 ha) ; on trouve ensuite le Pin laricio (1 020 ha) et le Pin noir (355 ha).

Pour l'ensemble de la France métropolitaine, au 1<sup>er</sup> janvier 1992 la proportion des feuillus en surface était de 63,6 %, dans les formations boisées de production.

Les forêts du GERS comptent donc nettement plus de feuillus que la moyenne nationale ; ceci est surtout le fait des forêts privées. On peut y voir l'influence des régions Rivière-Basse, Astarac et Haut-Armagnac : les feuillus y sont très largement représentés (49 214 ha sur 51 247, soit 96,0 %) et les forêts de ces 3 régions constituent 69 % de la surface départementale des boisements de production.

A l'inventaire précédent, on avait enregistré les résultats suivants :

Propriétés	Feuillus		Conifères		Total	
	Surface	%	Surface	%	Surface	%
Soumises au R.F.	2 340	67,1	1 147	32,9	3 487	100,0
Particulière	66 034	95,6	3 025	4,4	69 059	100,0
<b>TOTAL</b>	<b>68 374</b>	<b>94,2</b>	<b>4 172</b>	<b>5,8</b>	<b>72 546</b>	<b>100,0</b>

A cause des variations de surfaces depuis le dernier inventaire, il vaut mieux étudier la variation des taux de chaque groupe d'essences que celle des surfaces.

En forêt privée, le pourcentage de feuillus a perdu 9 points au profit des conifères ; en forêt soumise, on note une diminution des feuillus qui est à peine moins prononcée et se monte à 5 points.

Par rapport à la situation de 1979, le pourcentage des feuillus est presque le même aussi bien en forêt soumise qu'en forêt privée.

Toutes propriétés réunies, la proportion des feuillus a perdu environ 9 points.

On peut rechercher si la faible modification d'ensemble de la composition ne cache pas des variations relativement fortes qui se compenseraient entre régions ; pour cela, le tableau suivant a été dressé.

Régions forestières	% de surface des feuillus		% de surface des conifères		Variation du taux des feuillus
	1979	1989	1979	1989	
Bas-Armagnac	90,4	85,3	9,6	14,7	- 5,1
Rivière-Basse	99,0	98,4	1,0	1,6	- 0,6
Astarac	95,3	95,1	4,7	4,9	- 0,3
Haut-Armagnac	95,6	96,6	4,4	3,4	+ 1,0
Savès	91,7	92,9	8,3	7,1	+ 1,2
<b>Département</b>	<b>94,2</b>	<b>93,3</b>	<b>5,8</b>	<b>6,7</b>	<b>- 0,9</b>

On voit que le taux des feuillus n'a augmenté que dans les régions Haut-Armagnac et Savès ; mais cette augmentation est modeste (environ 1 %).

Le taux de feuillus a diminué nettement (5 points) dans le Bas-Armagnac et est resté quasiment stable en Astarac et en Rivière-Basse.

#### D) - Répartition par structures

Analysées du point de vue des structures forestières élémentaires déterminées à proximité immédiate des points de sondage, la surface boisée de production actuelle se répartit ainsi, comme le montre aussi le tableau n° 9 :

Propriétés	Futaie ha	Mélange futaie-taillis ha	Taillis simple ha	Total ha
Soumises au R.F. Particulière	2 382 23 600	1 319 33 970	54 12 860	3 755 70 430
TOTAL	25 982	35 289	12 914	74 185
Pourcentage	35,0	47,6	17,4	100,0

Bien que, pour certains peuplements présentant une structure forestière un peu confuse, le classement dans les catégories de structure énumérées dans le tableau comporte une part d'arbitraire, on doit noter la prépondérance des peuplements à structure élémentaire de mélange futaie-taillis qui constituent en effet près de 50 % des surfaces, tandis que les futaies n'atteignent que 35 % des surfaces. Ceci est évidemment très lié à la composition : les feuillus, qui occupent plus de 93 % des surfaces, sont plus souvent présents en mélanges futaie-taillis que les conifères.

En forêts soumises, la structure futaie est un peu mieux représentée avec 2 382 ha sur 3 755, soit 63,4 %.

En forêts privées, la répartition est presque identique à celle de l'ensemble, ce qui s'explique par la part considérable de la forêt privée par rapport au total : 94,9 % des surfaces.

Au cycle d'inventaire précédent, la répartition entre les structures est présentée dans le tableau suivant :

Propriétés	Futaie ha	Mélange futaie-taillis ha	Taillis simple ha	Total ha
Soumises au R.F. Particulière	2 024 15 592	1 284 33 630	179 19 837	3 487 69 059
TOTAL	17 616	34 914	20 016	72 546
Pourcentage	24,3	48,1	27,6	100,0

A cause des différences de surface, les comparaisons doivent porter sur les pourcentages ; on remarque que, toutes propriétés réunies, le taux des mélanges futaie-taillis a peu diminué (0,5 point) et que celui des taillis simples a, lui, beaucoup régressé (de 10,2 points) ; de ce fait, les futaies ont gagné 10,7 points, ce qui représente une augmentation relative de 44 %.

Cette évolution s'est produite en forêts soumises, celles-ci ayant connu un progrès du régime de la futaie (de 58,1 % à 63,4 %) au détriment du taillis simple (qui perd 3,6 points) et des mélanges (qui reculent de 1,7 point) ; mais c'est en forêt privée que s'est opérée la plus forte avancée des futaies, avancée qui représente 10,9 points, soit 48 % en valeur relative ; ce sont les taillis simples qui, en régressant de 10,4 points, ont permis l'essentiel de la progression de la futaie, puisque les mélanges n'ont perdu que 0,5 point.

#### *E) - Répartition par types de peuplement*

On trouvera, en se reportant au § 133.1, un classement des types de peuplement d'après leur surface, ainsi que des comparaisons entre forêt soumise et forêt non soumise.

Il suffit de rappeler ici que la forêt soumise s'avère très différente de la forêt privée. En effet, on n'y trouve que 2 ensembles de types de peuplement : les peuplements de futaie qui y occupent 55 % de la surface et les mélanges futaie-taillis qui couvrent 45 % de cette surface.

Au contraire, les peuplements de la forêt privée sont plus diversifiés : les peuplements de futaie constituent 5,2 % de la surface, ceux des mélanges futaie-taillis 35,1 % et les taillis 2,2 % ; mais plus de la moitié relève d'une catégorie qui ne prend pas en compte la structure sylvicole et ne retient que le critère de morcellement foncier : ce sont les boisements morcelés (57,5 % de la surface des forêts privées).

Il est intéressant de chercher comment la distribution des surfaces a changé entre l'inventaire de 1979 et celui de 1989.

Bien que les types de peuplement distingués à chaque inventaire ne soient pas exactement les mêmes, on peut établir un tableau de correspondance car quatre des types sont identiques, d'un cycle à l'autre ; et deux types du second inventaire ont été regroupés au troisième inventaire.

Pour les deux cycles d'inventaire, la répartition des surfaces entre les types de peuplement est présentée dans le tableau suivant :

Dénomination		Surfaces (ha)		Différence (ha)
Inventaire 1979	Inventaire 1989	1979	1989	
Futaie de chênes	Futaie de chênes	705	1 761	+ 1 056
Futaie de pins	Futaie de conifères	1 934	3 977	+ 1 369
Futaie d'autres conifères		674		
Mélange de futaie feuillue et taillis	Mélange futaie feuillue -taillis	26 431	26 421	- 10
Taillis	Taillis simple	2 944	1 529	- 1 415
Boisements morcelés feuillus	Boisements morcelés feuillus	39 858	40 497	+ 639

Mis à part les mélanges futaie feuillue-taillis dont la surface n'a pas changé, quatre types de peuplement ont connu de fortes variations de surface.

Il s'agit d'extensions très marquées pour la futaie de chênes (1 056 ha) et pour la futaie de conifères (1 369 ha), d'une augmentation plus modérée pour les boisements morcelés (639 ha) et d'une diminution très nette de la surface des taillis (1 415 ha).

On peut remarquer, à la lecture des tableaux 8, qu'il y a eu 1 411 ha de plantations depuis l'inventaire de 1979 et que ces plantations ont été réalisées à 99 % en conifères. L'importance de ces plantations explique très bien le développement du type "Futaie de conifères".

#### La transformation de taillis

- soit en boisements morcelés, sous l'effet du morcellement foncier,
- soit en futaie de chênes, par suite d'opérations de conversion, peut expliquer la majeure partie (1 415 ha sur 1 695) de l'extension de la futaie de chênes et des boisements morcelés feuillus.

Le reste (280 ha) est vraisemblablement dû à des accrus feuillus qui sont entrés dans les boisements morcelés, voire dans la futaie feuillue.

### **32.3 - ANALYSE DES SURFACES CONSACREES AUX USAGES NON FORESTIERS**

#### *A) - Importance relative et évolution*

Le tableau ci-dessous permet de synthétiser les parts respectives des différents usages et l'évolution de leur importance.

Usages	Situation 1979		Situation 1989		Différences de surface	Pourcentage de variation
	Surfaces	%	Surfaces	%		
Landes	10 852	1,7	10 319	1,6	- 533	- 4,9
Terrains agricoles (1)	508 156	80,7	501 861	79,7	- 6 295	- 1,2
Terrains improductifs	34 031	5,4	36 816	5,8	+ 2 785	+ 8,2
Eaux	2 422	0,4	4 484	0,7	+ 2 062	+ 85,1
Usages non forestiers	555 461	88,2	553 480	87,8	- 1 981	- 0,3

(1) y compris les peupleraies, haies, alignements et arbres épars en terrains agricoles.

On remarque que globalement les usages non forestiers ont légèrement régressé en surface (- 1 981 ha, ce qui représente une diminution relative de 0,3 %).

Cette très légère réduction est le bilan d'une diminution des landes et des terrains agricoles en partie compensée par la hausse des surfaces en terrains improductifs et en eaux.

La diminution est assez forte pour les landes (5 %) et très modérée pour les terrains agricoles (1,2 %). L'augmentation est forte pour les terrains improductifs (8 %). La variation des surfaces en eaux est particulièrement forte : la surface en eaux a presque doublé.

En valeur absolue, le recul des terrains agricoles représente plus de deux fois l'extension des terrains improductifs.

Quant à cette extension des surfaces de terrains improductifs, c'est un phénomène très général que l'on rencontre dans toute la France, avec plus ou moins d'intensité, depuis plus de 15 ans. Il correspond à la construction et au réaménagement d'ouvrages d'infrastructure tels que digues, canaux, routes, autoroutes, voies ferrées, à l'ouverture et à l'extension des gravières et carrières, à l'urbanisation diffuse, à l'implantation de zones artisanales et industrielles, à la création d'aires de loisirs et de terrains de camping ainsi qu'à l'agrandissement des bâtiments d'exploitation agricole et de leurs dépendances (silos, hangars).

Le tableau suivant donne, par région forestière, l'évolution du taux de présence des usages landes, agricoles, eaux et improductifs.

Régions	Landes		Terrains agricoles		Eaux et improductifs	
	1979	1989	1979	1989	1979	1989
Bas-Armagnac	2,7	1,4	73,0	72,1	5,1	6,8
Rivière-Basse	1,4	0,5	77,8	80,4	8,1	7,5
Astarac	2,2	2,3	74,7	73,9	5,3	6,5
Haut-Armagnac	1,4	1,7	84,4	82,8	5,8	6,4
Savès	1,0	1,1	87,4	86,1	6,3	6,4
Ensemble	1,7	1,6	80,7	79,7	5,8	6,5

L'extension des surfaces classées en usages "Improductif" et "Eaux" a été constatée dans trois des régions du département ; elle est la plus marquée dans le Bas-Armagnac (+ 1,7 point) et l'Astarac (+ 1,2 point) ; mais dans le Haut-Armagnac, elle est encore nette (+ 0,6 point). Dans le Savès, ces usages ont gardé la même importance. Par contre ces usages sont en régression légère dans la région Rivière-Basse (- 0,6 point).

La réduction de l'importance des landes ne s'est manifestée que dans deux des régions : le Bas-Armagnac et la Rivière-Basse, où elle dépasse ou approche un écart de 1 point ; dans l'Astarac et le Savès, le taux des landes est resté stable ; il a très légèrement augmenté dans le Haut-Armagnac.

Le recul des surfaces agricoles n'a pas touché la région Rivière-Basse où le mouvement a même été inversé, puisque le pourcentage de surface des terrains agricoles y a crû sensiblement (de 77,8 % à 80,4 %). En Astarac et dans le Bas-Armagnac, la baisse du pourcentage de terres agricoles est inférieure à 1 point. C'est en Haut-Armagnac et dans le Savès que les terres agricoles ont le plus régressé : perte de un peu plus de 1 point.

La région qui a le taux le plus élevé de terrains improductifs est celle de Rivière-Basse, caractérisée par une concentration des voies de circulation en direction de Tarbes par la Vallée de l'Adour.

En ce qui concerne l'usage agricole, on note qu'il occupe beaucoup de place dans le Savès et le Haut-Armagnac, même s'il a un peu régressé au cours des 10 dernières années. C'est en Astarac et en Bas-Armagnac que les terrains agricoles ont le plus faible taux d'occupation du sol.

## *B) - Analyse des formations ligneuses situées hors du domaine forestier*

### **a) Les peupleraies**

Les peupleraies appartiennent au territoire agricole et non au territoire forestier. Nous n'examinerons ici que les peupleraies vraies, c'est à dire les surfaces occupées en plein par des peupliers plantés, à l'exclusion des

peupliers se présentant en alignements, en haies ou sous forme d'arbres épars. Dans le département du GERS, elles couvrent 2 501 ha.

La répartition en classes d'âge, détaillée dans les tableaux 18 et 19, est rappelée ci-dessous :

âge de 0 à 4 ans	: 439 ha
âge de 5 à 9 ans	: 783 ha
âge de 10 à 14 ans	: 676 ha
âge de 15 à 19 ans	: 382 ha
âge de 20 à 24 ans	: 200 ha
âge supérieur à 24 ans	: 21 ha

On remarque que l'équilibre des classes d'âge n'est pas satisfaisant, car les classes d'âge 5-9 ans et 10-14 ans sont nettement excédentaires.

En effet, si on se fixe l'âge normal d'exploitabilité à 24 ans, on a 2 480 ha en 5 classes d'âge, ce qui fait une surface moyenne de 496 ha pour chaque classe d'âge. On note des déficits très nets dans les classes d'âge 15-19 ans et surtout 20-24 ans que compensent les excédents dans les deux autres classes.

Pour les 2 062 ha âgés de plus de 4 ans, l'inventaire a pu être fait en détail et on a notamment différencié les clones cultivés. Il s'avère que les clones cultivés sont nombreux. Les clones non identifiés avec certitude couvrent 34,6 % de la surface des peupleraies de plus de 4 ans ; et ceci n'est pas un phénomène récent : si dans la classe d'âge 5-9 ans, ce pourcentage monte à 38,1 %, il était déjà de 46 %, il y a 20 ans (classe 20-24 ans), et même de 50 %, il y a 15 ans (classe 15-19 ans). Toutefois le pourcentage de clones non individualisés n'est que de 18,3 % dans la classe d'âge 10-14 ans plantée à une époque où le clone I 214 était très en vogue.

Les clones traditionnels que sont Robusta, I 214 et I 45-51 ne comptent que pour 65,4 % des peupleraies de plus de 4 ans. Le clone le plus cultivé est I 214 qui a été utilisé dans 34 % des cas ; il faut remarquer que I 45-51 prend de plus en plus d'importance depuis 15 ans : 2,8 % dans la classe 10-14 ans, puis 39,5 % dans la classe 5-9 ans. Par contre Robusta et I 214 connaissent une désaffection très nette depuis 10 ans ; alors qu'ils constituaient ensemble encore 79 % des clones utilisés dans la classe 10-14 ans, leur quote-part est tombée à 22,5 % dans la classe d'âge 5-9 ans.

Lors de l'inventaire de 1979, la surface des peupleraies avait été estimée à 3 147 ha ; il apparaît donc que la surface des peupleraies a très nettement décliné : perte de 646 ha, soit 20,5 % de la surface de 1979.

En 1979, le clone I 214 occupait 75 % des surfaces plantées en peupliers âgés de plus de 4 ans ; il n'en occupe plus que 34 % au dernier inventaire ; la perte d'intérêt pour ce clone se trouve donc confirmée par la comparaison des deux derniers inventaires.

Robusta couvrait 13,4 % des peupleraies de plus de 4 ans ; il en couvre maintenant 15,4 %, ce qui montre que l'intérêt pour ce clone est resté presque constant. Néanmoins, comme la surface de peupleraies a beaucoup augmenté, le clone Robusta occupe actuellement 30 ha de plus qu'en 1979.

## b) Les landes

En 1989, l'inventaire attribue 10 319 ha aux landes et friches, soit 1,6 % du territoire départemental. Par rapport à 1979 cela fait une diminution de 533 ha.

Cette diminution s'est opérée seulement en domaine privé : 593 ha ; dans le domaine soumis, au contraire, la surface de landes a légèrement progressé : rien en 1979 et 60 ha en 1989.

Tous types de landes regroupés, c'est la région du Haut-Armagnac qui possède la plus grande surface de landes : 4 595 ha, devançant la région Astarac (3 280 ha), le Bas-Armagnac (1 222 ha), le Savès (1 043 ha) et la région Rivière-Basse qui compte très peu de landes (179 ha).

On remarquera surtout que l'Astarac, avec 22,4 % de la surface totale du département, renferme 31,8 % des landes ; par contre le Savès ne comprend que 10,1 % des landes bien qu'il couvre 15,1 % de la surface totale du département ; et que le même phénomène vaut pour la Rivière-Basse qui avec 5,8 % du territoire total départemental ne renferme que 1,7 % des landes.

Si au lieu de comparer les surfaces de landes de chaque région, on examine le taux de landes, on constate que l'Astarac vient en tête avec 2,3 % environ devant le Haut-Armagnac (1,7 %), alors que toutes les autres régions ont moins de 1,5 % de landes ; le troisième rang est pris par la région Bas-Armagnac (1,4 %), devant le Savès (1,1 %) et la Rivière-Basse (0,5 %).

Parmi ces landes, 2 types prédominent : les vides forestiers (22,1 %) et surtout les incultes et friches (72,4 %). La grande lande n'occupe que peu de place (5,5 %) ; quant aux autres types de landes (landes associées à des boisements morcelés, landes associées à des boisements lâches), ils ne se rencontrent pas dans le département.

Souvent les régions présentent une certaine originalité quant à la composition de leurs landes ; la Rivière-Basse ne possède que des incultes ; le Savès a une majorité d'incultes (94 %) et un peu de vides forestiers ; les autres régions font la part la plus importante aux incultes, mais ont aussi des vides forestiers et des grandes landes. Pour ces trois régions, c'est dans le Haut-Armagnac que les incultes ont la place la plus grande (72 %) et les vides la part la plus modérée (21 %) ; dans le Bas-Armagnac, la part des incultes descend à 64 % et celle des vides monte à 31 % ; l'Astarac occupe une position intermédiaire avec 68 % d'incultes et 27 % de vides forestiers.

La plupart du temps, les landes sont établies sur des terrains boisables ou cultivables ; dans 92,1 % des cas, le sol est meuble et sain ; il n'est rocheux que dans 3,9 % des cas et tourbeux que dans 4,0 % des cas. Toutefois la pente est supérieure à 30 % dans 27,9 % des cas, localisés surtout en Astarac et en Haut-Armagnac. La situation la plus défavorable (pente forte et sol rocheux) ne concerne que 156 ha, situés en Haut-Armagnac.

Les types écologiques de landes les plus fréquents sont la lande arbustive à épineux (4 418 ha) et la pelouse à brachypode (3 280 ha) ; ces deux types ainsi que la lande marécageuse à joncs, carex et roseaux existent dans presque toutes les régions (sauf en Rivière-Basse en ce qui concerne la lande arbustive à épineux et en Bas-Armagnac en ce qui concerne la pelouse à brachypode). La lande à ajoncs, fougères, genêt et bruyères qui couvre 1 080 ha en tout se trouve surtout dans le Bas-Armagnac (889 ha). La lande à tendance thermophile (genêt d'Espagne, genêt scorpion, corroyère) ne compte que 937 ha répartis entre le Haut-Armagnac (615 ha) et l'Astarac (322 ha).

### III.3 - VOLUMES - ACCROISSEMENTS - PRODUCTIONS

#### A) - FORMATION BOISEES DE PRODUCTION

##### 1) - Situation

Dans la description des types de peuplement faisant l'objet du § I.3 du présent fascicule figurent déjà les données d'ensemble relatives aux volumes inventoriés dans chaque type ainsi que celles des productions correspondantes.

Le tableau ci-après, dérivé des tableaux 10 et 11 de ce même fascicule, résume les principaux résultats globaux du dernier inventaire, à savoir :

- volume des bois sur pied (par propriété et par groupe d'essences)
- accroissement courant de ces volumes (moyenne des années 1984-1988)
- production brute (somme de l'accroissement courant et du recrutement annuel par propriété et par groupe d'essences).

Il concerne l'ensemble des formations boisées de production, coupes rases exclues (66 ha), soit :

- forêts soumises au régime forestier :	3 755 ha
- forêts privées :	70 430 ha
<b>TOTAL :</b>	<b>74 185 ha</b>

Formations boisées de production	Feuillus		Conifères	Toutes essences	
	Tous	dont brins		Total	m <sup>3</sup> /ha
<b>A) VOLUME</b> (milliers de m <sup>3</sup> )					
Propriétés soumises	447,86	113,99	157,11	604,97	161,11
Propriétés privées	8 252,49	2 871,59	277,29	8 529,78	121,11
Ensemble	8 700,35	2 985,58	434,40	9 134,75	123,13
<b>B) ACCROISSEMENT</b> (m <sup>3</sup> /an)					
Propriétés soumises	14 457	4 646	9 650	24 107	6,42
Propriétés privées	281 295	128 240	19 038	300 333	4,26
Ensemble	295 752	132 886	28 688	324 440	4,37
<b>C) PRODUCTION BRUTE</b> (m <sup>3</sup> /an)					
Propriétés soumises	15 516	5 571	9 987	25 503	6,79
Propriétés privées	304 343	149 395	21 606	325 949	4,63
Ensemble	319 859	154 966	31 593	351 452	4,74

On peut compléter ces résultats en indiquant que le volume de la mortalité annuelle a été évalué à 20 008 m<sup>3</sup> (0,27 m<sup>3</sup>/ha/an), dont 1 116 en propriété soumise (0,30 m<sup>3</sup>/ha/an) et 18 892 en propriété privée (0,27 m<sup>3</sup>/ha/an) ; ainsi la production nette annuelle (c'est-à-dire la production brute diminuée de la mortalité) se

trouve ramenée à 331 444 m<sup>3</sup> ; par ha, la production nette est de 4,47 m<sup>3</sup>/ha/an pour l'ensemble des propriétés ; elle est de 6,49 m<sup>3</sup> /ha/an en propriété soumise et de 4,36 m<sup>3</sup>/ha/an en forêt privée.

L'examen de ces données permet de relever notamment les points suivants :

**a) en ce qui concerne les volumes**

- le volume moyen à l'ha (123,1 m<sup>3</sup>) est inférieur de 7,4 % à celui de l'ensemble des départements français métropolitains (133 m<sup>3</sup>/ha au 1<sup>er</sup> janvier 1992).

- le volume moyen à l'ha des arbres de futaie (82,9 m<sup>3</sup>) est inférieur de 23,9 % à celui de l'ensemble des départements français métropolitains (109,0 m<sup>3</sup>/ha au 1<sup>er</sup> janvier 1992).

- par contre le volume moyen à l'ha des brins de taillis (40,2 m<sup>3</sup>) est supérieur de 67,5 % à celui de l'ensemble des départements français de métropole (24,0 m<sup>3</sup>/ha au 1<sup>er</sup> janvier 1992).

- le volume moyen à l'ha est nettement plus fort en forêt soumise qu'en forêt privée (161,1 m<sup>3</sup> contre 121,1 m<sup>3</sup>) ; cela représente un avantage de 33 % en faveur de la forêt soumise ; cet avantage subsiste, et même s'accroît, si on ne considère que le volume des arbres de futaie (130,7 m<sup>3</sup> contre 80,3 m<sup>3</sup>, soit 62,8 % en faveur de la forêt soumise) ; cela s'explique vraisemblablement par la rareté des taillis simples en forêts soumises (ils n'y existent que ponctuellement et jamais sous forme de peuplements).

- la place des conifères dans le volume moyen à l'ha est très faible : 4,8 % contre 62,5 % d'arbres de futaie feuillus et 32,7 % de brins de taillis. Avec 6 m<sup>3</sup>/ha de conifères, le département se différencie nettement de la moyenne nationale (52 m<sup>3</sup> de conifères par ha au 1<sup>er</sup> janvier 1992). Le GERS, qui contient environ 0,52 % du volume des forêts françaises, ne renferme que 0,06 % du volume des conifères de ces forêts métropolitaines.

**b) en ce qui concerne les accroissements**

- l'accroissement annuel moyen à l'ha (4,37 m<sup>3</sup>) est inférieur de 12,6 % à celui de l'ensemble des départements français métropolitains (5,0 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 1992).

- l'accroissement annuel moyen à l'ha des arbres de futaie (2,58 m<sup>3</sup>) est inférieur de 32,5 % à celui trouvé pour l'ensemble des départements français métropolitains (3,82 m<sup>3</sup>/ha au 1<sup>er</sup> janvier 1992).

- par contre l'accroissement annuel moyen à l'ha des brins de taillis (1,79 m<sup>3</sup>) est supérieur d'environ 56 % à celui trouvé pour la France entière (1,15 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 1992).

- l'accroissement moyen annuel à l'ha des forêts soumises (6,42 m<sup>3</sup>) est supérieur de 50,7 % à celui des forêts privées (4,26 m<sup>3</sup>) ; ce phénomène est accentué lorsqu'on ne considère que les arbres de futaie (avantage de 112 % à la forêt soumise : 5,18 m<sup>3</sup>/ha/an contre 2,44 m<sup>3</sup>/ha/an). Donc pour la forêt privée, l'accroissement fourni par les brins de taillis compense en partie le déficit d'accroissement des arbres de futaie : ces brins de taillis assurent 42,7 % de l'accroissement total en forêt privée alors qu'ils ne contribuent que pour 19,3 % à l'accroissement en forêt soumise.

- l'accroissement est très peu dû aux conifères : ceux-ci assurent 8,8 % de l'accroissement total, toutes propriétés confondues. On remarque que la part des conifères dans l'accroissement est plus forte que leur part dans le volume sur pied (8,8 % contre 4,8 %) ; ceci se constate aussi bien en forêt soumise dans laquelle les conifères assurent 40,0 % de l'accroissement avec 26,0 % du volume sur pied qu'en forêt privée où la part des conifères est de 6,3 % dans l'accroissement et de 3,2 % dans le volume.

- le GERS assure 0,49 % de l'accroissement total des forêts françaises bien qu'il possède 0,52 % de leur volume sur pied ; pour les conifères, ce département fournit 0,09 % de l'accroissement total des forêts françaises, alors qu'il ne possède que 0,06 % du volume de conifères de ces forêts.

**c) en ce qui concerne les productions brutes**

- la production moyenne annuelle ( $4,74 \text{ m}^3/\text{ha}$ ) est un peu inférieure à celle de l'ensemble du territoire métropolitain ( $5,3 \text{ m}^3/\text{ha}$ ) ; ceci représente un déficit de 10,6 %. On note toutefois que, pour l'accroissement, le GERS retardait de 12,6 % sur la moyenne française ; il y a donc dans ce département un recrutement un peu plus actif que sur l'ensemble de la France.

- la production moyenne annuelle des arbres de futaie ( $2,7 \text{ m}^3/\text{ha}$ ) est inférieure de 33 % à celle de la totalité de la France métropolitaine ( $3,94 \text{ m}^3/\text{ha}$ ).

- la production moyenne annuelle des brins de taillis ( $2,09 \text{ m}^3/\text{ha}$ ) est par contre très supérieure à la moyenne nationale ( $1,4 \text{ m}^3/\text{ha}$ ) : la différence relative est de 49,3 %.

- la comparaison entre forêt soumise et forêt privée aboutit aux mêmes conclusions que celles faites à propos des accroissements : la forêt soumise a un net avantage sur la forêt privée lorsqu'on regarde les productions sans prendre en compte la nature des tiges considérées et cet avantage s'accroît ( $5,31 \text{ m}^3/\text{ha}$  en forêt soumise contre  $2,51 \text{ m}^3/\text{ha}$  en forêt privée) quand on se limite aux tiges de futaie, car le taillis apporte  $2,12 \text{ m}^3/\text{ha}$  de production en forêt privée au lieu de 1,48 en forêt soumise.

**2) - Evolution**

Dans le but de décrire l'évolution des peuplements entre les deux inventaires, le tableau ci-dessous rappelle les principaux résultats de l'inventaire de 1979. Celui-ci portait, si on se limite aux forêts de production, sur une surface de 72 546 ha, dont 3 487 ha en forêts soumises et 69 059 ha en forêts privées.

Formations boisées de production	Feuillus		Conifères	Toutes essences	
	Tous	dont brins		Total	$\text{m}^3/\text{ha}$
<b>A) VOLUME</b> (milliers de $\text{m}^3$ )					
Propriétés soumises	358,16	97,12	91,89	450,06	129,07
Propriétés privées	7 358,66	3 167,68	197,31	7 555,97	109,41
Ensemble	7 716,83	3 264,79	289,20	8 006,03	110,36
<b>B) ACCROISSEMENT</b> ( $\text{m}^3/\text{an}$ )					
Propriétés soumises	10 381	3 954	7 247	17 628	5,06
Propriétés privées	230 831	130 122	10 556	241 387	3,50
Ensemble	241 212	134 076	17 803	259 015	3,57
<b>C) PRODUCTION BRUTE</b> ( $\text{m}^3/\text{an}$ )					
Propriétés soumises	11 023	4 573	7 637	18 660	5,35
Propriétés privées	253 281	151 588	11 448	264 729	3,83
Ensemble	264 304	156 161	19 085	283 389	3,91

**a) Evolution des volumes**

On notera que les volumes de 1989 (volumes feuillus et volumes de conifères) sont supérieurs à leurs homologues de 1979. Cela est vrai aussi bien en domaine privé qu'en domaine soumis, même si les taux d'augmentation des volumes sont différents d'un domaine à l'autre.

En raisonnant globalement, toutes régions forestières réunies et toutes essences confondues, le capital sur pied s'est accru de 14,1 %.

Quand on compare l'augmentation du volume des feuillus et celui du volume des conifères, il apparaît que les feuillus ont progressé nettement moins que les conifères (12,7 % contre 50,2 %) ; et chez les feuillus, le volume des tiges de futaie a progressé (28,4 %) alors que celui des brins de taillis diminuait de 8,6 %.

La situation forestière du GERS, qui était certes assez médiocre, s'est donc améliorée notablement de 1979 à 1989. Mais comme la surface étudiée a augmenté de 2,3 %, l'augmentation du matériel sur pied doit être jugée en volume par hectare ; celle-ci est de 11,6 %.

Cette importante augmentation du matériel par ha s'est produite surtout en forêts soumises et elle y atteint 34,4 % ; elle est bien plus modeste en forêts privées où l'augmentation du matériel moyen à l'ha est de 12,9 %.

En raisonnant en volumes par hectare et en ne considérant que les tiges de futaie, on a pu dresser le tableau ci-dessous :

		Volume (en m <sup>3</sup> /ha) des arbres de futaie		
		Feuillus	Conifères	Total
Inventaire de 1979		61,36	3,98	65,34
Inventaire de 1989		77,03	5,85	82,88
Evolution	en valeurs absolues	+ 15,67	+ 1,87	+ 17,54
	en pourcentages	+ 25,5 %	+ 47,0 %	+ 26,8 %

On y voit que l'amélioration relative du matériel des conifères est environ le double de celle du matériel des feuillus. Remarquons que le matériel initial des conifères était très faible, toutefois.

Grâce aux tableaux précédents qui donnent les volumes globaux par ha, on peut déduire le volume /ha des brins de taillis ; il apparaît une diminution légère de leur volume ; de 45,0 m<sup>3</sup>/ha, ils sont descendus à 40,2 m<sup>3</sup>/ha en 10 ans. Les taillis passent donc de 42,3 % du volume des feuillus en 1979, à 34,3 % de ce volume en 1989.

#### b) Evolution des accroissements

Aidé par une augmentation de la surface étudiée, l'accroissement annuel total est plus fort en 1989 qu'en 1979 : augmentation de 25,3 %. Ceci est la moyenne d'une hausse de 36,8 % en forêt soumise et d'une hausse de 24,4 % en forêt privée. On observe aussi que l'augmentation moyenne de 25,3 % résulte d'une très forte hausse chez les conifères (61,1 %) et d'une augmentation plus légère (22,6 %) chez les feuillus.

Pour juger des changements qu'a connu l'accroissement par ha, on a dressé les tableaux ci-dessous :

		Accroissements (en m <sup>3</sup> /ha/an)		
		Feuillus	Conifères	Total
Inventaire de 1979		3,32	0,25	3,57
Inventaire de 1989		3,99	0,39	4,37
Evolution	en valeurs absolues	+ 0,67	+ 0,14	+ 0,81
	en pourcentages	+ 20,2 %	+ 57,1 %	+ 22,7 %

		Accroissements (en m <sup>3</sup> /ha/an)		
		Forêt soumise	Forêt privée	Total
Inventaire de 1979		5,06	3,50	3,57
Inventaire de 1989		6,42	4,26	4,37
Evolution	en valeurs absolues	+ 1,36	+ 0,77	+ 0,80
	en pourcentages	+ 27,0 %	+ 22,0 %	+ 22,5 %

On y voit que pour les conifères, l'accroissement a beaucoup plus progressé que pour les feuillus (le taux de progression des conifères étant près de 3 fois plus grand que celui des feuillus).

On voit aussi une petite différence entre le taux de variation de la forêt soumise et celui de la forêt privée. La forêt soumise a plus progressé que la forêt privée ; et l'écart a nettement augmenté entre les deux catégories de propriété ; on est passé d'un écart de 1,56 m<sup>3</sup>/ha à un écart de 2,16 m<sup>3</sup>/ha toujours au profit de la forêt soumise. En matière d'accroissement du matériel on voit qu'en 1989 la forêt privée n'a pas encore atteint le niveau qu'avait la forêt soumise en 1979.

### 3) - Coupe et récolte

Il a été indiqué précédemment que la production nette annuelle moyenne s'établit pour la période 1984 - 1988 à : 331 444 m<sup>3</sup>, soit 4,47 m<sup>3</sup>/ha/an.

Selon les enquêtes des branches "Exploitation forestière et Scierie" réalisées par le Service Régional de la Forêt et du Bois, la récolte annuelle moyenne commercialisée de 1984 - 1988, peupliers exclus, aurait atteint les valeurs suivantes, en m<sup>3</sup> sur écorce :

Catégorie	Feuillus (m <sup>3</sup> )	Conifères (m <sup>3</sup> )
Bois d'oeuvre	32 378	11 883
Bois d'industrie	96 230	5 670
Bois de feu commercialisé	12 189	/
Toutes catégories	140 797	17 553
	158 350	

**NB 1:** Pour établir ce tableau, il a été appliqué un coefficient d'écorce de 15 % aux volumes de conifères qui, dans les enquêtes annuelles du S.R.F.B., sont donnés sous écorce ; toutefois, pour le pin maritime destiné au sciage, cubé sur écorce, ce coefficient n'a pas été appliqué.

**NB 2:** Dans ce tableau ne figurent pas les volumes autoconsommés, notamment sous forme de bois de feu.

La comparaison des productions nettes évaluées par l'Inventaire et des résultats de l'enquête du S.R.F.B. montre que pendant les 5 années 1984 - 1988, il n'aurait été commercialisé que 47,8 % de la production nette.

Ce rapprochement doit être fait avec certaines précautions parce que :

- la production nette comporte des produits non récoltés ; les souches, les portions de tige comprises entre la découpe marchande et la découpe bois fort, les écorces, les purges de défauts et les pertes diverses subies lors de l'abattage constituent des volumes qui, bien qu'inclus dans la production nette, restent en forêt.

- les volumes autoconsommés sont probablement importants dans un département où les brins de taillis occupent 32,7 % du volume sur pied.

On peut noter en effet que la production brute des brins de taillis s'élève à 154 966 m<sup>3</sup>/an et que la récolte commercialisée qui pourrait en provenir ( bois d'industrie feuillus et bois de feu ) se limite à 108 419 m<sup>3</sup> par an. La différence, qui s'élève à 46 547 m<sup>3</sup>/an est soit du taillis non récolté, soit du taillis autoconsommé (bois de chauffage en milieu rural).

Malgré ces précautions, on peut conclure que l'excédent de production par rapport à la récolte est réel et qu'il permet d'expliquer la capitalisation de ressource constatée entre les deux derniers inventaires.

Pour les feuillus, le déficit d'exploitation suffit à expliquer que le volume des feuillus ait augmenté de 983 530 m<sup>3</sup> en 10 ans, soit de 98 350 m<sup>3</sup> par an ; et que le volume des arbres de futaie ait, lui aussi, augmenté, encore plus nettement, de 1 262 750 m<sup>3</sup> en 10 ans, soit 126 300 m<sup>3</sup> par an.

En effet la production nette des feuillus est de 300 495 m<sup>3</sup>, alors que la récolte annuelle n'est que de 140 797 m<sup>3</sup>. Chaque année, il s'accumule donc environ 159 700 m<sup>3</sup> de feuillus, du moins si la récolte annuelle n'a pas été sous-estimée.

Pour les conifères, le matériel sur pied s'est également accru (de 145 200 m<sup>3</sup>), soit 14 520 m<sup>3</sup>/an ; cet enrichissement, qui est très net, puisqu'en valeur relative il atteint 50,2 %, peut être attribué presque totalement à l'excédent de la production nette annuelle (30 949 m<sup>3</sup>) sur la récolte annuelle moyenne (17 553 m<sup>3</sup>), excédent qui atteint donc 13 396 m<sup>3</sup> par an en moyenne sur les 5 dernières années avant l'inventaire de 1989.

#### 4) - Conditions d'exploitation

Il ne semble pas que les difficultés d'exploitation puissent constituer un frein et être responsables de la sous-exploitation ; nous avons pour cela analysé les données des tableaux 15 qui classent les peuplements en six catégories selon la distance de débardage et la pente du terrain ; le tableau ci-dessous donne la définition de chacune de ces 6 catégories.

Critères	Pente inférieure à 30 %	Pente supérieure ou égale à 30 %
Distance de débardage < 200 m	1	2
Distance de débardage > 200 m et < 500 m	3	4
Distance de débardage > 500 m	5	6

Tous types de peuplement réunis, les résultats de ce classement sont les suivants :

Catégories	Propriétés soumises		Propriétés privées		Toutes propriétés	
	Surface	Volume	Surface	Volume	Surface	Volume
1	37,74 %	37,98 %	30,59 %	30,88 %	30,96 %	31,35 %
2	2,18 %	2,45 %	5,78 %	4,88 %	5,60 %	4,72 %
3	35,26 %	35,31 %	39,59 %	41,42 %	39,37 %	41,01 %
4	1,44 %	1,47 %	6,90 %	6,77 %	6,62 %	6,42 %
5	23,38 %	22,79 %	13,12 %	13,86 %	13,64 %	14,45 %
6	0,00 %	0,00 %	4,01 %	2,20 %	3,81 %	2,05 %

Les catégories 1 et 3 qui représentent les situations les plus faciles se rencontrent dans 70,3 % des cas en moyenne (73 % en forêt soumise ; 70,2 % en forêt privée) et elles renferment 72,4 % du volume (73,3 % en forêt soumise et 72,3 % en forêt privée).

On voit que les pentes fortes sont rares : on n'en trouve que 16,7 % en forêts privées et même seulement que 3,6 % en forêt soumise (ce qui fait une moyenne de 16,0 % de la surface totale). Sur ces pentes fortes, il ne se trouve que 13,2 % du volume total.

On note aussi que la forêt privée est mieux desservie que la forêt soumise : en forêt privée, 17,1 % de la surface nécessite plus de 500 m de débardage, contre 23,4 % en forêt soumise.

Si on examine les types de peuplement séparément, les surfaces se répartissent ainsi entre les six catégories de difficultés d'exploitation :

Types de peuplement	Cat.1	Cat.2	Cat.3	Cat.4	Cat.5	Cat.6	Total
Futaie de chênes	651	0	746	59	305	0	1 761
Futaie de conifères	1 201	65	1 492	39	1 180	0	3 977
Mélange futaie feuillue-taillis	7 177	877	11 037	1 705	4 460	1 165	26 421
Taillis	304	150	582	78	290	125	1 529
Boisements morcelés de feuillus	13 631	3 064	15 352	3 033	3 881	1 536	40 497
<b>TOTAL</b>	<b>22 964</b>	<b>4 156</b>	<b>29 209</b>	<b>4 914</b>	<b>10 116</b>	<b>2 826</b>	<b>74 185</b>

Si, globalement, les catégories de desserte 1 et 3 (c'est-à-dire les situations les plus faciles) représentent 70,3 % des surfaces, ce pourcentage ne s'élève qu'à 57,9 % pour le type Taillis ; par contre, il est déjà plus fort et monte progressivement jusqu'à : 67,7 % pour la Futaie de conifères, 68,9 % pour le Mélange futaie feuillue-taillis, 71,6 % pour les Boisements morcelés de feuillus, 79,3 % pour la Futaie de chênes.

## **B) - PEUPLERAIES**

Les surfaces des peupleraies ont déjà été analysées au chapitre III, paragraphe 2. Les tableaux 18 et 19 permettent en outre de connaître le volume et les accroissements de ces peupleraies, du moins de celles âgées de 5 ans et plus, puisque les autres n'ont pas été mesurées.

### **a) Volumes**

#### **- Etude globale**

Si on considère l'ensemble des clones et non pas chacun des clones que l'on a identifiés, les conclusions suivantes peuvent être tirées : en moyenne, les peupleraies du GERS représentent un volume de 112,1 m<sup>3</sup>/ha, ce qui est inférieur aux volumes moyens trouvés dans les départements voisins : 127 m<sup>3</sup>/ha dans les LANDES, 142 m<sup>3</sup>/ha dans la GIRONDE, 143 m<sup>3</sup>/ha dans le LOT-et-GARONNE ; les PYRENEES-ATLANTIQUES ont même un volume moyen très nettement supérieur : 161 m<sup>3</sup>/ha.

Toutefois, ces volumes moyens ne constituent pas un bon outil de comparaison puisqu'ils sont fortement influencés par la répartition des classes d'âge ; aussi il vaut mieux procéder à des comparaisons de volume/ha au sein de chaque classe d'âge que de raisonner sur l'ensemble de celles-ci.

Le volume moyen à l'ha croît régulièrement de 38 m<sup>3</sup> pour la classe d'âge 5-9 ans, jusqu'à 320 m<sup>3</sup> pour la classe d'âge 20-24 ans, en passant par 87 m<sup>3</sup>/ha pour la classe 10-14 ans et 192 m<sup>3</sup>/ha pour la classe 15-19 ans.

La comparaison avec l'inventaire précédent met en évidence une forte augmentation du volume sur pied qui passe de 205 500 m<sup>3</sup> à 231 200 m<sup>3</sup> (soit + 13 %).

Par ha, cette amélioration est encore plus nette puisque la surface a diminué de 34,5 % : on est passé, pour les classes d'âge supérieur à 5 ans, d'un volume moyen de 65,3 m<sup>3</sup>/ha à 112,1 m<sup>3</sup>/ha actuellement.

#### - Etude par clones

On voit que le volume sur pied est assuré en majorité par le clone I 214. Avec 34,1 % des surfaces, ce clone occupe 47,6 % du volume (soit 110 100 m<sup>3</sup>) et il devance les clones non individualisés (30,6 %), puis les clones Robusta ( 13,1 %) et I 45-51 ( 8,6 %).

Pour le volume moyen à l'ha, c'est également I 214 qui vient en tête avec 157 m<sup>3</sup>/ha, devant les clones non individualisés (99 m<sup>3</sup>/ha), Robusta (95 m<sup>3</sup>/ha) et I 45-51 (61 m<sup>3</sup>/ha).

A l'âge de 5-9 ans, I 45-51 est le clone qui atteint le plus fort volume/ha (environ 61 m<sup>3</sup>/ha) et il devance alors le clone I 214(29 m<sup>3</sup>/ha), Robusta (25 m<sup>3</sup>/ha) et les autres clones (20,5 m<sup>3</sup>/ha). Dans la classe d'âge qui suit, I 45-51 ne présente qu'un volume très faible (58 m<sup>3</sup>/ha) ; on voit, par la surface occupée (19 ha) et la faible densité par ha (186 arbres/ha), que I 45-51 en était à ses débuts dans le département et que la technique de culture n'était pas encore au point ; à cet âge c'est I 214 qui prend la tête pour le volume/ha : 94 m<sup>3</sup>/ha, devant Robusta (86 m<sup>3</sup>/ha) et les autres clones non individualisés (71 m<sup>3</sup>/ha). Pour la classe d'âge 15-19 ans, le clone Robusta est nettement le mieux doté en matériel (255 m<sup>3</sup>/ha) ; I 214, qui le suit, n' a alors que 210 m<sup>3</sup>/ha. Enfin dans la classe 20-24 ans, I 214 retrouve le matériel le plus fort (455 m<sup>3</sup>/ha) après avoir dépassé de beaucoup Robusta qui est lui-même rattrapé par les clones divers.

#### III.4 - ESSENCES PRINCIPALES

##### A) - GENERALITES

On peut retenir les essences qui couvrent, à l'état prépondérant, un certain pourcentage de la surface boisée du département. Comme cette surface est de 74 251 ha, coupes rases comprises, ou 74 185 ha, coupes rases exclues, en prenant le seuil de 2 % on serait amené à retenir les essences à partir du moment où elles occupent plus de 1 500 ha. On se trouverait ainsi avec 5 essences à étudier en détail ; pour un seuil de 1,5 %, soit 1 110 ha, on ne change pas le nombre des essences retenues ; arbitrairement on retiendra la surface de 1 000 ha, ce qui porte à 8 le nombre d'essences, car on ajoute le charme (1 084 ha), le robinier (1 044 ha) et le pin laricio (1 020 ha).

Les huit essences retenues sont donc les suivantes :

parmi les feuillus :	chêne pédonculé	31 006 ha
	chêne pubescent	19 521 ha
	chêne rouvre	10 986 ha
	châtaignier	1 917 ha
	charme	1 084 ha
	robinier	1 044 ha
parmi les conifères :	pin maritime	2 757 ha
	pin laricio	1 020 ha

Chacune des huit essences ci-dessus fera l'objet d'une étude de répartition au sein des différentes régions, puis sera étudiée en détail selon le plan suivant :

##### a) La répartition de la surface par structure élémentaire

Dans les tableaux, on note :

SET la surface totale attribuée à l'essence, c'est-à-dire la surface sur laquelle elle est prépondérante en prenant en compte seulement la partie futaie des mélanges futaie-taillis.

SF la surface relevant de la structure élémentaire futaie (y compris la partie futaie des mélanges futaie-taillis) sur laquelle l'essence est prépondérante.

St la surface relevant de la structure élémentaire taillis (taillis simple et partie taillis des mélanges futaie-taillis) sur laquelle l'essence est prépondérante.

On remarquera que pour les conifères  $SET = SF$  et que pour les feuillus  $SET = SF + St$  - partie taillis des mélanges de structure futaie-taillis.

##### b) L'importance relative de l'essence en surface

- par rapport à la surface boisée de production du département.
- par rapport à la surface totale, taillis exclu, des formations boisées de production.
- par rapport à la surface sur laquelle les feuillus (s'il s'agit d'un feuillu) ou les conifères (s'il s'agit d'un conifère) sont prépondérants.
- éventuellement, quand il s'agit d'un feuillu, par rapport à la surface qu'occupent les feuillus prépondérants dans chacune des structures élémentaires possibles (structure futaie, partie futaie d'une structure de mélange, structure taillis) et dans le regroupement de toutes les structures autres que le taillis.

### **c) La répartition selon les types de peuplement distingués**

Dans les tableaux, en plus de SE, surface attribuée à l'essence dans le type de peuplement, on note deux rapports :

% TP le rapport SE/Surface totale du type de peuplement

% ST le rapport SE/SET

% TP indique l'importance de l'essence au sein des peuplements du type (c'est la notion d'essence principale) ; % ST indique l'importance que joue le type de peuplement dans l'ensemble des peuplements où l'essence est prépondérante

### **d) La localisation régionale**

Pour chaque région forestière, en plus de SE (la surface attribuée à l'essence dans la région), on note 2 rapports :

% R le rapport SE/Surface boisée de production de la région

% SR le rapport SE/SET

% R indique l'importance de l'essence dans la région (c'est la notion d'essence marquante) ; % SR indique l'importance prise par la région dans la constitution des peuplements de l'essence.

### **e) Le volume sur pied, l'accroissement et la production brute**

Ces volumes, accroissements et productions sont mis en comparaisons avec les mêmes éléments mesurés au niveau du département pour toutes les essences et pour toutes les essences du même groupe (feuillus ou conifères).

Pour les feuillus, on fait apparaître, en plus, le volume et la production brute imputable aux seuls brins de taillis.

Il ne faut pas essayer de ramener ces volumes, accroissements et productions à l'unité de surface en les divisant par les surfaces affectées aux essences ; en effet les surfaces affectées à une essence prépondérante sont différentes des surfaces réellement occupées par cette essence prépondérante, puisque la surface affectée héberge toutes les essences accompagnatrices en plus de l'essence prépondérante et qu'en revanche, sur une partie des surfaces non occupées par l'essence, celle-ci existe en accompagnement d'autres essences.

### **f) La répartition suivant les classes de diamètre**

Elle est donnée sous forme graphique (nombre de tiges de l'espèce et volume de l'essence que contient chaque classe de diamètre).

Pour les feuillus, on n'étudie que les arbres de la futaie.

**B) - IMPORTANCE RELATIVE DES CINQ ESSENCES RETENUES*****B1 - Importance en surface*****a) Surface totale**

Essences	Feillus	Conifères	Total
Chêne pédonculé	31 006		
Chêne pubescent	19 521		
Chêne rouvre	10 986		
Pin paritime		2 757	
Châtaignier	1 917		
Charme	1 084		
Robinier	1 044		
Pin laricio		1 020	
Total des 8 essences	65 558	3 777	69 335
Toutes essences	69 227	4 958	74 185
Part des 8 essences	94,70 %	76,18 %	93,46 %

**b) Surface de futaie simple**

Essences	Feillus	Conifères	Total
Chêne pédonculé	11 265		
Chêne pubescent	6 260		
Chêne rouvre	2 754		
Pin paritime		2 199	
Pin laricio		1 005	
Châtaignier	142		
Robinier	203		
Charme	201		
Total des 8 essences	20 825	3 204	24 029
Toutes essences	21 799	4 183	25 982
Part des 8 essences	95,53 %	76,60 %	92,48 %

**c) Surface de mélanges futaie-taillis**

Essences	Feuillus	Conifères	Total
Chêne pédonculé	17 872		
Chêne pubescent	8 517		
Chêne rouvre	7 358		
Pin paritime		558	
Châtaignier	208		
Pin laricio		15	
Charme	0		
Robinier	0		
<b>Total des 8 essences</b>	<b>33 955</b>	<b>573</b>	<b>34 528</b>
Toutes essences	34 514	775	35 289
Part des 8 essences	98,38 %	73,94 %	97,84 %

**d) Surface de taillis simple**

Essences	Feuillus	Conifères	Total
Chêne pubescent	4 744		
Chêne pédonculé	1 869		
Châtaignier	1 567		
Charme	883		
Chêne rouvre	874		
Robinier	841		
Pin paritime		0	
Pin laricio		0	
<b>Total des 8 essences</b>	<b>10 778</b>	<b>0</b>	<b>10 778</b>
Toutes essences	12 914	0	12 914
Part des 8 essences	83,46 %	0,00 %	83,46 %

e) Surface de peuplements autres que les taillis simples

Essences	Feuillus	Conifères	Total
Chêne pédonculé	29 137		
Chêne pubescent	14 777		
Chêne rouvre	10 112		
Pin paritime		2 757	
Pin laricio		1 020	
Châtaignier	350		
Robinier	203		
Charme	201		
Total des 8 essences	54 780	3 777	58 557
Toutes essences	56 313	4 958	61 271
Part des 8 essences	97,28 %	76,18 %	95,57 %

*B2 - Importance en volume*

a) Volume total

Essences	Feuillus	Conifères	Total
Chêne pédonculé	3 427 816		
Chêne pubescent	1 766 274		
Chêne rouvre	1 347 231		
Charme	518 683		
Châtaignier	506 158		
Pin paritime		249 493	
Robinier	124 499		
Pin laricio		96 363	
Total des 8 essences	7 690 661	345 856	8 036 517
Toutes essences	8 700 346	434 399	9 134 745
Part des 8 essences	88,39 %	79,62 %	87,98 %

**b) Volume des arbres de futaie**

Essences	Feuillus	Conifères	Total
Chêne pédonculé	3 028 002		
Chêne pubescent	1 090 430		
Chêne rouvre	841 291		
Pin maritime		249 493	
Châtaignier	140 092		
Pin laricio		96 363	
Charme	66 730		
Robinier	46 001		
Total des 8 essences	5 212 546	345 856	5 558 402
Toutes essences	5 714 761	434 399	6 149 160
Part des 8 essences	91,21 %	79,62 %	90,39 %

**c) Volume des brins de taillis**

Essences	Feuillus	Conifères	Total
Chêne pubescent	675 844		
Chêne rouvre	505 940		
Charme	451 953		
Chêne pédonculé	399 814		
Châtaignier	366 066		
Robinier	78 498		
Pin maritime		0	
Pin laricio		0	
Total des 8 essences	2 478 115	0	2 478 115
Toutes essences	2 985 585	0	2 985 585
Part des 8 essences	83,00 %	0,00 %	83,00 %

**B3 - Importance en accroissement****a) Accroissement des tiges de futaie**

Essences	Feuillus	Conifères	Total
Chêne pédonculé	86 675		
Chêne rouvre	24 715		
Chêne pubescent	24 685		
Pin maritime		14 847	
Châtaignier	4 713		
Pin laricio		2 712	
Charme	2 143		
Robinier	1 234		
Total des 8 essences	144 165	17 559	161 724
Toutes essences	162 866	28 688	191 554
Part des 8 essences	88,52 %	61,21 %	84,43 %

**b) Accroissement des brins de taillis**

Essences	Feuillus	Conifères	Total
Chêne pubescent	24 182		
Châtaignier	21 647		
Chêne rouvre	20 513		
Charme	20 080		
Chêne pédonculé	17 243		
Robinier	4 337		
Pin maritime		0	
Pin laricio		0	
Total des 8 essences	108 002	0	108 002
Toutes essences	132 886	0	132 886
Part des 8 essences	81,27 %	0,00 %	81,27 %

### C) - VARIATIONS REGIONALES DE L'IMPORTANCE DES ESSENCES ETUDIEES

Elles apparaissent au travers d'un tableau qui donne, pour chaque région, la part de surface de l'essence étudiée :

- par rapport à l'ensemble des essences du même groupe (feuillus ou conifères).
- par rapport à la totalité des essences.

Importance relative, en surface, des principales essences  
par rapport à la surface totale des forêts de production  
(au niveau de l'ensemble des structures)

Essences	Régions	Bas Armagnac	Rivière Basse	Astarac	Haut Armagnac	Savès	Département entier
Feuillus		14 552	3 887	22 942	22 385	5 461	69 227
Chêne pédonculé		66,03 %	87,32 %	48,27 %	27,36 %	14,76 %	44,79 %
Chêne rouvre		8,65 %	3,76 %	21,54 %	15,68 %	20,67 %	15,87 %
Chêne pubescent		0,00 %	0,00 %	20,66 %	53,45 %	51,58 %	28,20 %
Châtaignier		10,27 %	1,21 %	1,63 %	0,00 %	0,00 %	2,77 %
Charme		0,21 %	2,26 %	3,87 %	0,00 %	1,43 %	1,57 %
Robinier		0,00 %	0,00 %	1,49 %	1,38 %	7,20 %	1,51 %
Divers		14,84 %	5,45 %	2,55 %	2,12 %	4,36 %	5,30 %
Conifères		2 509	62	1 190	781	416	4 958
Pin maritime		92,07 %	100,00 %	8,07 %	5,25 %	59,62 %	55,61 %
Pin laricio		0,40 %	0,00 %	62,77 %	24,46 %	17,31 %	20,57 %
Divers		7,53 %	0,00 %	29,16 %	70,29 %	23,08 %	23,82 %
Toutes essences		17 061	3 949	24 132	23 166	5 877	74 185
Chêne pédonculé		56,32 %	85,95 %	45,89 %	26,44 %	13,71 %	41,80 %
Chêne rouvre		7,38 %	3,70 %	20,48 %	15,15 %	19,21 %	14,81 %
Chêne pubescent		0,00 %	0,00 %	19,64 %	51,65 %	47,93 %	26,31 %
Châtaignier		8,76 %	1,19 %	1,55 %	0,00 %	0,00 %	2,58 %
Charme		0,18 %	2,23 %	3,68 %	0,00 %	1,33 %	1,46 %
Robinier		0,00 %	0,00 %	1,41 %	1,34 %	6,69 %	1,41 %
Pin maritime		13,54 %	1,57 %	0,40 %	0,18 %	4,22 %	3,72 %
Pin laricio		0,06 %	0,00 %	3,10 %	0,82 %	1,23 %	1,37 %
Divers		13,76 %	5,37 %	3,86 %	4,42 %	5,68 %	6,54 %

*D1 - Chêne pédonculé***a) Surface et ventilation par structure élémentaire**

Structure élémentaire		S.E.T		S.F	S.t	St/SF	
		ha	%			dans les mélanges	au total
Futaie		11 265	36,3	11 265	/		
Mélange	partie futaie	17 872	57,6	17 872	/		
	partie taillis	5 920	/	/	5 920		
Taillis simple		1 869	6,0	/	1 869		
TOTAUX		31 006	100,0	29 137	7 789	0,331	0,267

Le Chêne pédonculé est une essence qui, dans le GERS, est quelque 4 fois mieux représentée en structures futaies qu'en structures taillis. C'est même dans la structure futaie disséminée au sein d'un mélange plutôt qu'en futaie simple qu'il se rencontre le plus souvent.

**b) Importance relative**

Le tableau suivant fournit, en face de la surface boisée de production qui a été recensée au niveau département pour le même groupe d'essences (les feuillus en l'occurrence) et pour les diverses structures élémentaires, le pourcentage de surface occupée par le Chêne pédonculé.

Il fournit aussi, pour toutes les structures et pour le groupe des structures autres que le taillis, le pourcentage de l'essence par rapport à la totalité des essences (pourcentage en surface affectée à l'essence).

Surfaces boisées de production (ha)		Toutes essences (ha)	Part du chêne pédonculé	
Groupes d'essences	Structures élémentaires		ha	en %
Feuillus prépondérants	futaie	21 799	11 265	51,7
	mélange (partie futaie)	34 514	17 872	51,8
	mélange (partie taillis)	35 289	5 920	16,8
	taillis simple	12 914	1 869	14,5
	toutes structures sauf taillis	56 313	29 137	51,7
	toutes structures réunies	69 227	31 006	44,8
Toutes essences	toutes structures sauf taillis	61 271	29 137	47,6
	toutes structures réunies	74 185	31 006	41,8

c) Répartition selon les types de peuplement

Types de peuplement	Surface de l'essence sur le type	Surface du type de peuplement	% TP	% ST
Futaie de chênes	922	1 761	52,4	3,0
Futaie de conifères	391	3 977	9,8	1,3
Mélange futaie feuillue-taillis	12 513	26 421	47,4	40,3
Taillis	327	1 529	21,4	1,1
Boisements morcelés feuillus	16 853	40 497	41,6	54,3
Tous types réunis	31 006	74 185	41,8	100,0

Ce tableau montre que l'essence est surtout représentée par le type Boisements morcelés feuillus qui contient en effet environ 54 % des surfaces où le Chêne pédonculé est l'essence dominante. En seconde position vient le type Mélange futaie feuillue-taillis qui renferme quelque 40 % des surfaces à Chêne pédonculé dominant.

D'autre part, 3 types de peuplement sont fortement ou nettement marqués par l'essence étudiée, puisque, comme l'indique le rapport % TP, le Chêne pédonculé représente :

- 52 % des surfaces dans le type Futaie de chênes
- 47 % des surfaces dans le type Mélange futaie feuillue-taillis
- 42 % des surfaces dans le type Boisements morcelés feuillus.

d) Localisation régionale

Régions forestières	Surface de l'essence dans la région	Surface boisée de production de la région	% R	% SR
Bas-Armagnac	9 608	17 061	56,3	31,0
Rivière-Basse	3 394	3 949	85,9	10,9
Astarac	11 073	24 132	45,9	35,7
Haut-Armagnac	6 125	23 166	26,4	19,8
Savès	806	5 877	13,7	2,6
Toutes régions	31 006	74 185	41,8	100,0

Le tableau montre que l'essence est surtout représentée dans la région Astarac qui possède en effet un peu plus de 35 % des surfaces où le Chêne pédonculé est l'essence dominante. En seconde position vient la région Bas-Armagnac qui renferme quelque 31 % des surfaces à Chêne pédonculé dominant. En troisième position on trouve la région Haut-Armagnac qui renferme environ 20 % des surfaces à Chêne pédonculé dominant.

C'est dans la région Rivière-Basse que le Chêne pédonculé marque le plus le paysage forestier : 86 % des forêts de production de cette région sont des peuplements à Chêne pédonculé dominant. Dans la région Bas-Armagnac qui vient en seconde position pour l'importance relative du Chêne pédonculé, cette empreinte s'atténue avec un taux de 56 % environ .

e) Volume sur pied, accroissement et production brute

Grandeurs			Essence étudiée	Tous feuillus	Toutes essences
VOLUME en milliers de m <sup>3</sup>	Toutes tiges y compris taillis	Valeurs	3 427,8	8 700,3	9 134,7
		% du Chêne pédonculé	/	39,4	37,5
	Brins de taillis seulement	Valeurs	399,8	2 985,6	2 985,6
		taillis/toutes tiges (%)	11,7	34,3	32,7
		% du Chêne pédonculé	/	13,4	/
	ACCROISSEMENT en milliers de m <sup>3</sup>	Toutes tiges y compris taillis	Valeurs	103,9	295,8
% du Chêne pédonculé			/	35,1	32,0
Brins de taillis seulement		Valeurs	17,2	132,9	132,9
		taillis/toutes tiges (%)	16,6	44,9	41,0
		% du Chêne pédonculé	/	13,0	/
PRODUCTION en milliers de m <sup>3</sup>		Toutes tiges y compris taillis	Valeurs	106,1	319,9
	% du Chêne pédonculé		/	33,2	30,2
	Brins de taillis seulement	Valeurs	19,0	155,0	155,0
		taillis/toutes tiges (%)	17,9	48,4	44,1
		% du Chêne pédonculé	/	12,3	/

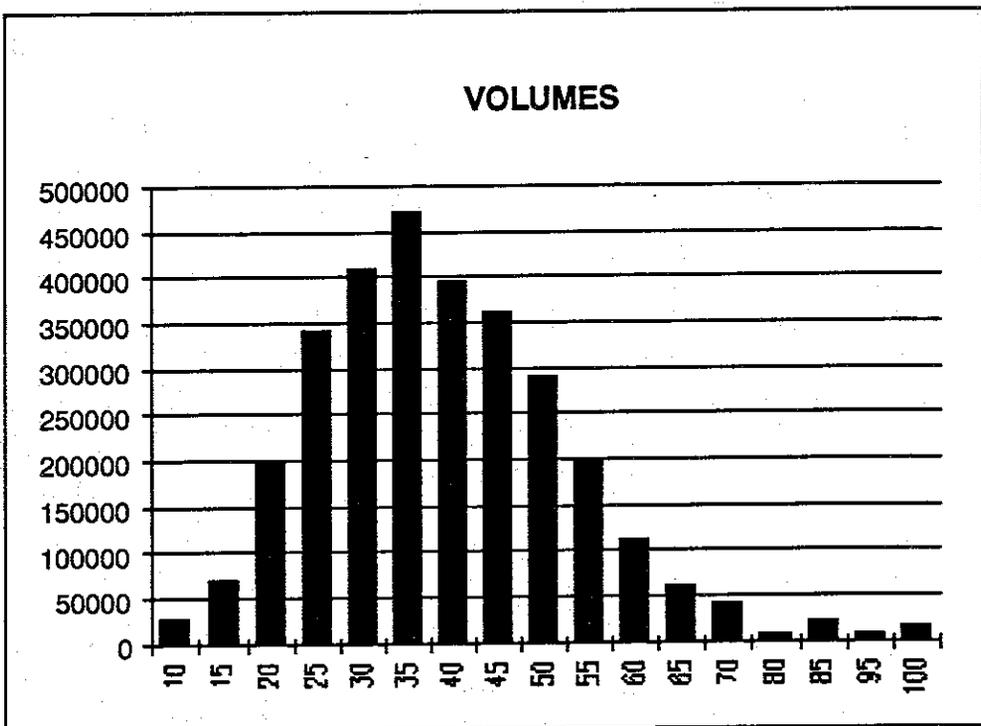
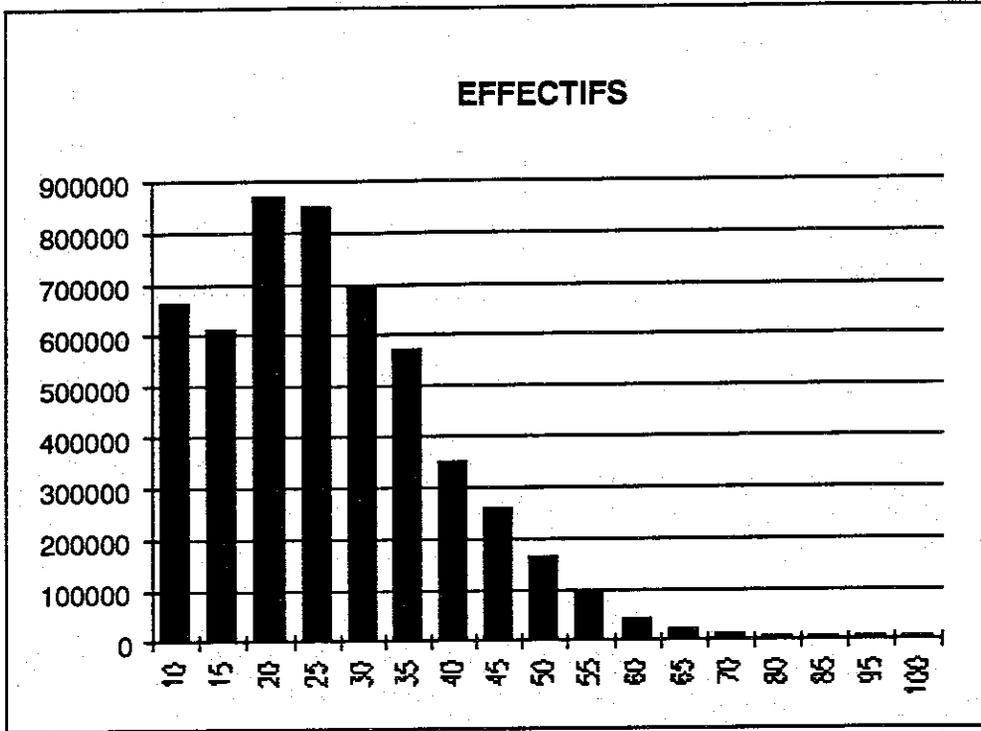
Le Chêne pédonculé, considéré dans son ensemble ( futaie et mélange futaie-taillis ) est la 1<sup>ère</sup> essence du département du GERS pour le volume ; il représente en effet environ 37,5 % des volumes sur pied.

Si on ne considère que le volume des futaies, il vient à la 1<sup>ère</sup> place avec 49,2 % du matériel. Au niveau des seuls taillis, le Chêne pédonculé occupe le 4<sup>ème</sup> rang, avec une part de volume de 13,4 %.

Pour les accroissements, en regardant la situation globale ( toutes structures ), on trouve que le Chêne pédonculé se place au 1<sup>er</sup> rang en contribuant pour 32 % à l'accroissement total. Il prend la 1<sup>ère</sup> place quand on examine son rôle au sein de la structure futaie, où il compte pour 45,2 %. Et pour les brins de taillis, il se classe au 5<sup>ème</sup> rang en apportant 13 % de l'accroissement de ces taillis.

REPARTITION SUIVANT LES DIAMETRES

CHENE PEDONCULE



a) Surface et ventilation par structure élémentaire

Structure élémentaire	S.E.T		S.F	S.t	St/SF	
	ha	%			dans les mélanges	au total
Futaie	2 754	25,1	2 754	/		
Mélange	partie futaie	7 358	67,0	7 358	/	
	partie taillis	4 624	/	/	4 624	
Taillis simple	874	8,0	/	874		
TOTAUX	10 986	100,0	10 112	5 498	0,628	0,544

La surface affectée au Chêne rouvre est 11 017 ha, compte tenu de l'existence de 31 ha de coupes rases.

Le Chêne rouvre est une essence qui, dans le GERS, est quelque 2 fois mieux représentée en structures futaies qu'en structures taillis. C'est même dans la structure futaie disséminée au sein d'un mélange plutôt qu'en futaie simple qu'il se rencontre le plus souvent.

b) Importance relative

Le tableau suivant fournit, en face de la surface boisée de production qui a été recensée au niveau du département pour le même groupe d'essences (les feuillus en l'occurrence) et pour les diverses structures élémentaires, le pourcentage de surface occupée par le Chêne rouvre.

Il fournit aussi, pour toutes les structures et pour le groupe des structures autres que le taillis, le pourcentage de l'essence par rapport à la totalité des essences (pourcentage en surface affectée à l'essence).

Surfaces boisées de production (ha)		Toutes essences (ha)	Part du chêne rouvre	
Groupes d'essences	Structures élémentaires		ha	en %
Feuillus prépondérants	futaie	21 799	2 754	12,6
	mélange (partie futaie)	34 514	7 358	21,3
	mélange (partie taillis)	35 289	4 624	13,1
	taillis simple	12 914	874	6,8
	toutes structures sauf taillis	56 313	10 112	18,0
	toutes structures réunies	69 227	10 986	15,9
Toutes essences	toutes structures sauf taillis	61 271	10 112	16,5
	toutes structures réunies	74 185	10 986	14,8

**c) Répartition selon les types de peuplement**

Types de peuplement	Surface de l'essence sur le type	Surface du type de peuplement	% TP	% ST
Futaie de chênes	324	1 761	18,4	2,9
Futaie de conifères	105	3 977	2,6	0,9
Mélange futaie feuillue-taillis	6 873	26 421	26,0	62,6
Taillis	150	1 529	9,8	1,4
Boisements morcelés feuillus	3 534	40 497	8,7	32,2
Tous types réunis	10 986	74 185	14,8	100,0

Ce tableau montre que l'essence est surtout représentée par le type Mélange futaie feuillue-taillis qui contient en effet environ 63 % des surfaces où le Chêne rouvre est l'essence dominante. En seconde position vient le type Boisements morcelés feuillus qui renferme quelque 32 % des surfaces à Chêne rouvre dominant.

D'autre part, 2 types de peuplement sont marqués, mais faiblement, par le Chêne rouvre puisque, comme l'indique le rapport % TP, cette essence représente :

- 26 % des surfaces dans le type Mélange futaie feuillue-taillis
- 18 % des surfaces dans le type Futaie de chênes.

**d) Localisation régionale**

Régions forestières	Surface de l'essence dans la région	Surface boisée de production de la région	% R	% SR
Bas-Armagnac	1 259	17 061	7,4	11,5
Rivière-Basse	146	3 949	3,7	1,3
Astarac	4 942	24 132	20,5	45,0
Haut-Armagnac	3 510	23 166	15,2	31,9
Savès	1 129	5 877	19,2	10,3
Toutes régions	10 986	74 185	14,8	100,0

Le tableau montre que l'essence est surtout représentée dans la région Astarac qui possède en effet un peu plus de 45 % des surfaces où le Chêne rouvre est l'essence dominante. En seconde position vient la région Haut-Armagnac qui renferme quelque 32 % des surfaces à Chêne rouvre dominant. En troisième position on trouve la région Bas-Armagnac qui renferme environ 11 % des surfaces à Chêne rouvre dominant.

C'est dans la région Astarac que le Chêne rouvre marque le plus le paysage forestier : 20 % des forêts de production de cette région sont des peuplements à Chêne rouvre dominant. Dans la région Savès qui vient en seconde position pour l'importance relative du Chêne rouvre, cette empreinte reste très forte avec un taux de 19 % environ.

**e) Volume sur pied , accroissement et production brute**

Grandeurs			Essence étudiée	Tous feuillus	Toutes essences
VOLUME en milliers de m <sup>3</sup>	Toutes tiges y compris taillis	Valeurs	1 347,2	8 700,3	9 134,7
		% du Chêne rouvre	/	15,5	14,7
	Brins de taillis seulement	Valeurs	505,9	2 985,6	2 985,6
		taillis/toutes tiges (%)	37,6	34,3	32,7
		% du Chêne rouvre	/	16,9	/
	ACCROISSEMENT en milliers de m <sup>3</sup>	Toutes tiges y compris taillis	Valeurs	45,2	295,8
% du Chêne rouvre			/	15,3	13,9
Brins de taillis seulement		Valeurs	20,5	132,9	132,9
		taillis/toutes tiges (%)	45,4	44,9	41,0
		% du Chêne rouvre	/	15,4	/
PRODUCTION en milliers de m <sup>3</sup>		Toutes tiges y compris taillis	Valeurs	46,8	319,9
	% du Chêne rouvre		/	14,6	13,3
	Brins de taillis seulement	Valeurs	21,8	155,0	155,0
		taillis/toutes tiges (%)	46,6	48,4	44,1
		% du Chêne rouvre	/	14,1	/

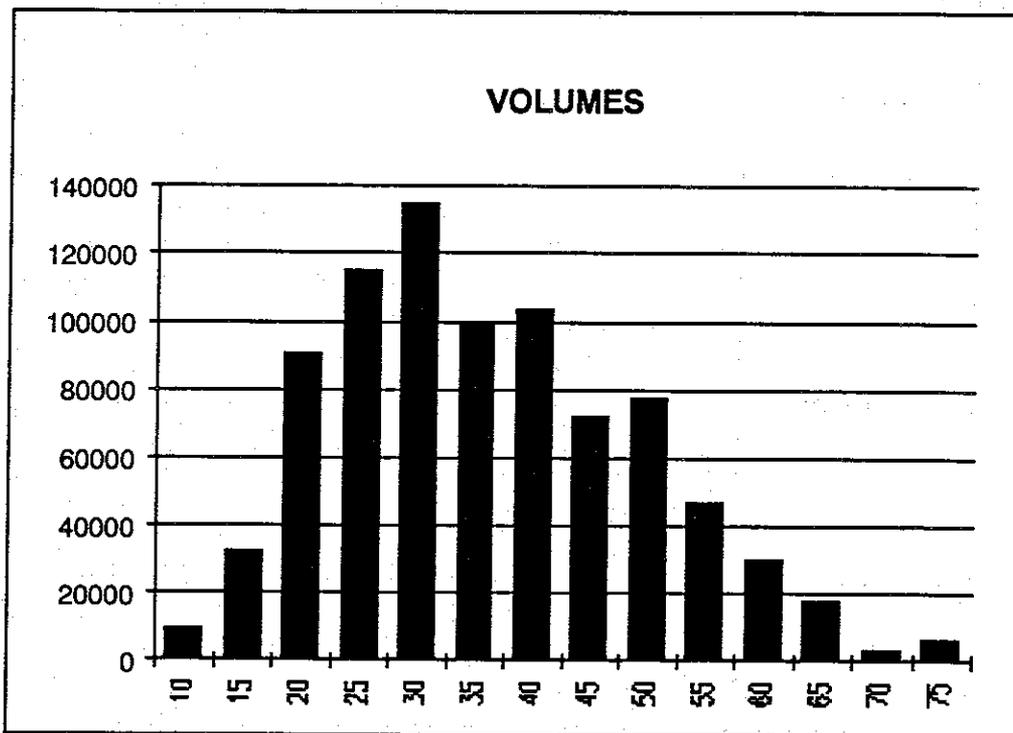
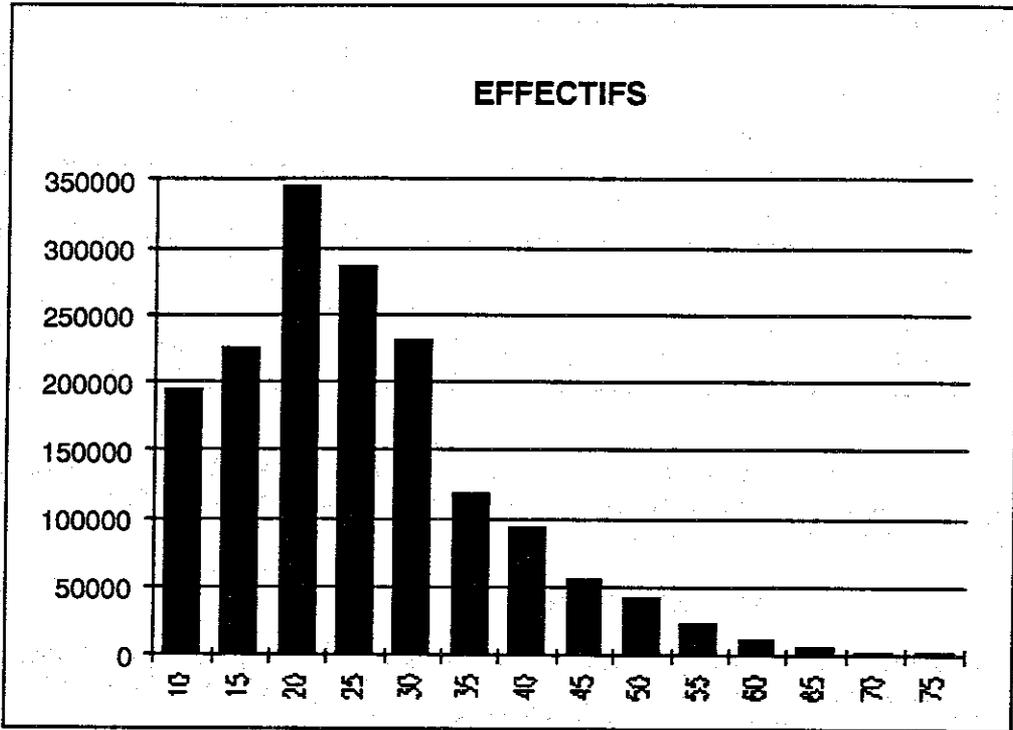
Le Chêne rouvre, considéré dans son ensemble (futaie et mélange futaie-taillis) est la 3<sup>ème</sup> essence du département du GERS pour le volume ; il représente en effet environ 14,7 % des volumes sur pied.

Si on ne considère que le volume des futaies, il vient à la 3<sup>ème</sup> place avec 13,7 % du matériel. Au niveau des seuls taillis, le Chêne rouvre occupe le 2<sup>ème</sup> rang, avec une part de volume de 16,9 %.

Pour les accroissements, en regardant la situation globale (toutes structures), on trouve que le Chêne rouvre se place au 3<sup>ème</sup> rang en contribuant pour 13,9 % à l'accroissement total. Il prend la 2<sup>ème</sup> place quand on examine son rôle au sein de la structure futaie, où il compte pour 12,9 %. Et pour les brins de taillis, il se classe au 3<sup>ème</sup> rang en apportant 15,4 % de l'accroissement de ces taillis.

REPARTITION SUIVANT LES DIAMETRES

CHENE ROUVRE



## D3 - Chêne pubescent

a) Surface et ventilation par structure élémentaire

Structure élémentaire		S.E.T		S.F	S.t	S/SF	
		ha	%			dans les mélanges	au total
Futaie		6 260	32,1	6 260	/		
Mélange	partie futaie	8 517	43,6	8 517	/		
	partie taillis	8 202	/	/	8 202		
Taillis simple		4 744	24,3	/	4 744		
TOTAUX		19 521	100,0	14 777	12 946	0,963	0,876

Le Chêne pubescent est une essence qui, dans le GERS, est un peu mieux représentée en structures futaies qu'en structures taillis. C'est même dans la structure futaie disséminée au sein d'un mélange plutôt qu'en futaie simple qu'il se rencontre le plus souvent.

b) Importance relative

Le tableau suivant fournit, en face de la surface boisée de production qui a été recensée au niveau du département pour le même groupe d'essences (les feuillus en l'occurrence) et pour les diverses structures élémentaires, le pourcentage de surface occupée par le Chêne pubescent.

Il fournit aussi, pour toutes les structures et pour le groupe des structures autres que le taillis, le pourcentage de l'essence par rapport à la totalité des essences (pourcentage en surface affectée à l'essence).

Surfaces boisées de production (ha)		Toutes essences (ha)	Part du chêne pubescent	
Groupes d'essences	Structures élémentaires		ha	en %
Feuillus prépondérants	futaie	21 799	6 260	28,7
	mélange (partie futaie)	34 514	8 517	24,7
	mélange (partie taillis)	35 289	8 202	23,2
	taillis simple	12 914	4 744	36,7
	toutes structures sauf taillis	56 313	14 777	26,2
	toutes structures réunies	69 227	19 521	28,2
Toutes essences	toutes structures sauf taillis	61 271	14 777	24,1
	toutes structures réunies	74 185	19 521	26,3

**c) Répartition selon les types de peuplement**

Types de peuplement	Surface de l'essence sur le type	Surface du type de peuplement	% TP	% ST
Futaie de chênes	52	1 761	3,0	0,3
Futaie de conifères	22	3 977	0,6	0,1
Mélange futaie feuillue-taillis	4 669	26 421	17,7	23,9
Taillis	725	1 529	47,4	3,7
Boisements morcelés feuillus	14 053	40 497	34,7	72,0
Tous types réunis	19 521	74 185	26,3	100,0

Ce tableau montre que l'essence est surtout représentée par le type Boisements morcelés feuillus qui contient en effet environ 72 % des surfaces où le Chêne pubescent est l'essence dominante. En seconde position vient le type Mélange futaie feuillue-taillis qui renferme quelque 24 % des surfaces à Chêne pubescent dominant.

D'autre part, 2 types de peuplement sont fortement ou nettement marqués par l'essence étudiée, puisque, comme l'indique le rapport % TP, le Chêne pubescent représente :

47 % des surfaces dans le type Taillis.

35 % des surfaces dans le type Boisements morcelés feuillus.

**d) Localisation régionale**

Régions forestières	Surface de l'essence dans la région	Surface boisée de production de la région	% R	% SR
Bas-Armagnac	0	17 061	0,0	0,0
Rivière-Basse	0	3 949	0,0	0,0
Astarac	4 739	24 132	19,6	24,3
Haut-Armagnac	11 965	23 166	51,6	61,3
Savès	2 817	5 877	47,9	14,4
Toutes régions	19 521	74 185	26,3	100,0

On remarque d'abord que le Chêne pubescent est absent de 2 régions : Bas-Armagnac ; Rivière-Basse.

Le tableau montre que l'essence est surtout représentée dans la région Haut-Armagnac qui possède en effet un peu plus de 61 % des surfaces où le Chêne pubescent est l'essence dominante. En seconde position vient la région Astarac qui renferme quelque 24 % des surfaces à Chêne pubescent dominant.

En troisième position on trouve la région Savès qui renferme environ 14 % des surfaces à Chêne pubescent dominant.

C'est dans la région Haut-Armagnac que le Chêne pubescent marque le plus le paysage forestier : 52 % des forêts de production de cette région sont des peuplements à Chêne pubescent dominant. Dans la région Savès qui vient en seconde position pour l'importance relative du Chêne pubescent, cette empreinte reste très forte avec un taux de 48 % environ.

**e) Volume sur pied, accroissement et production brute**

Grandeurs			Essence étudiée	Tous feuillus	Toutes essences
VOLUME en milliers de m <sup>3</sup>	Toutes tiges y compris taillis	Valeurs	1 766,3	8 700,3	9 134,7
		% du Chêne pubescent	/	20,3	19,3
	Brins de taillis seulement	Valeurs	675,8	2 985,6	2 985,6
		taillis/toutes tiges (%)	38,3	34,3	32,7
		% du Chêne pubescent	/	22,6	/
	ACCROISSEMENT en milliers de m <sup>3</sup>	Toutes tiges y compris taillis	Valeurs	48,9	295,8
% du Chêne pubescent			/	16,5	15,1
Brins de taillis seulement		Valeurs	24,2	132,9	132,9
		taillis/toutes tiges (%)	49,5	44,9	41,0
		% du Chêne pubescent	/	18,2	/
PRODUCTION en milliers de m <sup>3</sup>		Toutes tiges y compris taillis	Valeurs	52,4	319,9
	% du Chêne pubescent		/	16,4	14,9
	Brins de taillis seulement	Valeurs	27,6	155,0	155,0
		taillis/toutes tiges (%)	52,8	48,4	44,1
		% du Chêne pubescent	/	17,8	/

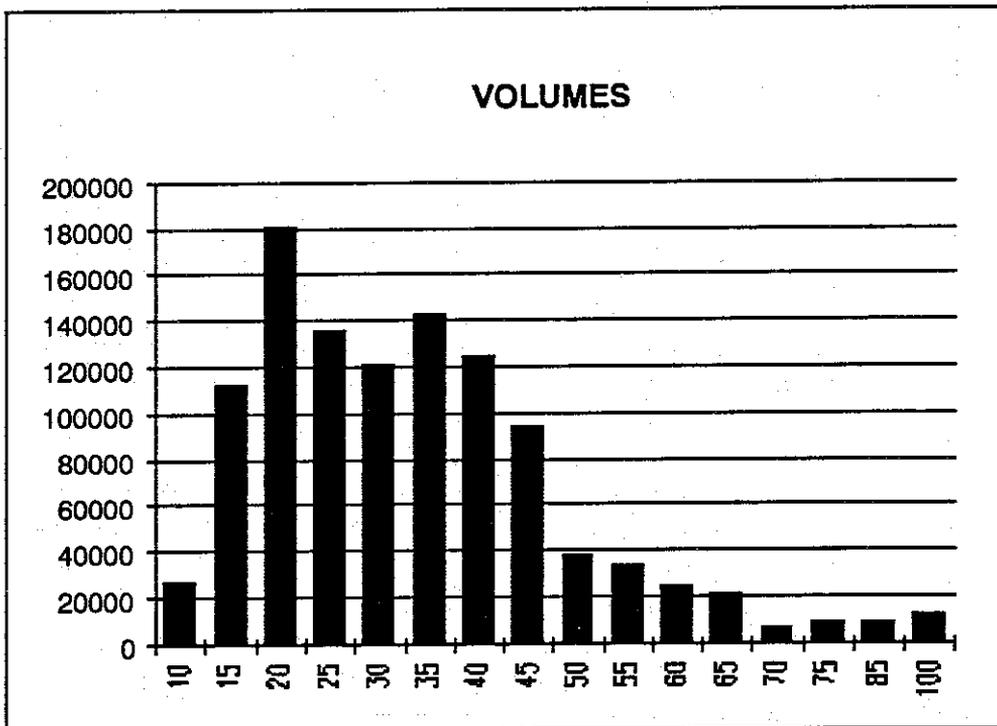
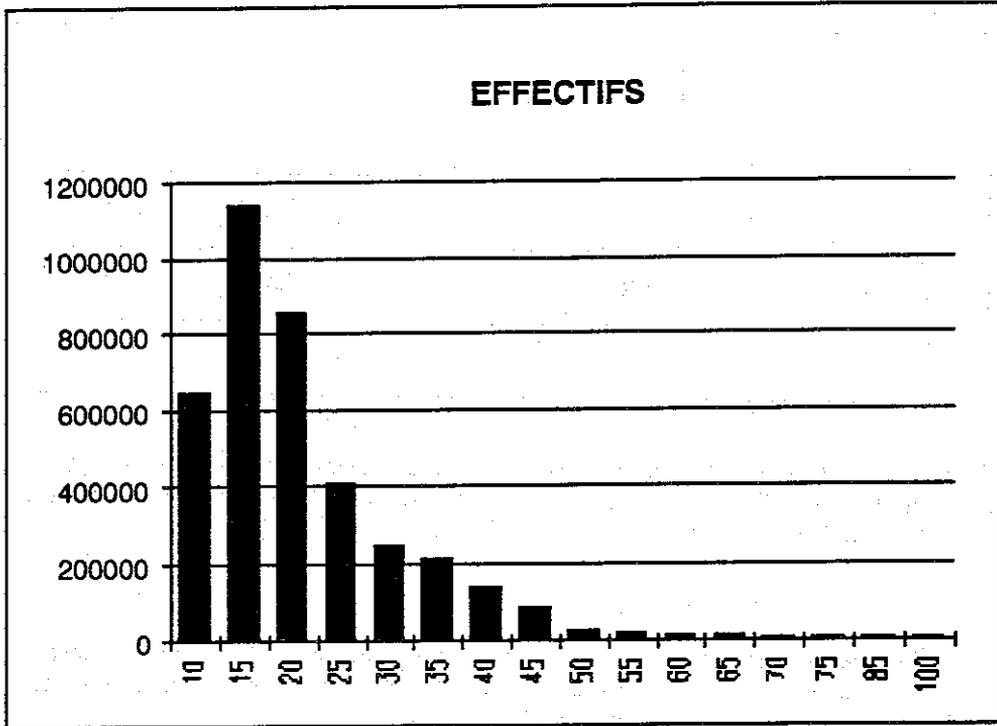
Le Chêne pubescent, considéré dans son ensemble (futaie et mélange futaie-taillis) est la 2<sup>ème</sup> essence du département du GERS pour le volume ; il représente en effet environ 19,3 % des volumes sur pied.

Si on ne considère que le volume des futaies, il vient à la 2<sup>ème</sup> place avec 17,7 % du matériel. Au niveau des seuls taillis, le Chêne pubescent occupe le 1<sup>er</sup> rang, avec une part de volume de 22,6 %.

Pour les accroissements, en regardant la situation globale (toutes structures), on trouve que le Chêne pubescent se place au 2<sup>ème</sup> rang en contribuant pour 15,1 % à l'accroissement total. Il prend la 3<sup>ème</sup> place quand on examine son rôle au sein de la structure futaie, où il compte pour 12,9 %. Et pour les brins de taillis, il se classe au 1<sup>er</sup> rang en apportant 18,2 % de l'accroissement de ces taillis.

REPARTITION SUIVANT LES DIAMETRES

CHENE PUBESCENT



## D 4 - Châtaignier

a) Surface et ventilation par structure élémentaire

Structure élémentaire		S.E.T		S.F	S.t	S/SF	
		ha	%			dans les mélanges	au total
Futaie		142	7,4	142	/		
Mélange	partie futaie	208	10,9	208	/		
	partie taillis	5 153	/	/	5 153		
Taillis simple		1 567	81,7	/	1 567		
TOTAUX		1 917	100,0	350	6 720	24,77	19,20

Le Châtaignier est une essence qui, dans le GERS, est quelque 19 fois mieux représentée en structures taillis qu'en structures futaies. Et c'est dans la structure futaie disséminée au sein d'un mélange plutôt qu'en futaie simple qu'il se rencontre le plus souvent, lorsqu'il est en futaie.

b) Importance relative

Le tableau suivant fournit, en face de la surface boisée de production qui a été recensée au niveau du département pour le même groupe d'essences (les feuillus en l'occurrence) et pour les diverses structures élémentaires, le pourcentage de surface occupée par le Châtaignier.

Il fournit aussi, pour toutes les structures et pour le groupe des structures autres que le taillis, le pourcentage de l'essence par rapport à la totalité des essences (pourcentage en surface affectée à l'essence).

Surfaces boisées de production (ha)		Toutes essences (ha)	Part du châtaignier	
Groupes d'essences	Structures élémentaires		ha	en %
Feuillus prépondérants	futaie	21 799	142	0,7
	mélange (partie futaie)	34 514	208	0,6
	mélange (partie taillis)	35 289	5 153	14,6
	taillis simple	12 914	1 567	12,1
	toutes structures sauf taillis	56 313	350	0,6
	toutes structures réunies	69 227	1 917	2,8
Toutes essences	toutes structures sauf taillis	61 271	350	0,6
	toutes structures réunies	74 185	1 917	2,6

**c) Répartition selon les types de peuplement**

Types de peuplement	Surface de l'essence sur le type	Surface du type de peuplement	% TP	% ST
Futaie de chênes	0	1 761	0,0	0,0
Futaie de conifères	0	3 977	0,0	0,0
Mélange futaie feuillue-taillis	251	26 421	1,0	13,1
Taillis	0	1 529	0,0	0,0
Boisements morcelés feuillus	1 666	40 497	4,1	86,9
Tous types réunis	1 917	74 185	2,6	100,0

Ce tableau montre que l'essence est surtout représentée par le type Boisements morcelés feuillus qui contient en effet environ 87 % des surfaces où le Châtaignier est l'essence dominante. En seconde position vient le type Mélange futaie feuillue-taillis qui renferme quelque 13 % des surfaces à Châtaignier dominant.

D'autre part, 1 type de peuplement est faiblement marqué par l'essence étudiée, puisque, comme l'indique le rapport % TP, le Châtaignier représente :

4 % des surfaces dans le type Boisements morcelés feuillus.

**d) Localisation régionale**

Régions forestières	Surface de l'essence dans la région	Surface boisée de production de la région	% R	% SR
Bas-Armagnac	1 495	17 061	8,8	78,0
Rivière-Basse	47	3 949	1,2	2,4
Astarac	375	24 132	1,6	19,6
Haut-Armagnac	0	23 166	0,0	0,0
Savès	0	5 877	0,0	0,0
Toutes régions	1 917	74 185	2,6	100,0

On remarque d'abord que le Châtaignier est absent de 2 régions : Haut-Armagnac ; Savès.

Le tableau montre que l'essence est surtout représentée dans la région Bas-Armagnac qui possède en effet un peu moins de 78 % des surfaces où le Châtaignier est l'essence dominante. En seconde position vient la région Astarac qui renferme quelque 20 % des surfaces à Châtaignier dominant. En troisième position on trouve la région Rivière-Basse qui renferme environ 2 % des surfaces à Châtaignier dominant.

C'est dans la région Bas-Armagnac que le Châtaignier marque le plus le paysage forestier, mais 9 % seulement des forêts de production de cette région sont des peuplements à Châtaignier dominant.

**e) Volume sur pied, accroissement et production brute**

Grandeurs			Essence étudiée	Tous feuillus	Toutes essences
VOLUME en milliers de m <sup>3</sup>	Toutes tiges y compris taillis	Valeurs	506,2	8 700,3	9 134,7
		% du châtaignier	/	5,8	5,5
	Brins de taillis seulement	Valeurs	366,1	2 985,6	2 985,6
		taillis/toutes tiges (%)	72,3	34,3	32,7
		% du châtaignier	/	12,3	/
	ACCROISSEMENT en milliers de m <sup>3</sup>	Toutes tiges y compris taillis	Valeurs	26,4	295,8
% du châtaignier			/	8,9	8,1
Brins de taillis seulement		Valeurs	21,6	132,9	132,9
		taillis/toutes tiges (%)	82,1	44,9	41,0
		% du châtaignier	/	16,3	/
PRODUCTION en milliers de m <sup>3</sup>		Toutes tiges y compris taillis	Valeurs	30,5	319,9
	% du châtaignier		/	9,5	8,7
	Brins de taillis seulement	Valeurs	25,7	155,0	155,0
		taillis/toutes tiges (%)	84,3	48,4	44,1
		% du châtaignier	/	16,6	/

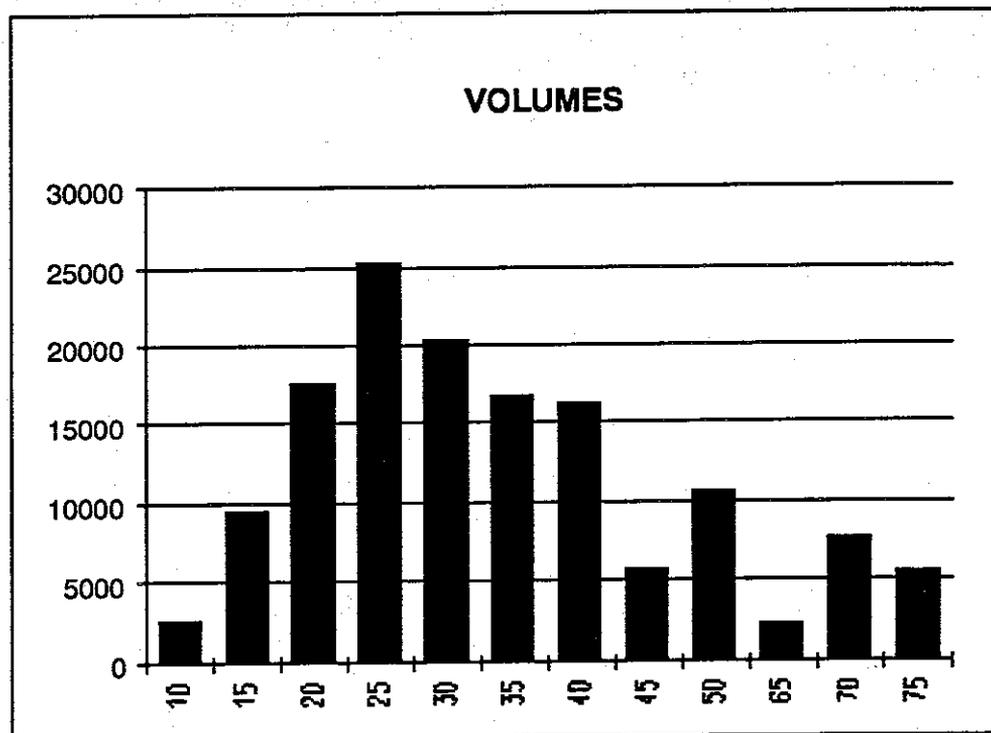
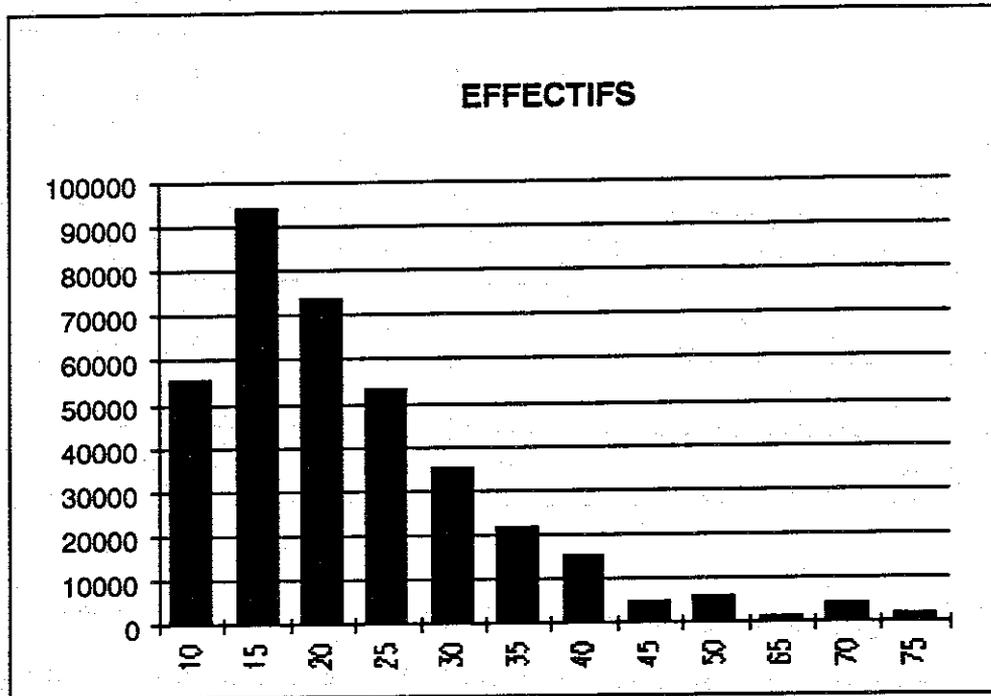
Le Châtaignier, considéré dans son ensemble (futaie et mélange futaie-taillis) est la 5<sup>ème</sup> essence du département du GERS pour le volume ; il représente en effet environ 5,5 % des volumes sur pied.

Si on ne considère que le volume des futaies, il vient à la 5<sup>ème</sup> place avec 2,3 % du matériel. Au niveau des seuls taillis, le Châtaignier occupe le 5<sup>ème</sup> rang, avec une part de volume de 12,3 %.

Pour les accroissements, en regardant la situation globale (toutes structures), on trouve que le Châtaignier se place au 4<sup>ème</sup> rang en contribuant pour 8,1 % à l'accroissement total. Il prend la 5<sup>ème</sup> place quand on examine son rôle au sein de la structure futaie, où il compte pour 2,5 %. Et pour les brins de taillis, il se classe au 2<sup>ème</sup> rang en apportant 16,3 % de l'accroissement de ces taillis.

REPARTITION SUIVANT LES DIAMETRES

CHATAIGNIER



*D 5 - Pin maritime***a) Surface et ventilation par structure élémentaire**

Structure élémentaire		S.E.T		S.F	S.t	S/SF	
		ha	%			dans les mélanges	au total
Futaie		2 199	79,8	2 199	/		
Mélange	partie futaie	558	20,2	558	/		
	partie taillis	0	/	/	0		
Taillis simple		0	0,0	/	0		
TOTAUX		2 757	100,0	2 757	0	0,0	0,0

La surface affectée au Pin maritime est 2 792 ha, compte tenu de l'existence de 35 ha de coupes rases.

Le Pin maritime est une essence qui, comme tous les conifères, ne se trouve qu'en structures de futaie. Dans ces futaies, c'est même dans la structure futaie simple plutôt qu'en futaie disséminée au sein d'un mélange qu'il se rencontre beaucoup plus souvent.

**b) Importance relative**

Le tableau suivant fournit, en face de la surface boisée de production qui a été recensée au niveau du département pour le même groupe d'essences (les conifères en l'occurrence) et pour les diverses structures élémentaires, le pourcentage de surface occupée par le Pin maritime.

Il fournit aussi, pour toutes les structures et pour le groupe des structures autres que le taillis, le pourcentage de l'essence par rapport à la totalité des essences (pourcentage en surface affectée à l'essence).

Surfaces boisées de production (ha)		Toutes essences (ha)	Part du pin maritime	
Groupes d'essences	Structures élémentaires		ha	en %
Conifères prépondérants	futaie	4 183	2 199	52,6
	mélange (partie futaie)	775	558	72,0
	mélange (partie taillis)	0	0	0,0
	taillis simple	0	0	0,0
	toutes structures sauf taillis	4 958	2 757	55,6
	toutes structures réunies	4 958	2 757	55,6
Toutes essences	toutes structures sauf taillis	61 271	2 757	4,5
	toutes structures réunies	74 185	2 757	3,7

### c) Répartition selon les types de peuplement

Types de peuplement	Surface de l'essence sur le type	Surface du type de peuplement	% TP	% ST
Futaie de chênes	0	1 761	0,0	0,0
Futaie de conifères	1 553	3 977	39,0	56,3
Mélange futaie feuillue-taillis	29	26 421	0,1	1,1
Taillis	0	1 529	0,0	0,0
Boisements morcelés feuillus	1 175	40 497	2,9	42,6
Tous types réunis	2 757	74 185	3,7	100,0

Ce tableau montre que l'essence est surtout représentée par le type Futaie de conifères qui contient en effet environ 56 % des surfaces où le Pin maritime est l'essence dominante. En seconde position vient le type Boisements morcelés feuillus qui renferme quelque 43 % des surfaces à Pin maritime dominant.

D'autre part, 1 type de peuplement est fortement ou nettement marqué par l'essence étudiée, puisque, comme l'indique le rapport % TP, le Pin maritime représente :

39 % des surfaces dans le type Futaie de conifères.

**d) Localisation régionale**

Régions forestières	Surface de l'essence dans la région	Surface boisée de production de la région	% R	% SR
Bas-Armagnac	2 310	17 061	13,5	83,8
Rivière-Basse	62	3 949	1,6	2,2
Astarac	96	24 132	0,4	3,5
Haut-Armagnac	41	23 166	0,2	1,5
Savès	248	5 877	4,2	9,0
Toutes régions	2 757	74 185	3,7	100,0

Le tableau montre que l'essence est surtout représentée dans la région Bas-Armagnac qui possède en effet un peu plus de 83 % des surfaces où le Pin maritime est l'essence dominante. En seconde position vient la région Savès qui renferme quelque 9 % des surfaces à Pin maritime dominant. En troisième position on trouve la région Astarac qui renferme environ 3 % des surfaces à Pin maritime dominant.

C'est dans la région Bas-Armagnac que le Pin maritime marque le plus le paysage forestier, mais 14 % seulement des forêts de production de cette région sont des peuplements à Pin maritime dominant.

**e) Volume sur pied, accroissement et production brute**

Grandeurs			Essence étudiée	Tous résineux	Toutes essences
VOLUME en milliers de m <sup>3</sup>	Toutes tiges de futaie	Valeurs	249,5	434,4	9 134,7
		% du Pin maritime	/	57,4	2,7
ACCROISSEMENT en milliers de m <sup>3</sup>	Toutes tiges de futaie	Valeurs	14,8	28,7	324,4
		% du Pin maritime	/	51,8	4,6
PRODUCTION en milliers de m <sup>3</sup>	Toutes tiges de futaie	Valeurs	16,8	31,6	351,5
		% du Pin maritime	/	53,2	4,8

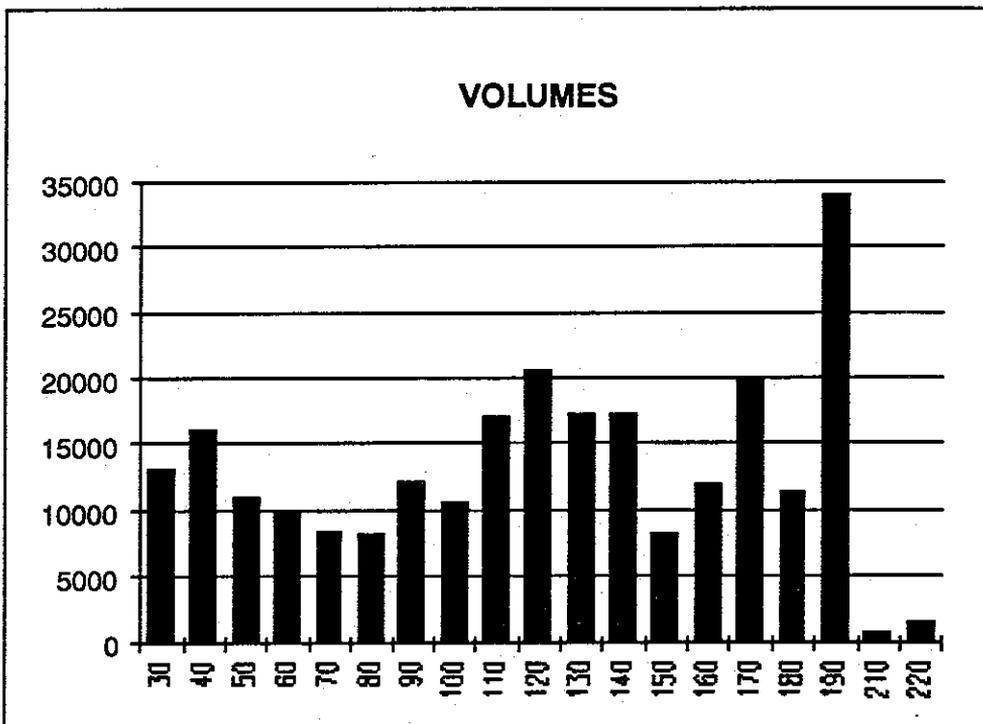
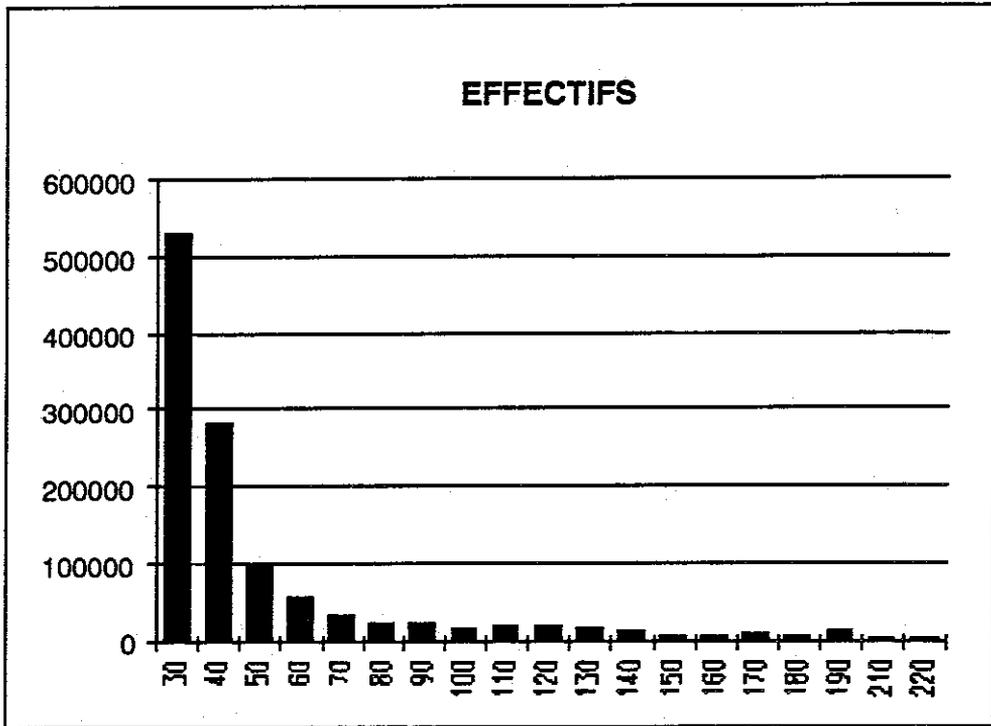
Le Pin maritime est la 6<sup>ème</sup> essence du département du GERS pour le volume ; il représente en effet environ 2,7 % des volumes sur pied.

Si on ne considère que le volume des futaies, il vient à la 4<sup>ème</sup> place avec 4,1 % du matériel.

Pour les accroissements, en regardant la situation globale (toutes structures), on trouve que le Pin maritime se place au 6<sup>ème</sup> rang en contribuant pour 4,6 % à l'accroissement total. Il prend la 4<sup>ème</sup> place quand on examine son rôle au sein de la structure futaie, où il compte pour 7,8 %.

REPARTITION SUIVANT LES CIRCONFERENCES

PIN MARITIME



1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that proper record-keeping is essential for transparency and accountability, particularly in the context of public administration and government operations. This section outlines the various methods and systems used to collect, store, and analyze data, ensuring that information is readily accessible and reliable.

2. The second part of the document focuses on the implementation of these record-keeping practices. It details the specific steps involved in setting up a robust system, including the selection of appropriate software, the training of staff, and the establishment of clear protocols and procedures. This section also addresses the challenges that may arise during the implementation process and provides strategies to overcome them, such as regular communication and collaboration with all stakeholders.

3. The third part of the document discusses the ongoing maintenance and review of the record-keeping system. It highlights the need for regular updates and improvements to the system to ensure it remains effective and efficient over time. This section also covers the importance of conducting periodic audits and evaluations to assess the system's performance and identify areas for further enhancement. The document concludes by emphasizing the long-term benefits of a well-maintained and up-to-date record-keeping system, including improved decision-making, increased efficiency, and enhanced public trust.

## ANNEXES

### ANNEXE 1 - DOCUMENTS CONSULTES

**INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL** : Département du GERS. Résultats du 2ème inventaire forestier - 1979

**INSEE** : Population du département du GERS selon le recensement de 1990.

**CNRS** : Centre d'écologie des ressources renouvelables : cartes de la végétation au 1/200 000. Feuilles de Mont-de-Marsan, Montauban, Tarbes, Toulouse.

**VIGNEAUX M** : Guide géologique régional : Aquitaine occidentale.

**GEZE B. et CAVAILLE A** : Guide géologique régional : Aquitaine orientale

**PAPY L.** : Atlas et géographie du Midi atlantique - 1982 -

**TAILLEFER F.** : Atlas et Géographie du Midi toulousin - 1978 -

**METEO-FRANCE** : Service Météorologique Interrégional Sud-ouest. Données climatologiques.



## ANNEXE 2 – LEXIQUE DES TERMES UTILISES

Ces termes sont définis dans l'ordre où le lecteur les rencontre, en général, dans le cours de la publication.

### USAGE (ou UTILISATION DU SOL)

C'est la subdivision du territoire en grandes catégories d'usage (ou d'utilisation) du sol. Ces catégories sont les suivantes :

Terrains agricoles	)	<b>TERRAINS NON BOISES</b>
Landes	)	Ces terrains peuvent contenir des arbres épars, des haies, des alignements, des peupleraies.
Eaux	)	
Improductifs	)	
Formations boisées de production	)	<b>TERRAINS BOISES</b>
Autres formations boisées	)	Les premières se subdivisent en forêts boqueteaux et bosquets.
	)	

### FORMATIONS BOISEES DE PRODUCTION

Formations végétales qui, principalement constituées par des arbres ou arbustes appartenant à des essences forestières, satisfont aux conditions suivantes :

\* Soit être constituées de tiges recensables (diamètre à 1,30 m égal ou supérieur à 7,5 cm) dont le couvert apparent (projection de leurs couronnes sur le sol) est d'au moins 10 % de la surface du sol, soit présenter une densité à l'hectare d'au moins 500 jeunes tiges non recensables (plants, rejets, semis) vigoureuses, bien conformées et bien réparties ;

\* Avoir une surface d'au moins 5 ares, avec une largeur moyenne en cime d'au moins 15 m ;

\* Ne pas avoir essentiellement une fonction de protection ou d'agrément.

NB : les vergers autres que les châtaigneraies sont exclus ainsi que les noyeraies et les truffières cultivées : ils sont versés en usage agricole.

Les bouquets d'arbres d'une superficie inférieure à 5 ares sont considérés comme des arbres épars.

On distingue dans les formations boisées de production :

- les forêts : celles qui appartiennent à un massif boisé d'au moins 4 ha avec une largeur moyenne en cime d'au moins 25 m ;

- les boqueteaux : petits massifs boisés de superficie comprise entre 50 ares et 4 ha avec une largeur moyenne en cime d'au moins 25 m.

- les bosquets : petits massifs boisés compris entre 5 ares et 50 ares avec une largeur moyenne en cime d'au moins 15 m, et tous les massifs d'une largeur moyenne en cime comprise entre 15 m et 25 m sans condition de surface maximale.

## AUTRES FORMATIONS BOISEES (BOISEMENTS DE PROTECTION OU D'AGREMENT)

Même définition que les formations boisées de production sauf que leur fonction de production est nulle ou très accessoire. Elles comprennent essentiellement les forêts inexploitable car inaccessibles ou situées sur de trop fortes pentes, et celles dont le rôle de protection interdit que des coupes y soient faites. Cette rubrique inclut également les espaces verts boisés à but esthétique, récréatif et culturel.

### LANDES

Cette catégorie groupe les landes, friches et terrains vacants non cultivés et non entretenus régulièrement pour le pâturage.

La lande peut contenir des arbres forestiers épars (ou en bouquets de surface inférieure à 5 ares) à condition, si ces arbres sont recensables, que le couvert boisé local reste inférieur à 10 % ou, s'ils ne sont pas recensables, que leur densité à l'hectare reste inférieure à 500 tiges.

### IMPRODUCTIFS

Cet usage groupe les surfaces improductives du point de vue agricole et forestier. Il s'agit, soit d'improductifs par destination (routes, chemins, voies ferrées, surfaces bâties et dépendances, etc ...), soit d'improductifs naturels (plages, dunes, rochers, marais, etc ...).

### ALIGNEMENTS

Ligne d'arbres d'essences forestières plantés à intervalles réguliers, d'une largeur moyenne en cime inférieure à 15 m et d'une longueur au moins égale à 25 m, comportant au moins 3 arbres recensables avec une densité moyenne d'au moins 1 arbre recensable tous les 25 m.

La condition de recensabilité n'est pas exigée pour les peupliers cultivés constituant des alignements "purs" de peupliers (ceux-ci représentant plus de 75 % du nombre des arbres) plantés, dans un but de production de bois, au sein de terrains agricoles ou parfois forestiers.

### PEUPLERAIES

Peuplements artificiels composés de peupliers cultivés, plantés à espacements réguliers, où ces peupliers se trouvent à l'état pur ou nettement prépondérant, avec une densité de plantation supérieure à 100 à l'hectare (et une densité de peupliers vivants supérieure à 50 par hectare).

-En outre, les peupleraies doivent avoir une surface d'au moins 5 ares avec une largeur moyenne en cime d'au moins 15 m.

### VOLUMES

Il s'agit de volumes sur écorce.

La dimension de recensabilité a été fixée à un diamètre de 7,5 cm à 1,30 m du sol.

Le volume pris en compte ne concerne que la tige (voir paragraphe coupes et catégorie d'utilisation des bois).

### STRUCTURE FORESTIERE ELEMENTAIRE

C'est la constatation objective des effets du traitement ou de l'absence de traitement appliqué aux peuplements tels qu'ils se traduisent aux environs immédiats (sur une surface de l'ordre de 20 ares) du point d'inventaire à la date du sondage.

On distingue les structures forestières élémentaires suivantes : futaie régulière, futaie irrégulière, mélange de futaie et de taillis (y compris les taillis sous futaie), taillis simple.

Parmi les types de peuplement retenus dans le département – ils sont appréciés sur des surfaces beaucoup plus importantes que celle indiquée ci-dessus – certains comportent dans leur définition une notion de régime, ou de structure forestière d'ensemble désignée selon la même terminologie que la structure forestière élémentaire.

En raison de la différence d'appréciation de ces deux caractéristiques, il n'y a pas, sauf exception, égalité des surfaces relevant d'une structure élémentaire et d'une structure d'ensemble de même dénomination.

C'est pourquoi, par exemple, un type "futaie" peut ne présenter que 75 % de sa surface sous la structure élémentaire futaie, les 25 % restants se partageant entre d'autres structures élémentaires traduisant des disparités locales du type ; ceci explique aussi, à l'inverse, que la surface totale de la structure élémentaire futaie ne soit pas égale à celle des types "futaie".

Ont la même origine les éventuelles discordances observées entre la surface d'une essence ou d'un groupe essences prépondérant et la surface d'un type défini par rapport à cette essence ou à ce groupe-essences.

Par exemple, dans un type "futaie de pins", les pins peuvent n'être prépondérants que sur 80 % de la surface, d'autres essences, y compris des feuillus, formant les 20 % restants ; à l'inverse, on peut trouver des pins prépondérants dans des types autres que le type "futaie de pins", y compris dans des types principalement ou purement feuillus.

#### **CATEGORIE DE DIMENSION DES BOIS**

Les quatre catégories de dimensions figurant dans les publications correspondent aux diamètres à 1,30 m suivants :

Non recensables	=	moins de 7,5 cm
Petit bois	=	7,5 – 22,4 cm
Moyen bois	=	22,5 – 37,4 cm
Gros bois	=	37,5 cm et plus

#### **CATEGORIE D'UTILISATION DES BOIS**

Les trois catégories d'utilisation des bois mentionnées dans les publications sont les suivantes :

Catégorie I	: tranchage, déroulage, ébénisterie, menuiserie fine
Catégorie II	: autres sciages, menuiserie courante, charpente, caisserie, coffrage, traverses.
Catégorie III	: bois d'industrie et bois de chauffage.

Ces catégories d'utilisation s'appliquent au volume de la tige arrêté à l'une des découpes ultérieurement définies. Ce volume total est diminué du rebut éventuel.

#### **ACCROISSEMENTS**

\* **Accroissement courant** (formations boisées de production)

L'accroissement périodique annuel moyen (accroissement courant) est calculé sur la période de 5 ans précédant l'année civile du sondage.

L'accroissement sur écorce en volume des peuplements est la somme de deux composantes :

a) l'accroissement des arbres sur pied, compte-tenu des arbres qui ne sont devenus recensables qu'au cours de la période de 5 ans définie ci-dessus ;

b) l'accroissement que les arbres actuellement coupés et les chablis avaient apporté au peuplement pendant la fraction de la même période durant laquelle ils étaient encore sur pied.

Cette deuxième partie de l'accroissement est mentionnée à part sous la rubrique qualifiée d'"**accroissement dû aux arbres coupés**".

\* **Accroissement moyen** (peupliers cultivés hors forêt) : c'est le quotient du volume par l'âge de plantation.

### **RECRUTEMENT ANNUEL (OU PASSAGE A LA FUTAIE)**

C'est la moyenne annuelle du volume des arbres passant recensables au cours de la période de 5 ans définie plus haut.

### **DECOUPES**

Les données relatives aux volumes et accroissements concernent les volumes tige sur écorce arrêtés à la découpe bois fort (7 cm de diamètre ou 22 cm de circonférence) lorsqu'elle existe. A défaut, les volumes sont arrêtés à la dernière découpe de forme (laquelle a un diamètre supérieur à 7 cm).

Les branches ne sont pas cubées et le houppier n'est donc cubé que pour la partie de tige définie ci-dessus.

### **ESSENCE PREPONDERANTE**

C'est l'essence occupant la plus grande partie du couvert libre total du peuplement sur le point d'inventaire (et plus précisément dans un rayon de 25 m autour de ce point).

Noter que les surfaces données par essence prépondérante (tableaux 7) ou par groupe d'essences prépondérantes (tableau 9 pour les groupes des feuillus et des conifères) ne concordent généralement pas avec les volumes et accroissements donnés pour les mêmes essences (tableaux 10 et 11) ou les mêmes groupes (tableau 14).

En effet, la surface S où une essence A se trouve prépondérante ne contient généralement qu'une partie des arbres de cette essence ; il peut en exister d'autres sur des surfaces où cette essence n'est pas prépondérante mais seulement accessoire ; de façon symétrique, la surface S contient généralement d'autres essences que A.

Cette situation ne pourrait souffrir d'exception que dans le cas d'une essence n'existant qu'en peuplement rigoureusement pur.

### **PRODUCTION**

La production brute d'un peuplement est la somme de son accroissement courant et du recrutement (voir définition de ces termes).

Pour obtenir la production nette, il faut déduire de la production brute le volume de la mortalité annuelle.

### ANNEXE 3 - PRECAUTIONS A OBSERVER DANS L'UTILISATION DES RESULTATS

Les précautions suggérées ici pour l'utilisation des résultats de l'inventaire forestier national s'adressent essentiellement aux lecteurs non statisticiens qui envisagent d'explorer à fond et pour une première fois, toutes les possibilités offertes. Pour les autres, ou bien ils sont déjà suffisamment avertis de par leur formation ou leur expérience, ou bien ils s'intéressent à des résultats globaux dont la précision suffit à leurs besoins.

#### a) Précautions d'ordre général

Le lecteur est invité à prendre certaines précautions pour l'utilisation des résultats de l'inventaire forestier national publiés dans le présent document.

Ces résultats correspondent aux définitions objectives rappelées à l'annexe 2 et non aux dénominations courantes et plus ou moins vagues que l'on donne à la forêt, aux éléments linéaires et aux autres objets mesurés et décrits par le Service de l'Inventaire Forestier National.

Les résultats sont précis, et même très précis, lorsqu'ils concernent de grandes masses de données, par exemple au niveau départemental (surface boisée totale, volume total), ou pour une région forestière relativement boisée, ou pour un type de peuplement assez étendu dans un département.

La précision des résultats diminue d'autant plus que l'on entre dans le détail, et, pour des surfaces de l'ordre de quelques centaines d'hectares ou des volumes sur pied de quelques dizaines de milliers de mètres cubes, la précision peut être très faible (sans que ces résultats soient erronés), comme le montrent certains des tableaux publiés avec la description des types de peuplements forestiers.

Le lecteur qui désire utiliser les résultats très détaillés, se doit d'en contrôler la cohérence pour, si nécessaire, utiliser des techniques de lissage des données en fonction du but poursuivi. Il faut cependant bien voir que l'Inventaire Forestier National décrit toujours une réalité qui, pour des résultats très partiels, peut être plus ou moins éloignée de la valeur réelle moyenne, alors que les techniques de lissage des données conduisent le plus souvent à définir un état "théorique" moyen.

La précision d'un résultat partiel peut être calculée de façon approchée de la manière suivante en supposant que les effectifs des échantillons concernés sont proportionnels aux surfaces (ce qui est exact à l'intérieur d'un type de peuplement dans une région forestière) ou aux volumes (ce qui est une simple approximation) :

Si l'erreur relative publiée est égale à ER % pour une surface S ou un volume total V, alors l'erreur relative er % pour une surface partielle s ou un volume partiel v est donnée approximativement par :

$$er \% = ER \% \times \sqrt{S/s} \quad \text{ou} \quad er \% = ER \% \times \sqrt{V/v}$$

Cette erreur relative exprime en quelque sorte le risque encouru lorsqu'on considère la valeur publiée comme exacte et la garantie est moindre si l'erreur relative est grande.

#### b) Utilisation d'accroissement en volume

Il y a lieu de rester prudent dans l'utilisation des résultats concernant les accroissements en volume.

Tous les résultats d'accroissement en volume sont calculés à partir de mesures de l'accroissement radial et de l'accroissement en hauteur des 5 dernières années. Ces accroissements sur 5 ans sont mesurés aussi exactement que possible pour chacun des arbres des placettes d'inventaire et globalement ils sont corrects. Cependant, les accroissements en volume qui en découlent représentent une moyenne annuelle sur 5 ans et rien de plus. Une période de seulement 5 années est sensible aux aléas climatiques extrêmes, et autres influences, et la valeur obtenue peut éventuellement s'écarter de la valeur qui aurait été calculée sur 10 ou 20 ans.

Le lecteur qui envisagerait d'utiliser les résultats d'accroissement en volume (par exemple pour en déduire une estimation de la ressource) doit tenir compte de cette variabilité et il peut en réduire les effets comme suit :

- Utiliser les valeurs non publiées de l'accroissement radial mesuré sur une période de 10 ans. Ces valeurs peuvent manquer pour certains arbres et il n'existe pas de mesure correspondante pour l'accroissement en hauteur sur 10 ans. On peut cependant en déduire un coefficient correctif convenable du moins pour certaines utilisations.

- Construire une moyenne convenablement pondérée (en tenant compte des structures des peuplements pour les deux inventaires) entre les résultats publiés de deux inventaires successifs.

Les valeurs des accroissements en volume publiées par l'inventaire doivent être considérées comme globalement exactes pour la période de 5 ans concernée.

### c) Comparaison d'inventaires

La comparaison de deux inventaires successifs d'un même département doit se faire en tenant compte des erreurs statistiques.

Si, par exemple, à tel type de peuplement ont été affectées des surfaces estimées égales à  $S_1$  au premier inventaire et  $S_2$  au second, avec des erreurs relatives égales à  $ER_1$  et  $ER_2$  respectivement, alors l'erreur relative sur la différence  $S_2 - S_1$  ou  $S_1 - S_2$  est égale à :

$$ER (S_2 - S_1) = \frac{\sqrt{S_1^2 ER_1^2 + S_2^2 ER_2^2}}{|S_1 - S_2|}$$

formule valide lorsque les deux inventaires sont indépendants comme c'est le cas ici.

La même formule sera utilisée pour les volumes en remplaçant  $S$  par  $V$ .

Noter que si  $S_1$  et  $S_2$  sont du même ordre de grandeur ainsi que  $ER_1$  et  $ER_2$ , alors l'erreur relative peut être très grande car au numérateur il vient approximativement  $S \cdot ER \sqrt{2}$ , et au dénominateur un terme très petit et dans un tel cas, l'écart entre  $S_1$  et  $S_2$  n'est pas significatif (au sens statistique).

Il faut tenir compte en outre, spécialement pour les départements où le premier inventaire date des années soixante, des modifications intervenues, grâce à l'intervention des usagers, l'expérience acquise, et l'amélioration des méthodes, dans les définitions des types de peuplement forestier. Cela touche essentiellement les formations boisées marginales dont l'intérêt avait quelque peu échappé aux forestiers de terrain avant l'exécution de l'inventaire national.

Actuellement tous les types de peuplements sont cartographiés et numérisés. Le lecteur peut d'ores et déjà consulter les cartes au 1/50 000 de l'Atlas issus de la numérisation du troisième inventaire pour les localiser. La mise à jour de cette cartographie permettra de déterminer et de situer les variations réelles des surfaces des types de formations boisées.

*IMPRIMERIE NATIONALE*

Impression d'après documents fournis

4 032122 S 52